

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

104 ^e liste de souscripteurs.....	457
La répercussion de la guerre balkanique et les intérêts français en Turquie d'Asie.....	458
Le traité russo-mongol du 3 novembre 1912, par KAT.....	459
La mentalité japonaise. — A propos du « Harakiri », par JEAN DE VALJOIE.....	461
La situation financière et économique du Japon.....	464
L'emprunt et les finances chinoises.....	471
L'Océanie française et le Canal de Panama, par J. GOULVEN.....	475
Indochine. — La répartition des dépenses des budgets indochinois. — Un remède à l'envasement du port de Haiphong. — Les recettes du chemin de fer du Yunnan en 1911. — L'achèvement du chemin de fer de Phan-rang à Xomgon. — La contrebande d'opium par navires de commerce. — La réorganisation judiciaire de l'Annam. — Le système métrique en Indochine. — Un typhon en Annam.....	482
Levant. — Inauguration des nouveaux bâtiments de la Faculté française de médecine de Beyrouth. — La guerre balkanique et la Turquie d'Asie. — La nomination du nouveau gouverneur général du Liban.....	487
Extrême-Orient. — Chine: L'influence allemande en Chine d'après la presse germanique. — La Compagnie allemande des mines du Chantoung. — Le régime des marques de fabrique et de commerce en Chine. — Une exposition industrielle chinoise. — Projet de création en Europe d'une banque nationale chinoise.....	490
Japon: Les funérailles de l'empereur Meiji Tenno. — Les premiers actes de la politique du Meiji.....	495
Perses: La situation intérieure. — A la frontière turco-persane. — Ispahan et les routes du Sud. — Le commerce anglo-russe: voies de communication..	500
Nécrologie. — La mort de Jean Dupuis.....	502
Nominations officielles.....	503
Bibliographie.....	504

104^e LISTE DE SOUSCRIPTEURS

MM.

* Cornudet, député.....	20 »
* W. Tondon, avocat à Pékin.....	20 »
Toussaint, magistrat colonial.....	15 »
Lieut. Barthélemy, de l'infanterie coloniale.....	15 »
Contre-amiral Hugué, à Paris.....	12 »
H. Tissot, administ. en Indochine.....	15 »
Capit. Drevet, de l'infant. coloniale.....	15 »
* G. Stricdter, administ. des colonies.....	15 »
Cercle de Laokay.....	15 »
Cercle des officiers de Hagiang.....	15 »
* H. Krøger, à Paris.....	20 »
Russier, à Pnom-penh.....	30 »
Ph. d'Harcourt, enseigne de vaisseau.....	15 »
* Capit. Délibéros, de l'infant. coloniale.....	15 »
R. P. Cyprien, à Buenos-Ayres.....	20 »
Banque de Paris et des Pays-Bas.....	300 »
Le Crédit Lyonnais.....	600 »
Raffineries de sucre de Saint-Louis.....	200 »
Guillain, ancien ministre.....	100 »
Chambre de commerce de Lyon.....	300 »
Eug. Etienne, ancien ministre.....	100 »
De Rothschild frères.....	1.500 »
Banque de l'Indochine.....	600 »
Banque de l'Union Parisienne.....	300 »
Messageries Maritimes.....	300 »
Comptoir National d'Escompte.....	600 »
Le Gallen, résident de France.....	15 »
* Marix, à Changhaï.....	20 »
Société générale.....	600 »
Biblioth. des officiers de Fort-Bayard.....	20 »
Biblioth. des officiers du 1 ^{er} annamites.....	15 »
Paul Marquié, avocat.....	50 »
Chargeurs Réunis.....	300 »
Edmond Rottach, à Pékin.....	36 »
Schneider et C ^{ie} , à Paris.....	500 »
* Bonneau, enseigne de vaisseau.....	20 »
Marquis de Moustier, député.....	100 »
Chambre de commerce de Marseille.....	300 »
Souscriptions diverses.....	21 50
Total.....	7.154 50

LA
 RÉPERCUSSION DE LA GUERRE BALKANIQUE
 ET
 LES INTÉRÊTS FRANÇAIS
 EN TURQUIE D'ASIE

Ainsi qu'il était à prévoir, les événements qui, depuis un mois, se précipitent d'une façon si inattendue en Macédoine et en Thrace ont une répercussion dans quelques contrées de la Turquie d'Asie. Il était bien difficile que des faits d'une pareille importance ne produisissent pas un certain ébranlement dans tout l'Empire ottoman.

On signale dans plusieurs provinces asiatiques, et plus particulièrement, semble-t-il, en Syrie, un état de malaise et même d'inquiétude, aisé à concevoir. Plusieurs journaux français se sont, d'une façon d'ailleurs assez confuse, fait l'écho de cet état d'esprit. La lettre d'un de nos correspondants d'Asie-Mineure, publiée plus loin, et sur les tendances de laquelle nous nous sommes empressés de mettre nos lecteurs en garde, n'apporte, il est vrai, pas grande précision à ce sujet. Elle nous renseigne du moins sur les causes et l'étendue de ce malaise, en nous indiquant les espérances que la perspective d'une irrémédiable défaite des Turcs aurait fait naître dans l'imagination de certaines populations asiatiques.

Quelques-unes parmi celles-ci n'envisageraient rien moins que l'éventualité d'une « liquidation de la Turquie d'Asie », suivant celle de la Turquie d'Europe. Bien que les faits se chargent de réfuter d'eux-mêmes l'immédiate possibilité de cette perspective, nous n'estimons cependant pas inutile de remettre ici les choses au point.

Rien n'est en effet, dans les circonstances actuelles, plus injustifié, plus inopportun, et même plus dangereux, que de prétendre imminente une éventualité de ce genre. La situation demande à être considérée avec un sens très net de la réalité des choses et un plein sang-froid. Dans des heures aussi graves que celles que nous traversons, il convient de se défier au plus haut degré des effets d'une imagination fantaisiste. Les questions que les faits accomplis viennent d'imposer à l'attention de l'Europe sont malheureusement d'une solution déjà suffisamment ardue, complexe et délicate pour que l'on n'aille pas les compliquer encore bénévolement en y introduisant des éléments nouveaux, complètement étrangers aux préoccupations actuelles.

Nous formons donc des vœux pour que, se rendant compte de cet état de choses, ceux qui seraient tentés de susciter une effervescence intempestive soient bientôt amenés à une appréciation plus saine de la situation, si tant est

d'ailleurs que l'agitation qu'on signale soit aussi réelle qu'on veut bien le faire entendre. Peut-être aussi le spectacle de la résistance turque derrière les lignes de Tchataldja fera-t-il de soi-même tout rentrer dans le calme. Ce spectacle pourrait bien, en même temps, inspirer des regrets à ceux qui, concluant avec trop de hâte à la débâcle définitive des Turcs, ont, d'une façon inopportune, manifesté leurs secrètes espérances. Quoi qu'il en soit, l'intérêt commun exige que le calme règne en ce moment en Turquie d'Asie.

La correction de l'attitude des grandes puissances, nullement désireuses de se lancer dans une politique d'aventures, est d'ailleurs de nature à faire réfléchir les esprits agités ou utopistes.

Elle indique nettement que le maintien du *statu quo* dans les provinces asiatiques de l'empire ottoman est, avant tout, la préoccupation du moment. Et, à la vérité, comment pouvait-il en être autrement ? En dépit de cette évidence, quelques personnages chercheraient, paraît-il, à brouiller les cartes. Ils tenteraient d'exciter des jalousies internationales en dénonçant les intrigues de tel gouvernement ou en proclamant, avec une ostentation puérile, que tel autre, dont on s'attendait à voir le pavillon paraître le premier, s'est laissé devancer. On peut avoir foi que les puissances intéressées ne se laisseront pas prendre à ce jeu. Nous sommes heureux de rendre ici justice à la perspicacité et à la longueur de vues du président du Conseil qui a coupé court à ce danger en formulant une déclaration de désintéressement à laquelle les gouvernements de la Triple-Entente se sont aussitôt empressés d'adhérer. Or, si l'on excepte l'Allemagne — dont l'adhésion paraît avoir été uniquement empêchée par le désir de rester en étroite communauté de vues avec l'Autriche, qui poursuit en Europe une politique particulière — ce sont précisément ces trois gouvernements qui possèdent en Turquie d'Asie les plus grands intérêts. Leur déclaration spontanée de désintéressement est donc la meilleure et la plus efficace des garanties du *statu quo* asiatique. Et nous sommes persuadés que chacun d'entre eux est animé d'un sincère désir de conformer ses actes à ses engagements.

Cependant, une fois les choses ainsi remises au point, le légitime souci de la défense de nos intérêts dans le Levant nous oblige, d'autre part, à ne rien négliger en vue de les faire respecter. Quel que soit le désir des intéressés de ne pas ouvrir la question asiatique, la simple prudence conseille de se tenir prêt en vue d'événements qui, en dépit de tous les efforts, pourraient forcer la main. Et même, sans envisager les chances improbables d'une semblable éventualité, n'est-ce pas le plus élémentaire des devoirs patriotiques que de chercher à maintenir intacte, en tout état de cause, la situation spéciale que la France a su acquérir dans ces contrées ? Il serait superflu de prétendre indiquer ici qu'elle est considérable. Son importance n'a d'égale que

son ancienneté. Dans le domaine politique, une longue suite de traditions remontant à plusieurs siècles, l'exercice du protectorat religieux sur les catholiques d'Orient, la multiplicité de nos œuvres scolaires et hospitalières, l'attrait de notre langue universellement parlée, celui de notre culture et de notre génie national, en nous gagnant les sympathies d'une grande partie de la population, nous ont constitué un patrimoine moral de premier ordre et une base solide pour le rayonnement de notre influence. Dans le domaine économique, le chiffre exceptionnellement élevé des capitaux français engagés dans les affaires du Levant, la direction et l'exploitation de grandes entreprises comme celles des voies ferrées de la région de Smyrne et de Beyrouth, l'importance de notre pavillon et de notre tonnage, le nombre et l'activité de nos ressortissants et même la valeur de nos transactions commerciales, cependant inférieures à ce qu'elles devraient être, nous ont assuré un rôle qui ne le cède en rien à notre rôle politique. La France peut donc être légitimement fière en contemplant son œuvre en Turquie d'Asie; mais il faut savoir la sauvegarder.

M. Poincaré, avec une louable sollicitude, s'est efforcé de remplir ce devoir primordial. Dès que les événements eurent pris une tournure grave, des navires de guerre furent envoyés non seulement sur les côtes de la Turquie d'Europe mais encore sur celles d'Asie-Mineure. A l'heure actuelle, quatre importantes unités navales croisent dans les eaux de ces contrées : le *Henri IV* et le *Montcalm* se trouvent à Beyrouth pour surveiller la région syrienne, le *Jules-Ferry* a mission de rassurer les populations de Cilicie si cruellement éprouvées au printemps de 1909, et le *Jurien-de-la-Gravière*, dans la région de Smyrne, est prêt à se porter sur tout point où sa présence serait nécessaire. Grâce à ces mesures, nos nationaux peuvent compter que leur sécurité et leurs biens seront, au besoin, efficacement protégés. De leur côté, les catholiques d'Orient sentent que, le cas échéant, notre protection ne leur fera pas défaut. Car ce n'est pas un des moindres facteurs de notre influence que cette touchante confiance que les chrétiens du Levant ont placée en notre protection.

Le président du Conseil a compris qu'il importait de ne pas les décevoir à ce sujet. C'est ce sentiment qui l'a déterminé à effectuer, ces jours derniers, auprès de l'ambassadeur de Turquie à Paris, une démarche inspirée par un souci à la fois humanitaire et patriotique qui rentre dans les plus saines traditions de la politique française. Par cette démarche M. Poincaré a attiré l'attention du gouvernement ottoman sur le devoir qui lui incombe de prendre des mesures efficaces en vue de sauvegarder la vie et les biens des catholiques d'Orient, dont la protection, a-t-il tenu à ajouter, appartient à la France. Il est certain que le président du Conseil a su donner à son intervention une forme à la fois très amicale et très ferme. La légitime susceptibilité de la Sublime Porte ne saurait aucunement se froisser, étant donné que

c'est à cette dernière elle-même que le gouvernement français s'en est remis du soin d'assurer une protection, sur la nécessité de laquelle il a insisté. Cette heureuse initiative, que l'on ne peut qu'applaudir, a produit dans tous les milieux le meilleur effet. Elle ne manquera pas également d'avoir un profond et salutaire retentissement auprès de tous les chrétiens d'Orient. Ceux-ci seront reconnaissants à la France d'une démarche qui leur indique nettement que notre pays prétend conserver le rôle de protecteur qu'il a toujours eu à honneur d'assumer vis-à-vis d'eux. Mais la forme de cette intervention leur fera en même temps comprendre de quelle manière notre respect des droits souverains de la Sublime Porte nous oblige à prendre leur défense.

Les divers actes du gouvernement français, auxquels nous venons de faire allusion, témoignent donc d'un égal souci de respecter pleinement le *statu quo* en Turquie d'Asie et de faire, en même temps, énergiquement respecter la situation, les intérêts et les privilèges particuliers de notre pays dans ces régions. Une semblable attitude répond bien, semble-t-il, au double rôle qui échoit à la France dans les circonstances actuelles. Nous ne pouvons que nous en remettre à la modération en même temps qu'à la fermeté de nos gouvernants pour la mettre en pratique, afin de maintenir intégralement intacts les heureux résultats de nos longs efforts dans le Levant.

Le Traité Russo-Mongol

DU 3 NOVEMBRE 1912

Un événement décisif dans les rapports de la Russie et de la Chine vient de se produire ce mois-ci, touchant la question mongole.

La Russie, profitant de l'état de faiblesse du Gouvernement provisoire chinois et mettant au service de ses visées politiques certains griefs d'ordre économique, s'est abouchée directement avec le Gouvernement insurrectionnel mongol et a signé avec lui, le 21 octobre/3 novembre dernier, un accord politique dont le caractère exact n'est pas facile à définir, ses termes mêmes n'étant pas encore connus, mais qui n'en consacre pas moins la sécession de cette annexe de la Chine vis-à-vis de la puissance suzeraine et son rattachement au système politique russe sous une forme qui tend au protectorat.

Les lecteurs de ce bulletin ont pu suivre, au jour le jour, les phases de la russification de la Mongolie et le développement du conflit économique, remontant à plus de 18 mois, qui a servi de prétexte à la Russie. Il suffit de rappeler à cet égard que la Russie a protesté contre la violation par la Chine des traités de 1869 et 1881, par les-

quels cette dernière puissance avait accordé aux sujets et au commerce russe des privilèges particuliers en Mongolie. Les marchandises russes devaient y être importées et les marchandises étrangères exportées vers la Russie en franchise de toute taxation douanière. La Russie avait aussi obtenu le droit d'installer des consuls dans certaines villes et prétendait user de cette faculté, que les attermolements chinois tendaient à lui enlever. Elle désirait enfin faire reconnaître par la Chine le droit des sujets russes de séjourner librement dans toute la Mongolie, même dans les parties qui en avaient été démembrées par la Chine pour être rattachées à l'administration des provinces chinoises. Tel était le cas notamment pour la principauté mongole de Djassaktou qui, sous le nom de district de Tao-nan-fou (ou Yao-nan-fou) a été rattachée — arbitrairement aux dires des Russes — à la Mandchourie, et où, par suite de ce rattachement, la Chine prétendait que devaient s'appliquer les traités russo-chinois visant la Chine des 18 provinces, ce qui tendait à faire déclarer fermée au commerce étranger — parce que non ouverte — la ville de Tao-nan-fou.

Cet état de choses avait amené une tension couronnée elle-même par l'envoi en février et en mars 1911 de deux ultimatums à la Chine, à la suite desquels une détente s'était produite, sans que d'ailleurs la Russie eût obtenu autre chose que de bonnes paroles.

La révolution chinoise survint. Elle eut en Chine les mêmes conséquences que partout ailleurs, c'est-à-dire qu'elle détendit tous les liens de suzeraineté des Etats vassaux et leur fit entrevoir l'indépendance ou l'autonomie. En décembre dernier, les Mongols se groupèrent autour de leur principal bouddha vivant, le Koutouktou d'Ourga, et proclamèrent leur indépendance. Il serait trop long de rappeler les phases de cette insurrection, facile de la part d'une population dont le pays était peu et mal occupé par les Chinois et si loin qu'aucune influence, sauf la russe, ne pouvait s'y exercer utilement.

Les Russes ayant réussi à bloquer toute initiative des Chinois pour reprendre la haute main dans toute la Mongolie et particulièrement dans la Mongolie du Nord (Mongolie extérieure), commencèrent par mettre des gardes, dites « consulaires », dans les principales villes. Successivement Ourga, Kobdo, Ouliassoutaï et Charasoun virent arriver des garnisons russes. Le consul de Russie fit ensuite admettre l'envoi d'une mission militaire russe, qui a rapidement organisé un embryon de troupes modernes nationales. La Russie n'hésitera pas à leur fournir des armes. Entre temps les autorités sibériennes avaient arrêté et incarcéré pendant deux mois à Kiakhta un émissaire envoyé par Yuan Chi Kai au Koutouktou. Ce malheureux, pour gagner du temps, s'était risqué à prendre la voie de Sibérie. Mais les Chinois ayant, malgré toutes menaces, envoyé de Moukden deux régiments pour occuper, en Mongolie orientale, le district de Tao-nan-fou, et mettre fin aux brigandages des Mongols (brigandages

dont les Russes déniaient la réalité, bien qu'ils soient vraisemblables), le Gouvernement russe se décida à régler par des actes catégoriques la question de Mongolie.

C'est dans ce but que fut envoyé à Ourga, vers le début d'octobre, M. Korostovetz, un diplomate qui a déjà joué un rôle en Extrême-Orient comme ministre de Russie à Pékin et qui connaît de longue main la question. Cet envoyé fut reçu avec de grands honneurs, disent les journaux, et proposa *ex abrupto* un traité au Gouvernement mongol. L'arrivée de M. Korostovetz, rapidement connue à Pékin, y provoqua un grand trouble parmi les hommes d'Etat chinois. Ils crurent rendre vaine, dès l'abord, sa mission en notifiant à la légation de Russie que la Mongolie n'avait pas la capacité juridique de signer des traités séparés et que la Chine ne reconnaîtrait pas les accords sortis de pareilles négociations.

Il était trop tard. Dès le 2 novembre, le *Daily Telegraph* de Londres a donné du traité (qui n'a été signé que le 3) une analyse détaillée télégraphiée par son représentant de Pétersbourg. Nous croyons savoir, après vérifications faites, que les renseignements qu'elle contient sont exacts dans leurs grandes lignes.

La stipulation essentielle du traité est que la Russie garantit à la Mongolie son autonomie politique ainsi que le maintien de son armée nationale et s'engage à empêcher les Chinois de renvoyer ni garnison, ni fonctionnaires, ni colons sur son territoire. En échange de cette promesse, la Mongolie s'engage à maintenir au commerce russe les privilèges qu'il tient de ses traités antérieurs avec la Chine. Il fallait bien trouver à cet accord une base solide : aucune ne pouvait être meilleure que le redressement des torts subis par la Russie de la part des Chinois.

La Mongolie s'engage enfin à ne signer avec aucune puissance étrangère, pas même avec la Chine, aucune convention susceptible de faire échec aux privilèges des Russes.

Il ne semble pas que les stipulations du traité aillent au delà. On remarquera que la Russie a évité de caractériser par le mot de protectorat le statut nouveau de la Mongolie. Cependant l'autonomie seule, a été promise aux Mongols, et non l'indépendance, malgré leurs efforts pour faire insérer cette dernière expression dans le traité. Il leur fut, dit-on, répondu que le seul fait de traiter avec eux consacrait leur indépendance ! Quelle fine ironie !

Il n'est pas dit davantage que ce régime nouveau soit incompatible avec une suzeraineté nominale chinoise. La Russie a d'ailleurs notifié à Pékin, dès le 8 novembre, le texte de son accord et déclaré que, si le Gouvernement provisoire veut bien y adhérer, elle ne s'opposera pas au maintien de la suzeraineté de la Chine, en faisant observer que le lien d'allégeance ancien existait, non entre la Mongolie et la Chine, mais entre les princes mongols et la dynastie mandchoue. Or, cette dernière est déchue de son pouvoir et n'aurait pu transmettre ses droits à

la République qu'avec l'assentiment des Mongols.

Telles sont les stipulations connues de l'accord russo-mongol. Il en existe certainement d'autres encore, et ce qui préoccupe l'opinion, c'est de connaître l'étendue exacte des privilèges économiques concédés aux Russes et des contre-parties concédées en échange. On sait, en effet, que le traité est complété par un protocole ou une note annexée. Le *Daily Telegraph* a émis l'opinion que la Russie aurait promis au nouvel Etat son assistance financière et l'extension des limites mongoles jusqu'à la Grande Muraille. S'il en était ainsi, la Mongolie autonome engloberait la Mongolie Extérieure et la partie de la Mongolie Intérieure non comprise dans la sphère d'influence japonaise telle qu'elle est délimitée dans le traité secret russo-japonais du 8 juillet dernier. D'une autre source, le *Temps* prétend savoir que la Mongolie a conféré à la Russie le droit exprès de diriger sa politique extérieure et a reconnu aux sujets russes le droit général et exclusif de construire les chemins de fer et les routes, d'exploiter les mines et d'acheter du bétail en Mongolie.

Il est difficile de donner à cet égard des précisions satisfaisantes, mais l'existence de stipulations de cet ordre paraît infiniment probable.

Quelle a été l'attitude prise par la Chine en présence de ces événements? Le premier acte qui a suivi la notification du traité par le ministre de Russie a été la démission du ministre des Affaires étrangères chinois; il est parti en claquant la porte et refusant de négocier avec les Russes sur la Mongolie, ce fait seul pouvant être interprété, d'après lui, comme une reconnaissance des faits accomplis. Tout le ministère chinois a failli le suivre. Yuan Chi Kai a cependant préféré, faute d'un moyen de pression efficace, ne pas rompre avec les Russes. Les chargés d'affaires de Chine dans les principaux pays d'Europe ont remis aux Gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, des protestations contre le traité, déclaré nul et de nul effet. Mais ces protestations elles-mêmes, accueillies avec politesse, sont purement platoniques et ne paraissent devoir être l'objet d'aucune suite.

Les puissances ont, en effet, considéré comme naturelle, sinon comme légitime, la sécession de la Mongolie. Sans doute, aucune n'aura la naïveté de croire que le désaccord économique russo-chinois sur l'interprétation du traité de 1881 est une justification suffisante de l'action russe. Cette dernière est le résultat ultime d'une ligne de conduite poursuivie depuis longtemps et qui, consistant à se servir de la Mongolie comme d'un boulevard contre la Chine et à y substituer l'hégémonie russe à la chinoise, a été favorisée par les circonstances.

Quand le traité du 3 novembre a été communiqué à la France, le gouvernement de M. Poincaré en a pris acte sans autre observation. L'état des rapports politiques entre les deux pays ne nous permettrait pas d'entraver l'action russe là où elle ne menace aucun de nos intérêts. Il est probable que la même notification, avec le même

résultat, a été effectuée auprès du Gouvernement anglais. Le Gouvernement japonais, plus directement intéressé, a accueilli la notification russe avec la plus grande faveur. Il ne pouvait en être autrement depuis que le traité secret de juillet a défini les sphères d'influences réciproques de la Russie et du Japon dans le Nord de l'Asie. La presse japonaise a exulté et a invité son Gouvernement à imiter en Mandchourie l'action de la Russie en Mongolie. Aucun grand pays n'ayant d'intérêts économiques en Mongolie, et aucun autre que la France, l'Angleterre et le Japon n'y ayant des intérêts politiques suffisants pour soutenir la Chine, cette dernière reste seule dans sa faiblesse et constate une fois de plus que la perte des colonies est une conséquence inéluctable des révolutions.

Qui sait même si le traité russo-mongol ne sera pas suivi d'une action politique plus intense de l'Angleterre au Thibet. C'est ce à quoi il faut s'attendre si cette puissance n'estime pas préférable, vu l'état de l'Europe et la crise des Balkans, d'éviter provisoirement toute complication nouvelle...

KAT.

LA MENTALITÉ JAPONAISE

A PROPOS DU "HARAKIRI"

La mort du général Nogi, couronnant, aux yeux des Japonais du moins, d'une sorte d'apothéose la carrière glorieuse d'un de leurs guerriers fameux, évoque devant les contemporains l'image des *samurai* ou *bushi* d'autrefois, fait comme refluer en un renouveau inattendu les traditions du vieux Japon, et suscite dans notre âme occidentale maint et maint problème au sujet de la mentalité japonaise. Il convient donc de s'arrêter devant cette mort que l'histoire appellera sans doute la mort du dernier des *bushi*. Car si l'esprit du *bushido* continue d'être entretenu chez le peuple nippon par les drames de son théâtre, les récits de ses conteurs publics et les chansons de gestes accompagnées du *biwa* ou rabe japonais, on n'en verra plus sans doute une manifestation aussi éclatante que celle fournie par l'exemple du vainqueur de Port-Arthur. L'étude du cas du général Nogi — non seulement dans l'acte suprême de son *harakiri* qui le range dans le Panthéon japonais aux côtés de Masashige, le type moyenâgeux de la fidélité au souverain, mais encore dans les antécédents qui en furent la préparation ou du moins le présage, et les rapprochements que nous suggère l'histoire ancienne ou contemporaine du Japon, — nous permettra de pénétrer quelque peu dans l'âme japonaise, d'en saisir le processus et le mouvement originel, et contribuera peut-être à dissiper le mystère dont la mentalité japonaise prétend s'envelopper.

C'est qu'en effet, ainsi que l'ont déclaré plu-

sieurs écrivains nippons, comme d'habitude préoccupés de l'effet produit par les événements du Japon sur les étrangers, ceux-ci, à de rares exceptions près, ne seraient point à même de porter un jugement pondéré et exact sur des actes provenant d'une mentalité qui leur échappe totalement ou en partie. Et de fait, pour ne parler que de nos compatriotes, le verdict qui a accueilli chez nous la nouvelle du suicide sensationnel du général Nogi n'a pas toujours été de nature à donner aux Japonais la satisfaction qu'ils auraient désirée. Bon nombre de Français ont trouvé cette mort tout au moins inutile, ou l'ont même taxée de barbare et d'immorale, tandis que certains flattaient l'amour-propre japonais en admirant le courage calme du guerrier, son geste suprême de loyalisme envers son souverain qu'il avait voulu suivre dans la mort. Si ces derniers, influencés par le caractère de grandeur que revêtent aux yeux du pur sentiment des actes analogues, ont laissé de côté, dans leurs appréciations, les principes communs parmi nous sur le suicide ou les impressions d'une sentimentalité affinée par nos mœurs et notre civilisation, et même ont essayé en quelque manière de se mettre au point de vue japonais pour juger de l'acte d'un Japonais de marque, il est probable pourtant que, chez la plupart, l'admiration se doublait de l'étonnement qu'on éprouve en présence d'un mystère.

Notre but ici ne sera point de justifier le suicide du général, mais de l'étudier pour le faire mieux comprendre et de projeter, si possible, quelque lumière sur certains côtés obscurs pour nous de la psychologie et de la morale japonaises, à propos du *harakiri*.

*
* *

Et d'abord un des traits les plus saillants de la vie du général Nogi fut précisément cette hantise du suicide qui lui vint de l'atavisme comme du milieu où il vécut et de l'éducation qui le forma. Déjà en 1877, alors qu'il commandait un des régiments impériaux chargés de réduire la rébellion de Saigo Takamori dans les provinces du Sud, il résolut de faire le *harakiri*, après l'engagement où ses troupes, débordées par un ennemi supérieur en nombre, se virent enlever leur drapeau. Ce ne fut que sur les représentations de ses fidèles qu'il arrêta le poignard qui déjà commençait l'œuvre d'expiation. L'idée traditionnelle de la chevalerie à laquelle il s'identifiait lui dictait sa résolution de ne point survivre au déshonneur ou plutôt de laver l'honneur dans le sang, de se faire son propre justicier pour un acte dont il s'attribuait la responsabilité.

Le féal guerrier du moyen âge Kusunoki Masashige n'avait-il pas, à la suite de sa défaite à Minatogawa, commis également le *harakiri*? L'idéal du samurai n'était-il pas de disparaître s'il ne pouvait vivre avec honneur à la face du ciel et de la terre? Sa responsabilité de chef, en dépit des circonstances adverses qui eussent

excusé tout autre général dans tout autre pays, ne voulait pas d'ailleurs se dégager autrement que par l'immolation de lui-même du déshonneur infligé à un régiment qui marchait sous la bannière impériale. C'est ainsi qu'on vit dans la guerre russo-japonaise une partie des hommes et des officiers qui montaient les transports *Hitachi Maru* et *Kinshu Maru* cernés par l'escadre de Vladivostock, préférer le suicide à l'opprobre de tomber vivants entre les mains de l'ennemi, malgré le traitement très humain qui les attendait comme prisonniers de guerre. C'est ainsi que la souffrance la plus pénible au cœur d'un Japonais qui a conservé l'esprit national, le *yamato-damasshii*, c'est d'avoir « perdu la face » devant ses compatriotes, de vivre déshonoré, fût-ce par une seule injure. On sait l'histoire de ce samurai de la garde des *shôguns* Tokugawa qui, montant au palais, fut dépassé par un autre *hatamoto* qui ne daigna même pas le saluer. Il s'ouvrit le ventre pour affirmer que son honneur ne méritait pas ce mépris. Tout Japonais est en général tellement sensible au point d'honneur, qu'il ne pardonne pas à celui qui l'aura blessé. Et même on a pu lire dans les journaux japonais, il y a quelque temps, le cas d'un de ces petits employés de magasin qui, blâmé par son patron de sa négligence, s'en alla se jeter sous les roues d'un train. Quant à la solidarité qui lie le chef à ses subordonnés, le sentiment en est poussé parfois si loin, qu'on voit au Japon des personnages honorables briser leur carrière à cause des agissements malhonnêtes de leurs subalternes; et ces dernières années, un directeur d'une grande compagnie de sucres, compromis par les spéculations louches de ses employés bien que parfaitement indemne pour son propre compte, lava par le suicide le déshonneur qui rejaillissait sur son nom.

Le suicide du général Nogi a un autre antécédent qui, d'après la version la plus probable, serait une des principales causes qui le déterminèrent. Chargé, à cause de la ténacité qui le recommandait entre tous les généraux pour cette mission, de forcer Port-Arthur à se rendre, il fut pendant onze mois témoin des hécatombes des soldats qui, avec ses deux propres fils, sacrifièrent leurs vies pour s'emparer une à une des forteresses redoutables dont était hérissée la place. La victoire acquise au prix de tant de sang pesait comme un cauchemar sur une conscience que la pitié bouddhiste pour l'immolation des êtres vivants avait marquée de son empreinte; car le général Nogi se montra durant sa vie fervent disciple de Bouddha. Au lendemain de la paix, lorsqu'il vint faire à l'empereur son rapport sur la campagne de Mandchourie, il aurait déclaré, au dire du général Okazawa, alors chef de la maison militaire impériale, qu'il était décidé à s'immoler lui-même pour expier le sacrifice de tant de valeureux officiers et soldats au siège de Port-Arthur. L'empereur l'aurait dissuadé de sa résolution, en lui demandant tout au moins d'attendre la mort du souverain qu'il avait si vail-

lamment servi. L'empereur, plus jeune et doué d'une constitution robuste, pensait bien alors survivre à son loyal serviteur. Il n'en fut point ainsi. Et à l'heure même où le cadavre de son maître, traîné suivant le cérémonial antique dans un char attelé de bœufs, franchissait la porte du palais, le général Nogi tranchait les liens qui retenaient son âme prisonnière pour suivre dans l'autre monde celle de son empereur. Y eut-il là simplement l'exécution de l'idée qui l'avait sans cesse hanté depuis 1877, comme semblerait le faire croire son testament ? Il est probable que cette résolution se fortifia de celle qu'il prit au lendemain du siège de Port-Arthur, et devint définitive lorsque, son maître mort, le moment fut jugé venu pour lui de mourir. Il y a donc, dans le cas du général Nogi, tout à la fois l'exécution d'une idée qui l'avait hanté depuis trente-cinq ans, et un exemple de cette coutume très ancienne du *junshi*, qui voulait qu'un féal serviteur suivît son souverain dans la tombe, pour ne point servir deux maîtres. Cette coutume antique, abolie par la substitution des *haniwa* ou figurines de terre qu'on enterrait dans le mausolée des anciens seigneurs, en lieu et place de leurs fidèles, avait néanmoins fait une impression profonde sur l'âme japonaise ; et pendant l'ère des Tokugawa, on vit encore un des principaux ministres du troisième shôgun commettre le *hara-kiri* à la mort de son maître.

* * *

Ainsi le cas du général Nogi nous paraît-il particulièrement intéressant, en ce qu'il résume dans une sorte de synthèse des faits nombreux de l'histoire japonaise, et montre s'épanouissant sur le vieux tronc du *bushido* comme une végétation tardive dans laquelle semble se concentrer toute la sève du passé. Mais, tout en reconnaissant la grandeur et la noblesse de sentiments que nous savons apprécier malgré notre mentalité européenne, nous ne pouvons, comme les Nitobe et autres écrivains nippons le désireraient, admirer sans réserve et en bloc, pour éclatants qu'ils soient, des événements tels que le suicide du général Nogi, et encore moins croire à la réalisation de la prophétie de tel de leurs auteurs qui déclare que le geste du dernier des *bushi* sera d'une grande leçon non seulement pour le Japon, mais pour les peuples d'Occident. Cette exaltation, coutumière aux Japonais en semblables circonstances, nous l'excusons, mais ils nous excuseront aussi de ne la point partager. Et puisque le moment est venu de dégager une conclusion de phénomènes analogues à celui dont nous traitons, au point de vue de la mentalité japonaise, nous tâcherons de le faire, sous la forme d'une simple et rapide analyse des traits psychologiques et moraux qui nous semblent principalement caractériser le peuple du Yamato.

Et d'abord une première constatation que l'on peut faire à propos du cas du général Nogi et d'une multitude d'autres cas moins illustres, c'est que le Japonais, à défaut de principes supé-

rieurs, obéit d'ordinaire à un sentiment qui le domine, et que c'est à la valeur exclusive de ce sentiment qu'il mesure la valeur morale de ses actes. Si le sentiment, noble en lui-même, de la fidélité envers son souverain, de l'honneur et de la responsabilité du chef, de la pitié pour ses compagnons d'armes, lui commande le suicide, il s'exécutera sans égard à d'autres considérations. De même, si le sentiment de la piété filiale dicte à une jeune fille d'immoler sa pudeur dans une maison de tolérance pour soutenir ses vieux parents, cet acte sera loué sans restriction par certains organes de la presse, ainsi qu'on en pourrait citer des exemples récents.

De plus, le Japonais montre en général un défaut d'individualisme qui se traduit d'ailleurs dans sa langue impersonnelle, dans sa religion bouddhiste dont un des côtés essentiels est l'anéantissement du moi, le *muga* japonais, dans l'organisation traditionnelle de la famille et de la société. Ce défaut d'individualisme le prédispose à agir comme automatiquement sous l'influence de telle ou telle suggestion de l'afavisme, des traditions et des exemples anciens ou contemporains. Comme ici nous ne faisons qu'une analyse rapide, nous laisserons de côté les nombreux faits que nous pourrions citer. Bornons-nous à remarquer que le général Nogi, voulant finir sa vie ainsi que le lui dictait le *bushido*, l'a fait comme eux par le geste même du *hara-kiri*, alors que d'autres moyens s'offraient à lui de terminer sa carrière.

Nous ne ferons pas au général l'injure de penser qu'il a été, si peu que ce soit, influencé dans son acte suprême par l'apothéose que celui-ci devait infailliblement lui procurer aux yeux de ses compatriotes. Mais puisque nous touchons à cette préoccupation de la galerie, bien que nous estimions qu'elle n'ait rien à voir dans le cas présent, nous avouerons avoir constaté, par une longue expérience, qu'elle est une des notes dominantes chez ce peuple dont la vie, mal abritée par des cloisons de papier, se passe constamment sous les yeux du public, et que l'honneur tant individuel que national est, au Japon plus qu'ailleurs préoccupé avant tout de l'opinion. Notons aussi que par suite du défaut assez général de principes vraiment intérieurs et profonds, le peuple japonais se montre particulièrement enclin à ce que nous appellerons l'extériorisation du moi, et que c'est, reflétés dans le miroir de ses traditions et du milieu environnant, qu'il prend les sentiments qui règlent sa conduite et qu'il en cherche la sanction.

Les compatriotes du général Nogi ont donné à son suicide la sanction que leur dictait leur mentalité ; à n'adopter ni l'une ni l'autre, serions-nous taxés d'étroitesse d'esprit ; le mal, s'il y en a, serait-il pour nous ?

JEAN DE VALJOIE.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1^{er} janvier de l'année de leur souscription.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET ÉCONOMIQUE DU JAPON

La mort de l'empereur du Japon a provoqué des études comparatives entre la situation du Japon à l'avènement de cet empereur en 1867 et à sa mort en 1912. De pareils événements prêtent d'ordinaire à de pareilles comparaisons; mais jamais peut-être l'occasion n'était mieux choisie, car jamais souverain n'a présidé à de plus profondes transformations que Moutsou Hito.

Aux données générales qui ont paru dans les études sur le mikado, nous voulons aujourd'hui en ajouter de plus détaillées, propres à bien fixer l'essor prodigieux de l'Empire du Soleil levant.

En 1867-1868, les recettes de l'empire s'élevaient à 33.089.313 yen (1 yen = 2 fr. 58), dont 3.664.780 yen de recettes ordinaires et les dépenses à 30.505.086 yen. En 1912-1913, les recettes s'élevèrent à 575.976.995 yen, dont 502.597.196 de recettes ordinaires. En 1907-1908, les recettes atteignirent 857.083.817 yen, dont 364.796.780 de recettes extraordinaires.

Les dépenses ont crû, elles aussi, dans des proportions analogues. Il est vrai que, durant ces 44 ans, si le Japon a eu à soutenir de grandes guerres, il a fait d'immenses progrès comme territoire et comme population. En 1867, le Japon n'avait qu'une superficie de 24.794 ris carrés (le ri = une lieue française ou près de 4 kilomètres). Aujourd'hui, il en compte 43.458 par suite des acquisitions des îles Liou-kiou, Formose, Sakhaline, Corée. La population qui, en 1872, était de 33.410.825 âmes, s'est accrue de plus du double avec l'agrandissement du territoire et aujourd'hui elle atteint plus de 66 millions d'âmes.

Cette population de 66 millions d'âmes a à supporter une dette dont les Japonais de 1867 auraient pu difficilement se faire une idée. Voici, d'après l'*Annuaire financier et économique du Japon* pour 1912, le détail de cette dette :

Emprunts non remboursés.

EMPRUNTS INTÉRIEURS

Emprunts 5 0/0.

Emprunt des chemins de fer. — Afin de compléter le réseau des chemins de fer et de relier entre elles les différentes régions du territoire, le gouvernement promulgua en 1892 la loi dite de « construction des chemins de fer », approuvée par la diète. La principale disposition de cette loi était que l'on déterminerait, au préalable, dans quel ordre, basé sur le degré d'urgence et d'importance, les lignes projetées seraient construites. Il en résulte que la construction du pre-

mier groupe devait être terminée en vingt-cinq ans à partir de 1893, avec le produit de l'emprunt en question, celui-ci devant être émis, au fur et à mesure des besoins des travaux, jusqu'à concurrence de 113.500.000 yen (293.170.500 francs).

Emprunt des travaux publics. — Cet emprunt fut émis, à partir de l'année 1896, en vue de subvenir aux dépenses que nécessiterait l'exécution de l'important programme de travaux *post bellum* qui fut adopté par le gouvernement et qui comportait : l'amélioration des chemins de fer de l'État, la construction de voies ferrées dans le Hokkaïdô, l'établissement d'une fonderie d'acier, le développement du réseau téléphonique, l'organisation du monopole du tabac en feuilles, l'expansion militaire et navale.

L'emprunt a été limité à 203.500.000 yen (525.640.500 francs), valeur nominale.

Emprunt des chemins de fer du Hokkaïdô. — Comme on vient de le voir, une partie de l'emprunt de la précédente rubrique a été affectée à la construction de lignes de chemin de fer dans le Hokkaïdô, qui paraissaient les plus urgentes à établir. Cependant, il était évident que ces lignes ne suffisaient pas pour tout le territoire du Hokkaïdô, qui a besoin d'être défriché, colonisé et doté de travaux de défense; le gouvernement s'était donc préoccupé de préparer un projet complémentaire de chemins de fer pour l'île, et c'est dans ce but que fut promulguée en 1896 la loi concernant la construction des chemins de fer dans le Hokkaïdô. Elle comportait un emprunt de 33 millions de yen (85.239.000 francs) à émettre à partir de 1897-1898 au fur et à mesure des besoins, suivant le plus ou moins d'urgence des travaux et la situation plus ou moins favorable du marché financier.

Au regard des trois emprunts précités « des chemins de fer », « des travaux et entreprises après la guerre » et « des chemins de fer du Hokkaïdô », le montant d'émission pour l'année 1898-1899 devait être de 79.292.028 yen (204.811.308 francs) et pour 1899-1900, de 20.966.851 yen (54.157.376 francs), soit, pour les deux années, un total de 100.258.879 yen (258.968.684 francs). Or, la situation du marché financier ne se prêtant pas, à cette époque, à l'émission d'une pareille somme à l'intérieur, il fut décidé qu'elle serait demandée à l'étranger. C'est ainsi qu'en 1899, en vertu d'une loi promulguée avec l'assentiment de la diète, un emprunt de 10 millions de livres sterling fut émis au mois de juin sur le marché de Londres, sous le nom d'« emprunt de 1899 de l'empire du Japon au taux de 4 0/0 en livres sterling ».

En 1902, 50 millions de yen (129.150.000 fr.) de titres de cet emprunt, qui étaient tenus en réserve à la Caisse des dépôts et consignations du ministère des Finances, furent placés sur le marché de Londres, au prix de 102 liv. st. 1 sh. 8 d. pour 1.000 yen valeur nominale; mais depuis lors tous ont été remboursés.

Emprunt des travaux publics de Formose. — Cet emprunt, destiné à exécuter à Formose diffé-

rents travaux indispensables et urgents, tels que construction d'une ligne artère de chemin de fer du Nord au Sud et opérations cadastrales, à déjà été remboursé en majeure partie.

Emprunt pour la consolidation des dettes des chemins de fer rachetés par l'Etat. — En 1906, le gouvernement a jugé nécessaire de racheter les voies ferrées en exploitation dans l'empire et a promulgué à cet effet, avec l'approbation du Parlement, la loi de nationalisation des chemins de fer (loi n° 47) et la loi sur le rachat de la ligne Séoul-Fusan (loi n° 18). En conséquence, les réseaux appartenant aux compagnies particulières ont été rachetés par l'Etat, qui a succédé aux charges et aux droits des compagnies propriétaires. C'est afin de consolider et de rembourser les obligations et autres dettes de ces compagnies qu'un emprunt national a été émis.

Emprunt des pensions de la préfecture d'Okinawa. — Cet emprunt a été émis, conformément à la loi de 1910 sur le règlement des pensions dans la préfecture d'Okinawa, dans le but de rembourser les diverses pensions dont les annuités étaient jusqu'alors payées dans cette préfecture. Des titres de l'emprunt émis ont été délivrés aux titulaires des pensions au lieu et place du paiement en espèces, jusqu'à concurrence de 1.634.500 yen (4.221.914 francs).

Emprunt des indemnités. — Cet emprunt a été émis conformément à la loi n° 38, de 1910, pour indemniser les sujets japonais établis en Russie d'Asie, en Mandchourie et en Corée lorsqu'éclata la guerre de 1904-1905, et qui à cette occasion subirent des pertes en abandonnant leurs résidences et leurs affaires. L'Etat leur a délivré, au lieu d'espèces, des titres de cet emprunt, pour un total de 977.600 yen (2.525.141 francs).

Emprunt pour la réorganisation des salines. — Le gouvernement a émis cet emprunt, conformément à la loi n° 48, de 1910, pour éviter de rembourser en espèces les fabricants de sel et de saumure ainsi que les propriétaires de salines qui devaient renoncer à leur industrie par suite de la réorganisation des salines. Les titres de cet emprunt, émis en 1910 et en 1911, ont atteint le total de 2.418.650 yen (6.247.373 francs).

Emprunt pour le rachat des chemins de fer. Marque (Kô-Ih), marque (Kô-Ro). — Cet emprunt national a pour objet de solder le prix de rachat des chemins de fer construits et exploités par des compagnies particulières. A la fin de juillet 1909, le montant total des titres de cet emprunt délivrés aux anciennes compagnies a atteint 476.318.800 yen (1.230.331.460 francs) et l'opération du rachat des chemins de fer privés s'est ainsi trouvée terminée.

Emprunt pour la conversion des obligations du Trésor, marque (Otsu-Ih). — Cet emprunt fut émis à l'époque du rachat de la 1^{re} série d'obligations du Trésor, en 1908, et les titres en furent délivrés, au lieu du paiement en espèces, aux porteurs des susdites obligations, suivant leur convenance. Le montant total de cet emprunt s'élève à 31.001.150 yen (80.075.970 francs), et

le terme du remboursement est fixé à l'année 1913.

A l'exception de l'emprunt pour la conversion des obligations du Trésor (qui sera entièrement remboursé le 1^{er} décembre 1913), la période d'amortissement de tous les emprunts 5 0/0 commence cinq ans après l'émission, et sa limite est fixée à cinquante ans. Ceux qui avaient été émis avant 1905 ont déjà été entièrement consolidés et remboursés. Les intérêts de tous ces emprunts sont payés deux fois par an, savoir : en juin et décembre, pour l'emprunt du rachat des chemins de fer ; le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre, pour l'emprunt de conversion des obligations du Trésor ; en mars et septembre pour les autres emprunts.

Emprunt pour les dépenses extraordinaires. (Spécial.) — Afin de se procurer une partie des sommes supplémentaires requises pour les dépenses de la guerre de 1905-1906, le gouvernement a émis sur le marché intérieur, en 1906, un emprunt de 199.671.600 yen (515.751.743 fr.) sous le titre d'« emprunt spécial du Japon à 5 0/0 ». Cet emprunt a été émis à 95 yen pour 100 yen valeur nominale, il porte un intérêt de 5 0/0 et est remboursable en 25 ans à partir de la 6^e année qui suit l'émission. En outre, il y a encore une autre sorte d'emprunt spécial émis aux mêmes conditions : ce sont les bons distribués au lieu d'espèces, à titre de récompense pour services méritoires pendant la dernière guerre. Le montant de ces bons a atteint, jusqu'à la fin de mars 1909, le chiffre de 110.735.400 yen (286.029.538 francs).

Emprunt des « Onshi » accordés aux anciens sujets coréens. — Cet emprunt à 5 0/0 a été autorisé par l'ordonnance impériale n° 327, de 1910, au moment de l'annexion de la Corée, et ne doit pas dépasser 30.000.000 yen (77.490.000 fr.). Les titres en ont été distribués spécialement aux nobles coréens et aux administrations locales de la Péninsule, dans le but de constituer un fonds pour promouvoir l'industrie et l'instruction publique et pour venir en aide à la population en temps de famine. Les conditions de cet emprunt, quant au paiement des intérêts et au remboursement, sont les mêmes que celles des autres emprunts 5 0/0 mentionnés ci-dessus.

Première et seconde émission d'emprunts 4 0/0. — Dans le but de consolider la dette nationale, le gouvernement a établi un programme de conversion des emprunts intérieurs 5 0/0 dont la période de remboursement s'ouvrait en février 1910, et il a commencé par émettre deux séries d'emprunts 4 0/0. Ces deux premières émissions ont été annoncées, la première par l'ordonnance n° 3 du ministère des Finances, en date du 5 février 1910, et la seconde, le 15 mars suivant, par l'ordonnance n° 7 du même ministère. Les conditions sont à peu près identiques dans les deux cas : montant de chaque émission, 100.000.000 yen (258.300.000 fr.) ; prix d'émission, 95 yen ; intérêt 4 0/0. Pour les titres de la première émission, les intérêts sont payables le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre de chaque année, et

pour ceux de la seconde émission, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre. Le principal reste non-remboursable pendant dix ans à partir de 1910, et ensuite il sera remboursé en cinquante ans.

L'émission de ces deux séries de titres 4 0/0 réussit au-delà de toute attente, et comme le choix était laissé aux souscripteurs de faire leur versement en espèces ou de déposer les titres 5 0/0 des précédents emprunts, ce dernier mode de paiement fut préféré par le plus grand nombre : lors de la première émission du 4 0/0, 64.467.500 yen (166.519.553 fr.) furent versés sous cette forme, et pour la deuxième série, le chiffre s'éleva à 93.357.550 yen (241.142.552 fr.). De plus, la première émission de l'emprunt 4 0/0 comprend encore, outre les 100.000.000 yen (258.300.000 fr.) qui furent souscrits comme il vient d'être dit, d'autres titres 4 0/0 dont le total actuel a atteint 76.216.900 yen (196.868.253 fr.) à la fin de mars 1912 ; ces titres furent émis et délivrés au lieu d'espèces, à la demande des porteurs des divers emprunts 5 0/0 remboursables.

EMPRUNTS EXTÉRIEURS

Emprunt livres sterling à 4 0/0 de 1899. — Pour couvrir les dépenses relatives à la construction des chemins de fer, à l'amélioration des lignes de l'État déjà en exploitation, à la construction des lignes du Hokkaïdô, à la fonderie d'acier et à l'extension du réseau téléphonique, le gouvernement a émis un emprunt à Londres en juin 1899, conformément aux dispositions des lois suivantes : loi sur la construction des chemins de fer (loi n° 4, de 1892), règlements sur les emprunts pour les travaux publics et entreprises de l'État (loi n° 59, de 1896), loi sur la construction des chemins de fer du Hokkaïdô (loi n° 93, de 1896), enfin, loi n° 101, de 1899. Cet emprunt national, se montant à 10.000.000 de livres sterling, a été émis à 90 livres sterling pour 100 livres sterling valeur nominale. Le capital est remboursable, par tirages au sort, en quarante-cinq ans, à partir de janvier 1909.

Emprunts livres sterling à 4 0/0 de 1905. — Dans le but de consolider et de rembourser la quatrième et la cinquième émissions d'obligations du Trésor (mars et avril 1905, 200.000.000 de yen (516.600.000 fr.) à 6 0/0, le gouvernement a émis en novembre 1905 sur les marchés de Londres, Paris, New-York et d'Allemagne, un emprunt de 25.000.000 de livres sterling à 4 0/0, conformément aux dispositions de la loi n° 1 de 1904, de la loi n° 12 et de l'ordonnance impériale n° 241 de 1905. Le taux d'émission a été de 90 livres sterling pour 100 livres sterling valeur au pair, et le capital est remboursable par tirage au sort en dix ans, du 1^{er} janvier 1921 au 1^{er} janvier 1931.

Emprunts livres sterling à 4 0/0 de 1905. — Pendant la guerre russo-japonaise, le gouvernement a contracté des emprunts à 6 0/0 et à 4 1/2 0/0, afin de solder les dépenses militaires. Le premier de ces emprunts a déjà été consolidé et remboursé. (Voir ci-après, emprunt à 5 0/0 de 1907.)

Un emprunt de 30.000.000 de livres sterling à 4 1/2 0/0 a été émis à Londres et à New-York, en mars 1905, conformément aux dispositions de la loi n° 12 et de l'ordonnance impériale n° 78 de la même année. Il a été souscrit 90 livres sterling pour 100 livres sterling valeur au pair ; le capital est remboursable en quinze ans, par tirages au sort, à partir du 14 février 1910 jusqu'au 15 février 1925. Le service de cet emprunt est assuré par le gouvernement sur la garantie des profits nets du monopole du tabac.

Le second emprunt à 4 1/2 0/0, également de 30.000.000 de livres sterling, a été émis à Londres, à New-York et en Allemagne, en juillet 1905, conformément aux dispositions des ordonnances impériales n° 194 et 195 de la même année. Souscrit à 90 livres sterling pour 100 livres sterling valeur au pair, il est comme le précédent remboursable en quinze ans par tirages au sort, à partir du 9 juillet 1910 jusqu'au 10 juillet 1925, et le gouvernement a garanti le service de cet emprunt sur les profits nets du monopole du tabac, l'emprunt précédent (de mars 1905) conservant la priorité.

Emprunts livres sterling à 5 0/0 de 1907. — Afin de consolider et de rembourser l'emprunt de 22.000.000 de livres sterling à 6 0/0 contracté en 1904, le gouvernement a émis en mars 1907 à Londres et à Paris, un emprunt de 23.000.000 de livres sterling à 5 0/0, conformément aux dispositions de la loi n° 1 de 1904, de la loi n° 12 de 1905 et de l'ordonnance impériale n° 23 de 1907. Souscrit à 99 liv. st. 10 sh. pour 100 livres sterling valeur au pair, cet emprunt est remboursable en vingt-cinq ans par tirages au sort, à partir du 12 mars 1922 jusqu'au 12 mars 1947.

Le produit de cet emprunt a servi à rembourser l'emprunt 1904 de 22.000.000 de livres sterling à 6 0/0.

Emprunt français 4 0/0 de 1910. — L'emprunt français 4 0/0 a été émis sur la place de Paris, en vue de la conversion de la dette japonaise. Une partie de cet emprunt a servi à racheter les rentes intérieures qui avaient été exportées à l'étranger, et le reste, à rembourser le 5 0/0 intérieur. Le montant de l'émission s'est élevé à 450.000.000 francs ; l'intérêt, au taux de 4 0/0, est payable annuellement le 15 mai et le 15 novembre ; le prix d'émission a été de 95 fr. 50, et l'emprunt ne commencera à être remboursable qu'au bout d'une période de dix ans, après quoi il doit être amorti en cinquante ans.

Emprunt livres sterling à 4 0/0 de 1910. — Cet emprunt a été émis pour le même objet que le 4 0/0 intérieur et l'emprunt français 4 0/0 de 1910. Il a servi à racheter les bons de l'emprunt de la guerre et de l'emprunt 5 0/0 qui étaient en circulation à Londres. Le montant de l'émission s'est élevé à 11.000.000 de livres sterling ; l'intérêt, au taux de 4 0/0, est payable le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre ; le prix d'émission a été de 95 livres sterling, et l'emprunt est remboursable en cinquante ans à partir de 1920. Comme le but de cet emprunt était le rachat des titres ci-dessus

mentionnés, le choix a été laissé aux souscripteurs entre le dépôt de ces titres et le paiement en espèces.

Les dettes intérieures et extérieures à rembourser qui représentaient, en 1896, 46.963.322 yen ou 1,39 par tête d'habitant, représentaient, en 1910, 2.600.606.488 yen ou 51,24 par tête d'habitant. La progression est considérable. Pour que les Japonais ne succombent pas sous le faix, il a fallu que la richesse nationale se développe beaucoup.

Le commerce, l'agriculture et la pêche.

Le commerce extérieur fournit une preuve de l'essor de cette richesse. En 1877, la valeur totale des exportations était de 23.348.522 yen ou de 0,67 par habitant; en 1911, elle était de 447.433.888 yen ou de 8,68 par habitant. Dans le même laps de temps la valeur des importations a passé de 27.420.903 yen ou 0,79 par habitant à 513.805.705 yen ou 9,97 par habitant.

En 1911, les exportations et les importations ont atteint respectivement 447 millions de yen (4.154.601.000 francs) et 513 millions de yen (4.325.079.000 francs) environ, soit un total de 961 millions de yen (2.482.263.000 francs) et un excédent d'importations de 66 millions de yen (170.478.000 francs). Comme le cours naturel du progrès le demande, ce volume total du commerce en 1911 dépasse 38 millions de yen (98.154.000 francs) celui de l'année précédente et est le plus élevé qu'on ait encore vu. En 1910, l'excédent des importations sur les exportations s'était arrêté à 5 millions de yen (12.915.000 francs); l'énorme excédent de 66 millions de yen (170.478.000 francs) enregistré en 1911 est dû principalement à trois causes : en prévision du nouveau tarif mis en vigueur le 17 juillet 1911, une grande quantité de produits sujets à une augmentation de droits fut importée d'avance; puis, le commerce avec la Corée, qui donne presque invariablement un excédent d'exportation du Japon, n'est plus compté, depuis l'annexion, comme faisant partie du commerce extérieur, et ceci contribue à modifier en 1911 la balance de l'excédent; enfin, pendant l'automne dernier, les troubles révolutionnaires de Chine ont affecté sérieusement les exportations de cotons filés et d'autres produits importants. Néanmoins, le fait est que les principales importations ont consisté en coton brut, engrais, fer et machines, tous articles qui sont des matières premières de l'industrie ou servent à son développement; par conséquent, l'excédent de telles importations n'a rien qui puisse donner des inquiétudes sur le développement normal du commerce extérieur.

Le commerce extérieur s'est développé parce que le Japon s'est éveillé comme pays agricole et industriel.

L'agriculture a fait un rapide progrès. Elle occupe plus de 60 0/0 de la population entière et constitue par cela même la plus grande industrie japonaise. La production du riz et celle du

blé ont progressé de la façon suivante : pour le riz elle a passé de 37 millions de *koku*, en chiffres ronds, en 1902 à 52 millions en 1911 (1 *koku* égale 1,80391 hectolitre); pour le blé de 3.954.000 *koku* à 5 millions d'hectolitres. Les méthodes culturales se sont améliorées car la production moyenne par *tan* (1 *cho* = 10 *tan* = 99,17355 ares) s'est sensiblement accrue. La production des cocons a quadruplé de 1887 à 1910; celle du thé à triplé; celle des bœufs a augmenté de 35 0/0 et celle des chevaux de 24 0/0 mais l'élevage n'est pas le plus beau fleuron du Japon.

La pêche tient une grande place dans la vie économique du Japon. Bien que la situation géographique du Japon soit très avantageuse pour cette industrie, les pêcheurs japonais se sont contentés longtemps d'exercer leur métier près des côtes sans s'aventurer au large. Depuis quelques années cependant, le gouvernement non moins que la population s'est appliqué avec ardeur au développement de la pêche et des industries connexes; tous les encouragements leur ont été accordés, si bien que leurs produits se sont accrus chaque année : la valeur totale des produits de la pêche côtière seule est estimée, en 1910, à 78.286.386 yen (202.213.735 francs).

La pêche en haute mer, tout spécialement, a fait des progrès rapides à partir de la promulgation (1898) de la loi qui l'encourageait; en 1910, la valeur de ses produits s'est élevée à 8.436.931 yen (21.792.593 francs). De plus, la Convention sur les pêcheries, conclue avec la Russie en 1907, a confirmé les droits de pêche des Japonais dans les eaux russes et actuellement les pêcheries japonaises s'étendent jusqu'au Kamtchatka; la valeur des prises faites dans ces parages a augmenté rapidement d'année en année. En tenant compte des produits de la pêche en Corée, à Formose, à Sakhaline et au Kwangtung, on trouve qu'en 1910 les pêcheries japonaises ont rapporté plus de 100 millions de yen (258.300.000 francs).

D'après les statistiques de 1908, le nombre des individus qui travaillent exclusivement à la pêche n'est que de 810.717, tandis que 930.053 pêcheurs s'occupent en outre d'agriculture ou d'autres métiers. En 1910, la flotte de pêche se composait de 424.403 barques de grandeurs diverses, construites suivant l'ancien modèle japonais, puis de 467 voiliers et 36 vapeurs de modèle européen. Mais les derniers relevés officiels indiquent que les chalutiers et baleiniers à vapeur sont actuellement au nombre de 100 et de 38 respectivement, et que plusieurs d'entre eux sont affectés à d'autres genres de pêche. De plus, pendant ces dernières années le nombre des barques de pêche munies de moteurs a sensiblement augmenté et il atteint aujourd'hui un millier.

Depuis quelques années, la loi pour l'encouragement de la pêche en haute mer a eu pour effet d'accroître le nombre des bateaux propres à cette pêche; ceci explique pourquoi les dimensions des barques ont graduellement augmenté et pourquoi le nombre des voiliers et vapeurs de modèle européen s'est accru. Ces derniers sont surtout em-

ployés comme chalutiers et pour la pêche de la baleine, de la morue, et de la bonite. C'est ainsi que peu à peu on arrive à transformer les bateaux construits sur l'ancien modèle japonais.

Les animaux dont la pêche est la plus abondante sont : parmi les poissons, le hareng, la sardine, la bonite, le maquereau, le thon, la *seriola* (*huri*), la dorade (*taï*), la sole, la pélamide, le saurel, le mullet, le saumon, la truite et la morue; la baleine et le phoque; l'huître et l'ormier; enfin l'on prend aussi en grandes quantités la seiche, la pieuvre, la crevette, la langouste et le crabe, tandis que la pêche du corail est également prospère. Les grands progrès de l'industrie de la pêche ont rendu nécessaire la réglementation des droits de pêche; en conséquence, le gouvernement a promulgué en 1901 une loi sur les pêcheries qui restreint l'usage des engins et méthodes de pêche et détermine les saisons de pêche. Dans la suite, le progrès général du pays a exigé une révision de cette loi; comme d'autre part il était urgent de faciliter davantage la circulation du capital en faveur de l'industrie de la pêche, les lois relatives à la Banque hypothécaire du Japon, à la Banque coloniale du Hokkaïdô et aux Banques départementales de l'Agriculture et de l'Industrie ont été révisées, et ces nouveaux règlements sont en vigueur depuis avril 1911.

La consommation du poisson ayant toujours été très considérable au Japon, la plus grande partie des produits de la pêche était jusqu'à présent absorbée par les régions voisines des champs de pêche. Mais en ces dernières années, grâce à la rapidité croissante des moyens de communication soit par mer, soit par terre, l'usage des appareils réfrigérants et de la glace a donné une grande extension au transport du poisson, de sorte que la quantité de poisson transportée dans ces conditions augmente annuellement. Bien que la quantité des produits soumis à une préparation ne se soit pas accrue aussi rapidement, on constate cependant une augmentation sensible, due soit à la reprise du commerce d'exportation en Chine, soit à l'exportation croissante vers l'Europe et l'Amérique de l'huile et de la colle de poisson, des boutons de nacre, enfin des conserves de crabes, de saumons et de truites. En 1910, la valeur des produits manufacturés s'est élevée à 43.736.518 yen (112.971.426 fr.) dont 15.355.495 yen (39.663.244 francs) représentant le montant des exportations.

L'industrie et les chemins de fer.

A côté de l'agriculture et de la pêche, il faut placer l'industrie minière. Le Japon produit de la houille, du soufre, du cuivre, du pétrole.

La production de la houille s'est élevée de 9 millions de tonnes de 1.000 kilogrammes en 1901 à 15.681.000 tonnes en 1910; de 1873 à 1910, la production s'est accrue 71 fois. Le cuivre a passé de 45.653.000 kin en 1901 (1 kin = 0,60000 kilogramme) à 82.206.000. Le soufre a passé de 27 millions et demi de kins en 1901 à plus de

73 millions en 1910; le pétrole de 984.000 koku (1 koku = 1.80391 hectolitre) à 1.608.000, etc.

Le Japon ne s'est pas borné à exploiter les richesses de son sol, il s'est appliqué à les mettre en œuvre et l'industrie est née dans ce pays. A l'industrie domestique ou de famille se sont substituées peu à peu des manufactures à vapeur ou à force électrique. L'industrie textile, l'industrie céramique, des huileries, des papeteries, des fabriques d'allumettes, etc., se sont installées.

Le nombre des usines et ateliers avec force motrice a passé de 2.764 en 1901 à 6.731 en 1910. Le nombre des ouvriers employés par elles s'est élevé de 433.813 en 1901 à 717.161 en 1910. Celles des industries qui occupent le plus d'ouvriers sont : les industries textiles : 425.955; les fabriques de machines et industrie du fer 55.487; les industries chimiques, 65.513; les industries de l'alimentation, 52.143; les industries diverses 59.888; les industries spéciales : industrie électrique, gaz, raffinage des métaux, etc., 58.175.

Le premier chemin de fer japonais fut construit en 1874 entre Tokio et Yokohama sur un parcours de 17 milles anglais. Depuis les progrès ont été importants et en voici le détail pour les dix dernières années :

	LONGUEUR EXPLOITÉE (Milles anglais)		
	État	Compagnies	Total
A la fin de :		Milles	
1901-1902.....	1.059,48	2.966,48	4.026,16
1902-1903.....	1.226,56	3.010,60	4.237,36
1903-1904.....	1.344,70	3.150,57	4.495,47
1904-1905.....	1.461,38	3.232,08	4.693,46
1905-1906.....	1.531,58	3.251,23	4.783,01
1906-1907.....	3.116,22	1.691,57	4.807,79
1907-1908.....	4.452,67	445,62	4.898,49
1908-1909.....	4.542,72	477,05	5.019,77
1909-1910.....	4.624,32	506,05	5.130,37
1910-1911.....	4.870,24	484,66	5.355,10

Années fiscales	NOMBRE DE VOYAGEURS TRANSPORTÉS		
	État	Compagnies	Total
1901-1902.....	32.074.254	79.136.954	111.211.208
1902-1903.....	31.897.045	78.121.456	110.018.501
1903-1904.....	34.008.286	79.861.798	113.870.084
1904-1905.....	28.828.711	75.225.481	104.054.192
1905-1906.....	31.026.964	82.648.439	113.675.403
1906-1907.....	47.566.920	78.228.468	125.795.388
1907-1908.....	101.115.739	39.890.322	141.006.061
1908-1909.....	123.227.543	23.746.327	146.973.870
1909-1910.....	128.306.960	24.781.106	153.088.066
1910-1911.....	138.629.706	25.909.254	164.538.960

Années fiscales	TONNAGE DES MARCHANDISES TRANSPORTÉES		
	État	Compagnies	Total
		Tonnes	
1901-1902.....	2.659.602	11.750.150	14.409.752
1902-1903.....	3.183.720	12.938.951	16.122.671
1903-1904.....	3.493.622	14.268.690	17.761.312
1904-1905.....	3.677.453	15.576.409	19.253.862
1905-1906.....	4.403.494	17.126.570	21.530.064
1906-1907.....	7.620.528	17.124.614	24.745.142
1907-1908.....	18.312.223	5.203.383	23.515.606
1908-1909.....	23.524.559	1.931.240	25.455.799
1909-1910.....	23.655.620	2.155.853	25.811.473
1910-1911.....	25.481.868	2.314.367	27.796.235

Voici le tableau du profit net de l'exploitation :

Années fiscales	PROFIT NET		
	État	Compagnies	Total
		Yen	
1901-1902.....	8.229.293	15.835.877	24.065.170
1902-1903.....	9.270.417	16.954.717	26.225.134
1903-1904.....	10.242.214	18.678.857	28.921.071
1904-1905.....	11.942.166	19.352.359	31.294.525
1905-1906.....	12.926.986	23.345.329	36.272.315
1906-1907.....	17.230.716	21.205.037	38.435.753
1907-1908.....	34.023.218	4.450.337	38.473.555
1908-1909.....	35.113.147	1.600.409	36.713.556
1909-1910.....	10.034.054	1.727.629	11.761.683
1910-1911.....	12.826.743	1.869.698	14.696.441

Conformément à la loi de nationalisation des chemins de fer promulguée en mars 1906, l'Etat a racheté les lignes de dix-sept compagnies, savoir : Kôbu, Hokkaidô-Tankô, Gan-Etsu, Nippon, Nishinari, San-yô, Kyûshû, Hokkaidô, Kyôto, Hankaku, Hokuetsu, Sôbu, Bôsô, Nanao, Tokushima, Kwansai et Sangû. A la date du rachat, le développement total de ces chemins de fer atteignait 2.823 milles anglais. Le montant des titres de l'emprunt national destiné à solder aux compagnies le prix du rachat, s'élève au total de 476.318.800 yen (1.230.331.460 francs), et le 31 juillet 1909 ces titres étaient entièrement délivrés aux anciennes compagnies.

L'exploitation des chemins de fer japonais pendant l'année 1910-1911 a donné les résultats suivants :

Le développement des lignes exploitées est de 6.000 milles, soit 4.870 milles pour le réseau de l'Etat, 484 milles pour les lignes des compagnies privées, et 706 milles pour celles du Sud-Mandchourien (dont 618 milles à voie normale et 88 milles à voie étroite). Le chiffre des voyageurs s'est élevé à 166.888.048, et le tonnage des marchandises, à 31.718.399 tonnes; quant aux recettes du trafic, elles ont atteint 109.481.513 yen (282.790.848 francs), dont 52.783.202 yen (136.339.011 francs) pour le transport des voyageurs, 54.228.136 yen (140.071.275 francs) pour celui des marchandises, et 2.470.175 yen (6.380.462 francs) pour les recettes diverses.

Sur le réseau de l'Etat, la longueur moyenne des lignes exploitées a été de 4.815,9 milles pour les voyageurs et de 4.764,2 milles pour les marchandises. Ce réseau a transporté 138.629.706 voyageurs et 25.481.868 tonnes de marchandises. Recettes du trafic : voyageurs, 46.483.237 (120.066.204 fr.); marchandises, 41.508.438 yen (107.216.295 francs); recettes diverses, 1.344.917 yen (3.473.924 fr.); soit au total 89.336.592 yen (230.756.417 francs). Les frais d'exploitation, le paiement des intérêts, etc., se sont montés à 76.509.849 yen (197.624.940 francs), et les profits nets, en déduisant des recettes toutes les dépenses, ont été de 12.826.743 yen (33.131.477 francs). Pour l'année fiscale 1912-1913, les recettes du réseau de l'Etat sont évaluées à 100.092.658 yen (258.589.336 fr.) et les dépenses à 89.485.107 yen (231.140.031 fr.),

ce qui laisse un profit net de 10.607.551 yen (27.399.304 francs); dans les dépenses est comprise la somme de 34.364.226 yen (88.762.796 fr.) qui représente les intérêts de l'emprunt pour le rachat des chemins de fer, etc.

Une loi sur les chemins de fer légers a été promulguée en avril 1910 et mise en vigueur au mois d'août de la même année. Précédemment, la construction de ces chemins de fer, soumise aux règlements soit des chemins de fer ordinaires, soit des tramways, se trouvait entravée par divers obstacles et inconvénients, et c'est pour obvier à ces difficultés qu'on eut recours à une loi spéciale. Cette mesure législative a pour effet de garantir aux Compagnies de chemins de fer légers un intérêt minimum de 5 0/0 sur les capitaux engagés dans la construction de la voie. On espère que grâce à cet encouragement offert par l'Etat un capital d'environ 10.000.000 yen (25.830.000 fr.) sera employé chaque année à l'établissement de ces lignes légères.

A la fin de l'année 1910-1911, on comptait 59 compagnies privées de chemins de fer ordinaires et légers, y compris celles qui venaient de recevoir l'autorisation du gouvernement; leur capital global était de 79.051.000 yen (204.188.733 francs); 22 de ces compagnies possédaient des lignes en exploitation. Elles ont transporté pendant l'année 25.909.254 voyageurs et 2.314.367 tonnes de marchandises; leurs recettes se sont élevées à 4.473.317 yen (11.554.578 francs) et leurs dépenses à 2.143.316 yen (5.536.185 fr.), ce qui leur a laissé un profit net de 2.330.001 yen (6.018.393 fr.). Le coût de construction des lignes actuellement exploitées s'est monté à 32.109.409 yen (82.938.603 francs).

La Compagnie des chemins de fer Sud-Mandchouriens a été fondée en juillet 1906, avec un capital de 200.000.000 yen (516.600.000 fr.), dont l'Etat a souscrit 100.000.000 yen (258.300.000 fr.) et les particuliers 20.000.000 yen (51.660.000 fr.). Cette compagnie a transporté en 1910-1911, 2.349.088 voyageurs et 3.922.164 tonnes de marchandises. Les recettes de ses diverses exploitations se sont élevées au total de 24.777.684 yen (64.000.758), et les dépenses à 21.069.368 yen (54.422.478 francs), laissant un profit net de 3.708.316 (9.578.580 francs); mais l'exploitation du chemin de fer seul a rapporté 15.671.604 yen (40.479.753 francs) et coûté 6.542.639 yen (16.899.637 francs).

A la fin de 1911, les compagnies de tramways électriques sont au nombre de 38, avec un capital global de 80.830.000 yen (208.783.890 francs), 350 milles de lignes en exploitation et 150 milles de lignes en construction ou projetées. De plus, il existe 25 compagnies qui n'ont pas encore de lignes exploitées; leur capital est de 31.500.000 yen (81.564.500 francs) et elles ont en projet 348 milles de lignes. Enfin, à ces compagnies il faut ajouter les tramways électriques appartenant aux municipalités de Tôkyô et d'Osaka et exploités par elles; leur capital se monte au total de 106.795.301 yen (275.852.262 francs); la lon-

gueur de leurs lignes ouvertes au trafic est de 82 milles, et celle des lignes en construction ou projetées, de 71 milles. La ville de Kyôto a également en projet la construction d'un tramway, avec un capital de 10.379.212 yen (26.809.505 fr.) et un développement de lignes de 16 milles.

La navigation.

Dans un pays entouré par la mer comme l'est le Japon, le développement de la Marine marchande est la condition essentielle des progrès de l'industrie et du commerce extérieur. C'est pourquoi le gouvernement de Meiji s'est toujours efforcé de protéger et d'encourager la navigation. En vertu de la loi pour l'encouragement de la navigation (loi n° 15, de 1896), promulguée en mars 1896, les sujets japonais, ou les compagnies dont les associés ou actionnaires sont tous sujets japonais, s'occupant du transport des voyageurs et des marchandises entre le Japon et les pays étrangers ou bien entre des ports étrangers, employant à cet effet des navires à vapeur, en fer ou en acier, d'un tonnage brut d'au moins mille tonnes et d'une vitesse minima de dix nœuds à l'heure, navires qui doivent être la propriété uniquement des dits sujets ou compagnies japonais et inscrits au registre de la marine marchande de l'Empire, — bénéficiaient d'une subvention dont le montant était proportionnel au tonnage des navires et aux distances parcourues. Cette loi a cessé d'être en vigueur au 31 décembre 1909, pour être remplacée par une autre, promulguée en mars 1909, (loi n° 15) et dite « loi sur les subventions des services maritimes au long cours. » D'après cette nouvelle loi, les sujets japonais ou les compagnies commerciales dont les associés ou actionnaires sont tous sujets japonais, s'occupant d'entreprises de transports maritimes, ont droit à des subventions qui sont proportionnelles aux distances parcourues, au tonnage, à la vitesse et à l'âge des navires; ces navires doivent être à vapeur et construits en acier, avoir une jauge brute d'au moins trois mille tonnes, une vitesse minima de douze nœuds à l'heure, et moins de quinze ans d'âge, être inscrits au registre de la marine marchande de l'Empire, et naviguer régulièrement pendant cinq ans au plus, sur une des quatre grandes lignes étrangères, d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Australie.

Les principales compagnies de navigation à vapeur qui bénéficient actuellement des subventions de l'Etat sont la *Nippon Yusen Kwaisha* (compagnie des Paquebots-poste du Japon), la *Osaka Shosen Kwaisha* (compagnie des navires de commerce d'Osaka) la *Tôgô Kisen Kwaisha* (compagnie orientale de navigation à vapeur) et la *Nisshin Kisen Kwaisha* (compagnie sino-japonaise de navigation à vapeur). Ces quatre compagnies entretiennent des services réguliers sur les lignes ci-dessus indiquées.

La *Nippon Yusen Kwaisha*, en plus du cabotage (y compris les services sur Formose et Sakhaline japonaise), dessert les lignes étrangères

suivantes : Europe, Amérique du Nord, Australie, Bombay, Calcutta, Changhaï, Vladivostok, et les lignes de la Chine du Nord.

La *Osaka Shosen Kwaisha*, en dehors de ses services côtiers, dessert les lignes suivantes : Amérique du Nord, Tsuruga-Vladivostok, Otaru-Vladivostok, Daïren, Tientsin, Chine du Sud, Gensan, Chemulpo, Antung.

La *Tôgô Kisen Kwaisha* a des services réguliers sur l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud et Hongkong.

La *Nisshin Kisen Kwaisha* emploie ses navires à la navigation du Yang-tse-kiang et de ses affluents.

Depuis 1893, le nombre des navires de la flotte de commerce s'est accru d'une façon continue, et, à la fin de 1903, elle accusait un total de 979.000 tonnes, dont 657.000 tonnes en navires à vapeur, soit quatre fois plus qu'en 1894, au moment de la guerre sino-japonaise, et 322.000 tonnes en bateaux voiliers. Néanmoins, la guerre avec la Russie a encore nécessité une augmentation de navires marchands, et il en est résulté que des bateaux étrangers ont été achetés, frétés ou spécialement autorisés à assurer le commerce côtier. Au cours de 1904, les pertes subies à l'occasion du blocus de Port-Arthur et pour d'autres causes ont porté sur 71.000 tonnes. Mais, d'un autre côté, le Japon s'est procuré 204.000 tonnes, soit 27.000 tonnes de vapeurs construits par lui et 177.000 tonnes de vapeurs achetés à l'étranger. De sorte que l'augmentation nette a été de 133.000 tonnes et que, de 657.000 tonnes à la fin de 1903, la flotte marchande a atteint douze mois plus tard 790.000 tonnes. A la fin de 1911, la jauge brute totale enregistrée des vapeurs atteignait 1.375.083 tonnes, et celle des voiliers, 412.541 tonnes, ce qui donne pour l'ensemble 1.787.624 tonnes.

En ce qui concerne l'industrie des constructions navales, on constate qu'elle a fait des progrès constants et rapides sous l'influence de la « Loi pour l'encouragement des constructions navales » et des règlements y afférents, qui ont été mis en vigueur en 1896. Avant l'application de cette loi, les navires d'un tonnage supérieur à 1.000 tonnes étaient généralement achetés à l'étranger. Mais depuis lors, des primes ont été accordées à raison de chaque bateau de fer ou d'acier, d'un tonnage brut de 700 tonnes au moins, construit par tout sujet japonais ou toute compagnie de constructions navales dont les membres ou les actionnaires sont tous Japonais. Les nécessités de la situation, l'augmentation de nos forces navales et nos progrès dans la construction des navires, ont amené le gouvernement à reviser cette loi en mars 1909 et à ne plus accorder de primes, à partir du 1^{er} janvier 1910, que pour la construction des navires en acier d'un tonnage brut minimum de 1.000 tonnes. Ces encouragements offerts par l'Etat ont eu pour résultat qu'à la fin de 1911 les navires de 700 tonnes et au-dessus construits au Japon atteignaient le nombre de 105, avec une jauge brute totale de 313.376 tonnes. Les chantiers privés ont réussi à construire des bateaux de guerre de fort tonnage

ainsi que de grands navires entièrement adaptés au service des lignes étrangères les plus importantes; ils ont aussi exécuté des commandes pour l'étranger. A la fin de 1911 on comptait au Japon 216 chantiers et 57 docks ou bassins de radoub appartenant à l'industrie privée; non seulement ces docks ont augmenté en nombre, mais en général ils sont à présent établis sur des dimensions plus grandes qu'auparavant.

Les capitaux engagés dans le commerce et l'industrie.

Enfin voici pour terminer un aperçu de l'importance des capitaux investis dans les affaires industrielles et commerciales; aperçu qui nous est fourni par une lettre japonaise publiée dans l'*Economiste français* du 28 septembre 1912 :

Un certain nombre de sociétés commerciales — principalement de banques — furent fondées au commencement des années de Meiji (1867) sous le patronage du gouvernement impérial; mais ce ne fut là qu'un embryon, et l'essor vraiment significatif de ces sortes de sociétés n'a paru qu'après les guerres sino-japonaise et russo japonaise, et on peut, par conséquent, fixer l'époque de leur grand développement, à l'année 1886, et depuis, en vingt-cinq années, ces sociétés ont progressé huit fois quant au nombre, du commencement de l'ère de Meiji, et vingt-quatre fois quant à la somme des capitaux engagés. De nos jours, ces capitaux s'élèvent à 1 milliard 400 millions de yen. Ce sont les compagnies d'entreprises industrielles et manufacturières qui ont été fondées en plus grand nombre. Voici la statistique pour les vingt-deux dernières années de 1880 à 1910 :

Sortes	NOMBRE DE COMPAGNIES		CAPITAUX ENGAGÉS	
	1888	1910	1888	1910
			1.000 yen	
Sociétés				
— agricoles.....	91	386	1.253	16.894
— industrielles .	1.084	3.672	13.965	580.117
— commerciales.	319	7.394	32.887	687.792
— indust. trans.	104	856	14.404	169.596
Total....	1.598	12.308	62.507	1.481.401

Il ressort de toutes ces constatations que le Japon a fait de magnifiques progrès sous le règne de Moutsou-Hito et on peut, grâce à ces renseignements, se rendre compte du point où il en est au début du nouveau règne.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1913. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1912 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits, 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au trésorier.

L'EMPRUNT ET LES FINANCES CHINOISES

Il ne semble pas que la question de l'emprunt chinois ait fait un pas appréciable depuis la fin d'octobre. On constate toujours la même stagnation des affaires du Consortium à Pékin et le peu de bonne volonté mis par le Gouvernement provisoire à tenir compte des désirs les plus légitimes du groupe des six puissances. Mais ces progrès dans ce sens sont médiocres. Le mois ne s'est pas signalé par de nouveaux emprunts dissidents comme l'emprunt de 250 millions de francs conclu le 30 août par la maison anglaise Birch Crisp, ou comme l'emprunt d'apparence industrielle conclu à la fin de septembre pour la prolongation du Pienlo par la banque sino-belge de Tientsin et la Société belge de chemins de fer en Chine.

Dans le détail il est cependant intéressant de rechercher ce que sont devenus ces deux emprunts, quelles suites ils comportent par rapport au Consortium, quel est l'état actuel des finances chinoises et dans quelles conditions la reprise des négociations entre le Consortium et la Chine pourra aboutir.

*
* *

En ce qui concerne l'emprunt Crisp, signalons comme des plus intéressantes la lettre pleine de détails suggestifs adressée par ce banquier au *Times* et publiée par ce journal, en supplément, le 9 novembre. M. Crisp y expose longuement les raisons pour lesquelles il a cru pouvoir se dresser contre les intérêts du Consortium et ces raisons, comme il fallait s'y attendre, se résument en un désir très vif de combattre le monopole financier détenu par la Hongkong Bank sur le marché chinois avec l'appui du gouvernement, appui dû, d'après les banquiers de la Cité, à tous les sujets britanniques et non à un seul « auquel on ferait par là gagner sans risques des mille et des cent ». Ceci montre combien ledit monopole, que les groupes étrangers et nous-mêmes avons toujours jugé sévèrement, a soulevé les financiers anglais. M. Crisp raconte que le Foreign Office, après lui avoir réservé l'accueil le plus froid, l'a invité à s'abstenir d'émettre l'emprunt conclu avec le gouvernement chinois, mais s'est refusé à lui faire par écrit cette demande, ce qui permet à sa banque de dire qu'elle n'a pas contrevenu aux ordres du gouvernement. Son directeur déclare qu'il se serait soumis à un ordre écrit.

Le gouvernement britannique, qui n'est pas plus qu'aucun autre gouvernement en état de donner des ordres formels en matière d'affaires à des particuliers, a dû se borner à agir par intimidation et a prévenu les intéressés qu'ils n'au-

raient pas à compter sur l'action de la légation d'Angleterre à Pékin au cas où ils se trouveraient en difficulté avec le gouvernement chinois.

Le Foreign Office s'est d'ailleurs senti atteint par le reproche de favoriser une banque unique (dont le Conseil d'administration est en majorité allemand, bien que les capitaux en soient anglais); fermement attaché à la politique du Consortium, ce dont il a donné les preuves les plus palpables, mais sentant toute la faiblesse du point de vue égoïste de la Hongkong Bank qui n'a jusqu'à présent ouvert le groupe anglais, constitué par elle seule, à aucune des grandes banques de Londres, malgré les exemples donnés à cet égard par les autres groupes, il a cru devoir démontrer sa bonne foi par la publication d'un Livre blanc, distribué à la fin d'octobre. Nous avons parcouru ce document, dont le principal intérêt réside dans la publication d'une correspondance échangée entre la Eastern Bank et le Foreign Office au moment de la conclusion de l'emprunt anglo-belge de 1 million de livres (Spitzer-Schroeder) de mars 1912. On y voit que le gouvernement britannique, prié en janvier dernier de prêter l'assistance de son ministre à Pékin à un syndicat international représenté par la Eastern Bank, désireux de participer aux emprunts chinois, avait cru pouvoir promettre le 3 février que sir J. Jordan donnerait à cet égard « toute l'assistance qui serait convenable ». L'emprunt anglo-belge ayant été contracté sur ces entrefaites, la Hongkong Bank avait exprimé au Foreign Office son espoir que, tant que l'emprunt de réorganisation serait en suspens, le gouvernement anglais réserverait son appui au seul groupe anglais du Consortium.

Dès le 14 mars, le Foreign Office répondait dans le sens de l'affirmative, mais invitait en même temps le groupe anglais à s'ouvrir à d'autres banques anglaises, de manière à éviter le reproche de monopole d'Etat. En même temps, le gouvernement anglais faisait connaître à la Eastern Bank qu'il n'était pas en mesure de lui accorder son concours, ce qui lui attirait immédiatement de la part des intéressés le reproche d'inconsistance. Cette ligne de conduite fut cependant maintenue, et sir E. Grey refusa pertinemment au groupe anglo-belge son appui lorsque, sur les instances pressantes des groupes et des ministres à Pékin, le gouvernement chinois eut, par violation de l'article 15 du contrat anglo-belge, annulé le droit de ce groupe à une option sur un nouvel emprunt de 10 millions de livres aux mêmes conditions.

On voit encore dans le Livre blanc que le gouvernement anglais découragea à la fin d'août un projet d'emprunt de 10 millions de livres élaboré par la Chinese Engineering and Mining Company, ainsi que le projet Crisp, et obtint même de ce dernier, vers le 10 septembre, la promesse de suspendre provisoirement l'émission de son emprunt, de ne lancer aucun prospectus et de laisser la presse dans l'ignorance de son projet, jusqu'à ce qu'il eût fait de nouvelles notifications au Foreign Office, promesse que M. Crisp prétend,

dans sa lettre au *Times*, avoir strictement respectée.

On sait que le premier versement de l'emprunt Crisp, dû le 30 septembre, et se montant à 500.000 livres a été ponctuellement effectué. Le second versement de 1.500.000 livres a été fait le 31 octobre, également à la date prescrite. Nous connaissons même déjà, par le *Journal officiel chinois* des 25 et 31 octobre, l'emploi fait de ces sommes, ou du moins leur emploi supposé. Le gouvernement chinois a espéré par cette publication donner confiance à l'opinion et montrer que les demandes de contrôle de l'emploi des fonds par le Consortium sont inutiles, puisque le gouvernement chinois donne de lui-même toutes informations possibles à ce sujet. D'après ce document, les fonds recevraient l'affectation suivante, en francs :

Sommes destinées à la solde des diverses	
troupes.....	49.545.000
Arriéré des indemnités à payer pour 1911....	7.500.000
Intérêts d'emprunts et emprunt belge (?)....	2.655.000
Rente à la Cour impériale.....	3.175.000
Dépenses du gouvernement central.....	2.500.000
Dépenses de la présidence.....	2.500.000
Emprunt des Affaires étrangères du Tchili (?)..	4.875.000
	<hr/>
Total engagé.....	39.750.000
Solde disponible.....	10.250.000

Toutes réserves faites sur la réalité et la régularité des engagements de dépenses énumérés, il est aisé de voir que, sur les 50 millions déjà versés de l'emprunt Crisp, les deux cinquièmes passent aux dépenses improductives d'entretien des troupes; un peu plus de 10 millions sont affectés au paiement d'arrérages mal définis et l'on n'est en mesure d'annoncer qu'un maigre reliquat, probablement nominal, de 10 millions un quart de francs. De tous ces chiffres, le seul qui paraisse avoir trait à des dépenses d'ordre général est celui des dépenses du gouvernement central, soit 2 millions et demi de francs; encore ne paraît-il guère viser que le personnel des nouvelles administrations de Pékin. C'est dire en même temps avec quelle acuité doit être désiré par le gouvernement de Yuan Chi Kai le licenciement de l'armée révolutionnaire, opération qui exigera des sommes considérables comme on le verra plus loin.

Pour en revenir à l'emprunt Crisp, nul doute que les versements prévus au contrat ne soient effectués aux dates fixées. L'émission publique de la première tranche de l'emprunt de 125 millions a eu lieu le 25 septembre à Londres, et a pleinement réussi. La seconde émission doit avoir lieu au plus tard le 30 septembre 1913, et la banque Crisp possède, jusqu'au moment de cette deuxième émission, un droit de préférence à conditions égales pour tout emprunt public qui serait offert au gouvernement chinois.

*
*
*

On n'est pas aussi parfaitement renseigné sur l'état de l'emprunt pour la prolongation du

Pienlo. L'affaire avait été, on s'en souvient, offerte aux banques françaises de Paris par la finance belge, notamment par la Société générale de Belgique. Mais sur les conseils du ministère des Finances et du ministère des Affaires étrangères, le groupe français avait reconnu que la participation à une affaire de ce genre était inconciliable avec les engagements des groupes entre eux. Le baron Empain qui était le porteparole des Belges avait dû, dans ces conditions, s'adresser ailleurs et l'on sait qu'il a lié partie avec la Banque Schroeder de Londres (qui a joué, on s'en souvient, le rôle le plus actif dans l'emprunt anglo-belge du mois de mars).

Les gouvernements français, anglais et allemand, faisant état de ce que la Société générale de Belgique et la Banque Schroeder ont été toutes deux, par les accords entre groupes de juin dernier, introduites dans le Consortium comme participant au groupe russe, ont cru devoir signaler à Pétersbourg qu'il s'agissait là d'une violation des engagements financiers du groupe russe et demander que les deux banques en question fussent empêchées de participer à l'emprunt de la Banque sino-belge pour le Pienlo. Il leur fut répondu par le gouvernement russe que la Banque russo-asiatique, membre principal du groupe russe, reconnaissant le bien fondé de cette intervention, repoussait quant à elle toute participation à cet emprunt, malgré son caractère industriel, et déconseillait à ses associés d'y participer. Le gouvernement russe, qui ne peut évidemment donner des ordres à une banque belge et à une banque anglaise, emploiera contre elles, si elles persistent dans leur attitude, le seul procédé qui lui reste ouvert: il invitera le groupe russe à les éliminer de son sein, ce qui aura pour résultat, à la fois de leur rendre leur liberté dans l'affaire particulière envisagée, et de leur faire perdre toute participation à l'emprunt de réorganisation.

Ces difficultés entre les principaux intéressés de l'emprunt du Pienlo ont fait jusqu'à présent échouer tout projet d'émission publique. On sait, bien que cela ne résulte pas du texte du contrat, que le négociateur à Pékin de l'emprunt, M. Devos, a promis aux Chinois deux versements de 25 millions de francs en argent liquide, sans garanties ni affectation, et c'est même cette stipulation ainsi qu'une ou deux autres dont il a été question dans notre dernier Bulletin qui ont fait rejeter l'affaire par les banques françaises. Sur ces avances il est certain que quelques millions ont été versés, peut-être même la totalité du premier versement, soit 25 millions. Cela suffit pour maintenir provisoirement les droits du groupement concessionnaire, qui, ayant eu l'habileté de se réserver par son contrat le droit de n'émettre l'emprunt, au cas où les circonstances l'exigeraient, que « dans un délai raisonnable », ne paraît pas exposé d'ici quelque temps à la déchéance.

L'affaire paraît donc en sommeil au point de vue purement financier, mais elle n'a pas échoué,

et ne saurait être considérée comme abandonnée. D'une information parue dans la presse anglaise du 17 novembre, on pourrait même inférer qu'un ingénieur en chef belge aurait déjà été désigné d'un commun accord par les concessionnaires et par les Chinois et que des ingénieurs seraient déjà partis pour faire les levées de la ligne de Honanfou à Lantchéou.

Il ne serait d'ailleurs pas impossible que ces ingénieurs aient maille à partir avec la Compagnie du Lotong qui construit déjà, on s'en souvient, la ligne au delà de Honanfou et doit être rachetée par la Chine. Une maison anglaise a même publié dans les journaux une protestation contre ce rachat, prétendant avoir un privilège sur cette section en raison de contrats réguliers de fourniture et de construction avec le Lotong. Le gouvernement chinois a d'ailleurs répudié toute responsabilité dans ces contrats, dont la réalité est contestée et qui devrait rester affaire privée entre la maison anglaise et la compagnie chinoise concessionnaire.

Signalons, en terminant cette chronique sur l'emprunt du Pienlo, que, d'après un bruit qui court, la Banque Schroeder n'aurait pas jusqu'à présent suivi les avis du gouvernement russe, et serait intéressée pour un tiers aux avances, sans conditions, déjà versées aux Chinois par la Sino-belge, ce qui constitue en soi-même au moins une violation morale, sinon une violation matérielle de l'accord du Consortium dont les membres ne se sont interdit par contrat que le droit de faire des émissions publiques.

* * *

De ce qui précède il résulte que seul l'emprunt Crisp a fourni jusqu'à présent des sommes importantes à la Chine. 50 millions ont été versés, auxquels il faut ajouter les 25 millions versés par la Banque sino-belge pour le Pienlo. Comptons encore le versement Crisp du 30 novembre, soit 25 millions, ce qui fait un total maximum de 100 millions déjà obtenus ou sur le point de l'être. Le dernier versement Crisp de la première tranche de l'emprunt, soit 50 millions, n'est payable qu'au 15 février.

En regard de ces ressources exceptionnelles, voyons à la lumière des quelques documents rares et incertains que nous possédons, comment se pose pour le gouvernement provisoire chinois le problème financier au point de vue de ses besoins immédiats.

Le ministre des Finances chinois a exposé lui-même comme suit ses besoins d'argent au 1^{er} janvier prochain :

	liv. st.
Licenciement de troupes (40 divisions).....	3.500.000
Arriéré des indemnités de 1900 et d'autres emprunts.....	10.000.000
Besoins des administrations publiques.....	3.000.000
Total.....	16.500.000

Sur ces sommes l'administration des douanes indigènes peut fournir peut-être 1 million 1/2 de livres et l'emprunt Crisp en fournira, y compris le versement du 30 novembre, 3 millions; ne parlons pas en effet des versements quasi secrets de la sino-belge, qui disparaîtront sans laisser de traces; il reste donc 12 millions de livres à trouver, soit 300 millions de francs. Le gouvernement chinois désirerait encore procéder dès le début de l'année 1913 au retrait des billets mis en circulation par les gouvernements provinciaux. Il faudrait dans ce but, en y comprenant la garantie de nouveaux billets du gouvernement central destinés à les remplacer, une somme supplémentaire de 200 millions de francs, soit un grand total de 1/2 milliard.

La seule garantie dont dispose le gouvernement chinois pour un emprunt de cette envergure, représentant d'ailleurs à peine le quart de ses besoins probables dans les dix-huit mois à venir, est toujours celle des gabelles, bien usée cependant. Quel rendement peut-on espérer de cette administration tant qu'elle restera purement chinoise. Les gabelles n'ont produit cette année que 20 millions de taels, (à 3 fr. 75). Cependant le gouvernement chinois dans l'article 5 du contrat Crisp n'a pas hésité à évaluer leur rendement à 47 millions, dont, selon lui-même, 24 millions seulement seraient déjà engagés, le surplus étant affecté tout d'abord à l'emprunt Crisp.

Ces chiffres ne cadrent malheureusement pas avec ceux qui ont cours dans les légations et qui approchent sans doute plus de la réalité: il y a lieu, d'abord, de déduire du produit brut des gabelles, les frais de perception et d'administration qui s'élèvent à 7 millions de taels, ce qui ne laisserait que 40 millions comme produit net.

Voici, d'après notre ministre à Pékin, le montant des emprunts déjà engagés sur la gabelle, en taels:

1898 Emprunt anglo-allemand de 16.000.000 de livres.....	1.800.000
1901 Indemnités boxers (environ).....	20.000.000
1908 Emprunt anglo-français (rachat de Hankéou-Pékin, 5 millions de taels en dehors d'autres garanties).....	2.350.000
1910 Emprunt de la réforme monétaire (10 millions de liv., annuités 610.717 p.)..	4.072.000
1911 Emprunt du Hou-Kouang (6 millions de livres en dehors d'autres garanties)..	950.000
1911 Emprunt argent du Houpeh: 2 millions de taels (likin du sel d'itchang).....	1.000.000
1911 Emprunt argent de Nankin de 3 millions de taels.....	740.000
Total.....	30.912.000

Même en admettant les évaluations arbitraires et excessives des Chinois, le reliquat disponible des gabelles serait à peine de 9 millions de taels, sur lequel devrait, d'après le contrat Crisp, être prélevée la garantie de cet emprunt. Dès le mois de février, cette garantie pour 125 millions absorbera 6 millions 1/4. Et l'on ne tient compte ni

de la seconde tranche de l'emprunt Crisp qui absorbera une nouvelle somme de 6 millions 1/4, ni des autres engagements pris par les Chinois en 1912, notamment des 40 millions déjà versés à titre provisoire par le Consortium dans la première moitié de l'année, que les Chinois paraissent eux-mêmes avoir oubliés, ni de tout ce qu'on ignore. Nul doute que ces totaux ne dépassent de beaucoup le rendement des gabelles, même s'il atteignait le chiffre indiqué par les Chinois.

D'ailleurs, la question de l'ordre que doivent occuper entre eux ces divers emprunts au point de vue de la garantie des gabelles a été soulevée à Pékin. Le gouvernement chinois ayant cru devoir, pour exécuter les clauses de l'article 4 du contrat Crisp, prendre un arrêté (inséré au *Journal officiel* du 15 octobre) d'après lequel les revenus de la gabelle de Tchang-lou seraient désormais versés à la Chartered Bank afin d'être prêts pour les échéances, le corps diplomatique à Pékin a décidé de rappeler au gouvernement provisoire les termes de l'article VI du protocole international du 7 septembre 1901 d'après lesquels « les ressources affectées à la garantie des bons de l'indemnité de guerre sont :

...« 3° L'ensemble des revenus de la gabelle, sous réserve de la fraction affectée précédemment à d'autres emprunts étrangers. »

Le versement d'une partie du produit des gabelles dans les caisses d'une banque privée ne constitue rien moins qu'une soustraction d'actif au détriment des Puissances et au profit d'un créancier n'ayant qu'un privilège postérieur; cette procédure est particulièrement inadmissible alors que les indemnités boxers sont en souffrance depuis plus d'un an et que leur paiement, grâce à la mansuétude des puissances, ne paraît pas sur le point d'être repris.

En présence de cette protestation qu'il n'attendait pas, le gouvernement chinois s'est borné à ergoter; il a inventé, séance tenante, une thèse absurde d'après laquelle c'est la gabelle telle qu'elle existait en 1901 et non l'ensemble du service des gabelles tel qu'il se présente aujourd'hui, qui a été engagé pour garantir les indemnités boxers. D'après ce système original, la gabelle n'ayant jamais fourni, en fait, à l'indemnité plus de 11 millions de piastres par an, n'est engagée que pour pareille somme.

L'affaire en est là. Il est peu probable que les ministres se contentent de pareilles pauvretés et laissent périmer au profit de la banque Crisp leurs droits antérieurs sur un des rares gages que peut offrir la Chine, lequel n'est solide, en ce qui concerne les indemnités de 1900, que parce que leur rang d'inscription occupe le numéro 2 et n'est primé que par l'emprunt anglo-allemand de 1898, dont les arrérages annuels sont inférieurs à 7 millions de francs.

Nous nous excusons de la minutie de cette discussion. Elle a pour but de montrer à quel point le Consortium a raison, dans l'intérêt des prêteurs et dans celui même de la Chine, d'exiger des ga-

ranties effectives quant à l'emploi de ses fonds et des gages réels quant à leur sécurité. A cet égard on pourrait tout espérer d'une Administration des gabelles qui serait réorganisée par les soins de fonctionnaires étrangers, suivant le magnifique exemple des Douanes maritimes.

*
* *

Le Consortium, de son côté, n'a guère pu agir depuis quelques semaines. Il a repoussé à la fin de septembre les contrepropositions des Chinois à ses propres demandes de gages et de garanties. On se souvient que, d'après ces contrepropositions, les gabelles devraient être réorganisées par la Chine seule : quelques fonctionnaires chinois seraient engagés *proprio motu* par la Chine; les retraits de fonds provenant de l'emprunt de réorganisation seraient simplement contresignés par un représentant des groupes (dont le rôle se bornerait à constater la conformité de ces retraits avec les destinations approuvées par le Parlement); il serait créé un bureau de comptabilité chinois comprenant des étrangers; enfin un droit de préférence, à conditions égales, sur les emprunts ultérieurs serait reconnu au consortium.

Après avoir fait échec à ces offres, le rôle du Consortium ne pouvait être que d'attendre que les ministres chinois reprissent d'eux-mêmes la conversation. La conclusion de l'emprunt Crisp l'a amené en outre à admettre qu'aucune négociation avec les Chinois ne pouvait amener le résultat désiré tant que l'on n'aurait pas mis fin au droit de préférence reconnu par le contrat Crisp sur tout emprunt d'Etat ultérieur.

Dès le début de novembre, le ministre des Finances s'est remis officiellement en rapport avec les représentants des groupes. Ces derniers ont d'abord exigé qu'un plénipotentiaire unique fût seul autorisé à traiter avec eux. Rien ne complique plus la négociation que le renvoi perpétuel de la discussion comme à la raquette, entre le ministre des Finances, le président du Conseil, le président Yuan Chi Kai et même le Parlement. Il semble que sur ce point de pure procédure le Consortium ait obtenu satisfaction.

Mais sur le fond même du débat, peu de progrès sont à noter. Les Chinois se sont bornés à reproduire, en novembre, sans modification, leurs propositions de septembre. Il a fallu les rejeter à nouveau.

La difficulté qu'il y a lieu de résoudre d'abord est celle du droit de préférence Crisp. Ce banquier a fait de grands bénéfices sur la première émission et n'est pas disposé à abandonner ceux que représente la seconde. D'autre part, si les termes de son contrat sont formels pour établir son droit de préférence, l'atteinte portée à la garantie qu'il a obtenue, par la protestation du corps diplomatique en ce qui concerne les gabelles, est de nature à nuire à la seconde émission; ensuite l'opposition publiquement connue du Foreign Office rendrait moins bonne la seconde opération; enfin

l'ouverture du groupe anglais aux principales banques de Londres, ouverture qu'on nous représente au dernier moment comme imminente, fera tomber la raison unique qui a amené la Cité à faire échec à la Hongkong Bank. Il n'est pas impossible que M. Crisp accepte un arrangement. C'est aux Chinois à le lui offrir et non au Consortium, qui doit rester en dehors de cette tractation. S'ils tiennent à obtenir du Consortium un demi-milliard, il leur est loisible de rembourser à M. Crisp le bénéfice qu'il retirerait de la seconde émission, laquelle serait prise à son compte par le Consortium. Ainsi les Chinois auraient l'argent dont ils ont besoin, la banque Crisp son bénéfice et le Consortium reprendrait ses opérations après avoir vu disparaître le droit de préférence détenu par son rival.

L'OCÉANIE FRANÇAISE

ET

LE CANAL DE PANAMA

Comme l'a annoncé le colonel Goethals, directeur du canal Board, la première traversée du canal de Panama sera tentée à l'automne de 1913, par un navire de guerre, mais la grande voie interocéanique ne sera ouverte à la navigation et inaugurée officiellement que dans le cours de 1914.

Sans nul doute, ce sera là un des principaux « événements » de l'année coloniale et maritime et il est possible d'en envisager les effets par un simple rappel de souvenir des conséquences qu'a entraînées le percement de l'isthme de Suez à la fin du XIX^e siècle. Plus importantes, peut-on dire, paraissent devoir être celles de l'ouverture du canal de Panama, car les continents intéressés à cette ouverture sont plus nombreux et plus productifs. Autrement dit, de Changhaï à Pernambuco, de Liverpool à Sidney, de Brest à Tahiti ou de New-York à Auckland, le même besoin de débouchés et de communications rapides et peu coûteuses se fait sentir. C'est une nécessité à laquelle il sera ainsi prochainement satisfait, pour le plus grand bien des îles perdues dans les eaux lointaines et délaissées du Pacifique et en particulier pour nos possessions de l'Océanie. L'étude des ressources actuelles et l'examen de la condition géographique de la « Nouvelle-Calédonie » et des « Etablissements français d'Océanie » permettent de s'en rendre compte.

*
* *

Au premier coup d'œil jeté sur une mappemonde il est difficile de distinguer de celles des autres nations les colonies que la France possède dans l'océan Pacifique. Les groupements d'îles que l'on voit frapper par leur nombre, mais ne ressemblent pas leur « nationalité »; Carolines,

Tanga, Fidji, Marquises, Toubouaï, etc... ne retiennent pas instantanément l'attention et volontiers on ne s'attarderait pas à un examen plus approfondi. Cependant, à quelle situation prépondérante seront élevées demain ces possessions françaises qu'Elisée Reclus désignait déjà comme « le chef-lieu de l'Océanie » ! A la vérité, on ne saurait préciser ce point, car le développement des nations est, on le sait, soumis à des influences multiples. Néanmoins, parmi les facteurs principaux de l'essor d'un pays il en est que l'on peut dégager aisément et sur lesquels on peut s'appuyer sans crainte de se tromper beaucoup ; ce sont, d'une part, la valeur économique de ce pays et de l'autre sa position dans le monde par rapport aux grands courants commerciaux. D'après la connaissance de ces conditions, il est relativement aisé de se faire une idée des possibilités d'avenir de nos possessions océaniques après le percement du Panama. Voyons tout d'abord quelles sont leurs ressources actuelles.

A part l'îlot de Clipperton qui avoisine les côtes du Mexique, les premières îles françaises que l'on rencontre sur la route de la Nouvelle-Zélande en venant de l'Amérique centrale sont les « Etablissements français de l'Océanie » dont le groupement le plus important est constitué par les îles de la Société qui renferment entre autres la « Golden island » de Tahiti.

Bien que la nature insulaire de ces Etablissements ait fait de leurs habitants des pêcheurs minomades, mi-colonisateurs et que les côtes de ces îles, profondément découpées et accessibles par un canal assez large où la mer est d'ordinaire calme, aient facilité de tout temps les relations maritimes interinsulaires, on doit dire que la culture est en grand honneur dans les archipels. Sous l'impulsion donnée par les différents gouverneurs qui ont succédé à M. de la Richerie depuis 1863, lequel avait puissamment encouragé l'agriculture de Tahiti, celle-ci a fait de rapides progrès. Des plantations de cocotiers ont été créées, constituant aujourd'hui la plus grande richesse du pays, car le coprah des îles de la Société, un des plus estimés en Europe avec celui de Java profite de cours élevés, ce qui encourage l'indigène à la production. Aussi en a-t-il été exporté plus de 8.000 tonnes en 1910 pour une valeur de 3.260.000 francs ; on espère d'ailleurs que ce chiffre doublera d'ici dix ans et qu'avec des moyens de transport nouveaux, les stocks de production, chaque année plus élevés, pourront être écoulés sur les marchés métropolitains où la graisse végétale et ses dérivés ont conquis maintenant droit de cité. A la suite de ce produit, il faut immédiatement nommer la vanille qui donne environ 260.000 kilogrammes par an soit un peu plus du tiers de la production mondiale. Malheureusement des conditions de culture et de préparation défavorables l'ont diminuée de valeur sur les marchés d'Europe. Jusqu'à ces temps derniers, elle ne dépassait pas 15 à 18 francs le kilogramme, tandis que la vanille du Mexique atteignait facilement 30 francs la livre. Il est à souhaiter que

le décret pris récemment en vue d'améliorer les procédés de préparation de la vanille, aide au relèvement des cours, et par le fait, au développement de cette culture qui a quadruplé d'étendue en l'espace de dix ans. Le coton, autrefois l'objet d'un commerce florissant, a cessé d'être cultivé depuis 1903, sauf aux Iles-sous-le-vent où la Société cotonnière française a fait construire une usine d'égrenage modèle. En réalité, le coton a été abandonné pour la canne à sucre qui, fournissant jadis une tonne et demie à l'hectare, rend aujourd'hui par suite de procédés perfectionnés 7 tonnes à l'hectare, sans qu'il soit nécessaire de se servir d'engrais. L'influence des mesures protectrices édictées par la loi douanière de 1892 a permis à cette industrie d'améliorer son matériel et de réaliser de réels progrès.

La culture des céréales proprement dite est encore inconnue à Tahiti : le riz y fut tenté autrefois, mais on n'a pas osé renouveler des essais coûteux et infructueux. Le maïs, par contre, vient bien et les récoltes sont abondantes : lorsque les conditions sont favorables, la récolte peut se faire trois mois après le semis. Dans ces conditions, il serait facile, en développant davantage cette culture, d'éviter à la colonie les gros frais qu'entraîne l'importation de l'orge. Mais les indigènes accordent la préférence aux fruits à pain et aux *fei* qui croissent naturellement auprès des habitations dans les vallées.

Il ne faudrait pas croire que l'agriculture ne se rencontre qu'à Tahiti. Toutes les cultures tropicales peuvent être entreprises avec une égale chance de réussite aux Iles-sous-le-vent, aux Marquises, aux Gambier et aux Toubouaï, où à côté du coprah, du café et de la vanille on trouve des ananas, des oranges, des bananes, du manioc, des patates douces, etc. Là encore les prix donnés aux indigènes favorisent ces plantations nouvelles au détriment de la culture du coton. Disons enfin qu'aux Touamotou, longtemps réputées inhabitables par suite du défaut de végétation et d'eau douce, le cocotier introduit naguère parmi des buissons de mikimiki et de pandanus s'est développé admirablement dans ce sol calcaire et salin, si bien qu'aujourd'hui cet arbre non seulement permet aux autochtones de vivre, mais encore est pour l'archipel l'objet d'un commerce intéressant par le coprah qu'il produit.

L'industrie dans les établissements français de l'Océanie est pour ainsi dire exclusivement indigène, à part l'usine sucrière de M. Raoulx dans la vallée d'Atimaono et l'exploitation des riches gisements de phosphates de l'île Makatéa pour laquelle s'est constituée, en fin de 1910, la *Compagnie française des phosphates de l'Océanie*. C'est une société très sérieuse qui a puissamment contribué à redonner vie et élan à la colonie, puisque pour sa première année d'exploitation elle a exporté 20.000 tonnes de phosphates sur San Francisco, le Japon et la France.

Cette réserve faite, l'industrie est purement locale et consiste surtout dans la pêche des nacres. Celle-ci est plus spécialement limitée aux

Touamotou et aux Gambier, véritables parcs naturels où les huîtres nacrées trouvent de merveilleuses conditions de reproduction et de propagation. On estime à 600 tonnes la production de la nacre dans l'archipel des Touamotou en 1911 et on fonde de grandes espérances sur l'avenir. L'excellent état qu'ont reconquis les gisements nacrés est dû à l'ensemble des mesures que les circonstances ont contraint l'administration locale à prendre dans une réglementation pratique. Comme l'a montré le professeur de Cordemoy, dans le Bulletin de l'Institut colonial marseillais, il en est résulté depuis 1904 la reconstitution des bancs d'huîtres à nacre et la question est assez intéressante pour qu'on puisse indiquer parmi ces mesures heureuses le tiercement des lagons de pêche, c'est-à-dire la division en trois secteurs des grands lagons de l'archipel, d'une part, l'exercice modéré et limité de la plongée d'autre part.

A ce rapide tableau de la vie agricole et industrielle de nos établissements de l'Océanie, il est une ombre : c'est le défaut de la main-d'œuvre. Toutes les cultures et entreprises que nous venons de passer en revue pourraient recevoir beaucoup d'extension et devenir rémunératrices si la main-d'œuvre y était plus facile à recruter, car dans ces îles, à Tahiti comme aux Marquises, le dépeuplement certes lent, mais progressif, présente un caractère des plus accentués. Il est de toute évidence que la race marquisienne est appelée à disparaître, sans même avoir, comme la race tahitienne, la ressource de se fusionner dans l'élément blanc, puisqu'il n'y a guère aux Marquises qu'une centaine d'Européens, chaque année en décroissance, dit-on, par suite de la difficulté actuelle de colonisation dans ces îles trop peu favorisées au point de vue des relations extérieures. C'est pourquoi, il convient de signaler l'initiative de la *Société cotonnière* qui a décidé d'introduire aux Iles-sous-le-Vent une vingtaine de coulis chinois des provinces agricoles de la Chine méridionale. Ces Chinois recrutés parmi des agriculteurs seront engagés pour une période de trois années et rapatriés à l'expiration de leur contrat. Souhaitons que ces engagements, qui ont si heureusement réussi aux Strait Settlements et dans notre Indochine, donnent un égal résultat dans le Pacifique où la main-d'œuvre locale est introuvable.

Une telle pénurie ne devrait cependant pas se produire dans des pays si bien doués, économiquement parlant. Les ressources du sol énumérées ci-dessus prouvent suffisamment qu'il existe là un champ d'activité remarquable pour les capitaux. C'est ce qu'ont compris des financiers anglais, allemands, japonais qui sont étonnés mais heureux de voir que la place n'a pas été prise par les Français. On est, en effet, frappé de l'absence complète de nos compatriotes commerçants et du nombre restreint de capitalistes métropolitains qui visitent les établissements de l'Océanie et à cette vue, il ne semble pas qu'on ait apprécié, encore à l'heure actuelle, toute

l'importance de ces îles, comme débouché pour les produits de la mère-patrie.

Les statistiques du commerce sont cependant concluantes et devraient vaincre les dernières hésitations qui pourraient subsister. Le commerce général de la colonie a passé de 6.463.084 francs en 1906 à 14.725.969 francs en 1911 et atteint 8 millions et demi pour les six premiers mois de 1912. Cette plus-value constante provient du développement donné aux produits agricoles, et on signale encore de gros accroissements sur le coprah et la vanille, ainsi que sur les phosphates. Il convient de remarquer qu'à la différence de ce qui se passe d'ordinaire pour les pays neufs où les besoins influent considérablement sur les entrées tandis que les exportations sont insignifiantes au début, dans les établissements français de l'Océanie importations et exportations s'équilibrent avec un léger avantage en faveur des dernières :

Entrées : 7.206.650 francs, contre sorties : 7.519.119 francs en 1911. Entrées : 4.027.965 fr., contre sorties : 4.558.054 francs dans le 1^{er} semestre 1912.

La France, avec ses conserves de viandes et de poisson, ses denrées coloniales de consommation, ses tissus, etc., tient le troisième rang dans les importations, lesquelles sont fournies principalement par les Etats-Unis (3.187.695 fr., en 1911) et l'Australie (1.650.247 fr.)

Aux exportations qui portent sur :

	Kilogrammes	Francs
La nacre.....	604.810	775.918
Le coprah.....	8.865.213	3.777.486
La vanille.....	212.084	2.318.744
Le cacao.....	952.377	80.793
Les oranges.....	4.876.450	73.274

la France avec ses 528.842 francs n'arrive qu'après les Etats-Unis (4.175.450 fr.), l'Allemagne (1.118.803 fr.), l'Angleterre (1.043.882 fr.), et l'Australie (529.889 fr.). Néanmoins le commerce français a doublé depuis 1910 : à cette époque il n'atteignait, en effet, que 246.330 fr. La cause de l'accroissement constaté à notre profit est l'acheminement sur des ports français de lots de coprah et de phosphates embarqués sur des navires de la *Compagnie navale du Pacifique*.

En ce qui concerne la navigation de ces îles, Papeete en est naturellement le grand centre. En 1911, 67 navires jaugeant 166.588 tonnes sont entrés dans son port et les sorties ont accusé un chiffre de 65 navires d'une jauge totale de 164.513 tonnes. C'est sous le pavillon anglais que se fait le plus grand trafic. Sur les 132 bâtiments qui ont visité le port de Papeete, 84 battaient pavillon britannique, 33 étaient américains et 9 seulement étaient français. Le cabotage interinsulaire par goélettes est assez actif : il compte plus de 500 navires qui ont embarqué ou débarqué 6.469.196 tonnes au cours de l'année dernière.

Ces chiffres dénotent une prospérité évidente, bien que nos possessions disséminées dans le Pacifique soient pour ainsi dire privées de communications avec l'extérieur et encore que n'y soit pas comprise la situation économique d'une autre de nos possessions océaniques : la Nouvelle-Calédonie et dépendances.

* * *

De l'ensemble des îles qui forme cet autre groupement colonial, nous devons en retenir ici plus particulièrement deux : l'une sur laquelle notre autorité s'exerce parallèlement à celle de l'Angleterre, l'autre qui par son caractère spécial est appelée à jouer dans l'avenir un rôle important, sinon prépondérant, en Océanie.

Sur les Nouvelles-Hébrides, pays essentiellement agricole, où les Français possèdent plus de la moitié du sol, il suffira de dire pour l'instant que les cultures tropicales — café, cacao, coprah, maïs, coton — réussissent à merveille et pourraient s'étendre davantage si on n'avait pas à déplorer une insuffisance numérique de la main-d'œuvre. Le seul remède serait assurément d'organiser une immigration, d'introduire par exemple des Javanais dans la colonie. Mais on se heurte au gouvernement des Indes néerlandaises qui ne consent les engagements que pour la Nouvelle-Calédonie. Le problème reste donc très délicat.

Non loin des Hébrides se trouve la Nouvelle-Calédonie que l'on a appréciée différemment suivant qu'on se lamentait sur les vaines tentatives agricoles faites prématurément il y a quelques années ou qu'on escomptait les richesses minières contenues dans son sol. Ces opinions sont extrêmes et par conséquent sujettes à erreur. La vérité est que, depuis deux ou trois ans, la Nouvelle-Calédonie est entrée dans une ère de prospérité financière et économique à laquelle n'est pas étrangère la colonisation agricole.

Sans doute, son caractère spécial reste d'être surtout un pays minier ; il est facile à démontrer que les industries extractives prennent la plus large part dans les industries locales, et qu'elles se développent encore bien plus depuis que l'industrie minière est entrée dans la voie de la fusion sur place des minerais, puisque le nickel et le chrome sont les matières les plus demandées. Ce traitement sur place du minerai constitue un sérieux progrès sur le passé. Alors qu'autrefois la Nouvelle-Calédonie devait envoyer en Europe ses minerais mélangés à 93 0/0 de matières stériles et était ainsi tenue en infériorité par rapport au Canada qui traitait les siens dans ses usines, aujourd'hui les sociétés calédoniennes sont en mesure d'opérer sur place une première fusion du minerai et de les transformer en mattes contenant, pour le nickel par exemple, 45 0/0 de métal.

En 1911, on comptait dans l'île 1.318 concessions instituées embrassant une superficie de 218.853 hectares et 75 mines d'une étendue de 29.475 hectares à instituer. Parmi les substan-

ces concédées, le nickel, le cobalt, le fer chromé, le cuivre forment dans leur ordre d'importance 93 0/0 du nombre des concessions et 95 0/0 de leur superficie. Le nickel comprend à lui seul 60 0/0 des concessions et 72 0/0 de l'étendue ; le fer chromé occupe respectivement 17 et 16 0/0. Le nickel est exploité par quatre usines en pleine production : deux d'entre elles consomment du coke ; ce sont : les *Hauts-fourneaux de Nouméa*, qui ont exploité en 1911, 2.676 tonnes de mattes de nickel d'une teneur de 45 0/0 et traité 32.000 tonnes de minerais d'une teneur de 5 à 6 0/0. La Société *Le Nickel* à Thio, fait venir son coke des mines d'Anzin ou de Nœux ; on conçoit que le prix du traitement du minerai soit lourdement grevé par ce transport. Deux autres usines la *Chrome* et la *Société calédonienne des mines* s'occupent du captage des eaux pour la production de ferro-alliages. Cette dernière société a renoncé à son water-jacket de la Dilah pour s'adonner aux questions hydro-électriques et a obtenu des ferro-nickels en affinant les minerais de nickel à basse teneur. En 1911, elle a exporté 316 tonnes de mattes à divers titres.

Le fer chromé ne donne lieu qu'à une seule exploitation : la Société la *Tiébaghi*, qui a exporté l'année dernière 35.000 tonnes de fer chromé d'une teneur de 55 0/0. Le cuivre est exploité à la mine Pilov, au Diahot, par la Société calédonienne des mines. 8.048 tonnes, d'une teneur de 14 0/0, ont été exportées en 1910 ; l'exploitation semble aujourd'hui arrêtée. Comme autres ressources minières, citons : les mines de houille aux mains des Charbonnages de la Nondoué et le dragage de l'or dans le lit du fleuve Diahot. Quant au minerai de cobalt calédonien, on n'en traite plus depuis 1909. Par suite du traitement des arséniures du district de Cobalt au Canada, ce minerai ne trouve plus preneur et restera encore sans emploi pendant quelques années. Pour terminer le chapitre de la métallurgie, ajoutons que les produits et redevances dues par les sociétés et les concessionnaires se sont élevés en 1911 à 597.298 francs ; en 1901 on avait perçu 225.885 francs. La nouvelle législation minière va stabiliser pour une période déterminée les conditions fiscales et administratives dans lesquelles cette industrie peut s'exercer. L'abondance et la variété des richesses minières de la colonie laissent aussi espérer l'ouverture de nouvelles exploitations pour l'avenir. Les gisements de houille, notamment, peuvent un jour devenir un facteur important de la prospérité locale.

L'agriculture et la colonisation agricole ne donnent pas des résultats aussi brillants que les mines. Dans ce domaine, les aléas sont nombreux et les difficultés inhérentes au sol et au climat considérables, sans compter que la population agricole est en diminution ; il en va aujourd'hui des Canaques et autres comme jadis des Caraïbes aux Antilles. Cette décadence de la race explique en grande partie les lenteurs de l'essor économique de la Nouvelle-Calédonie.

Il ne faudrait pas conclure de là que l'agricul-

ture est inexistante dans la grande île et qu'elle y est fatalement vouée à l'insuccès. Ce serait une grosse erreur. Certaines cultures, au contraire, sont susceptibles de développement et donnent pour l'instant des résultats plus que satisfaisants. La principale d'entre elles, peut-on dire, est celle du café. Trois variétés de café ont été introduites dans la colonie : le caféier d'Arabie, le caféier Leroy et une troisième espèce originaire du Congo, le robusta. Cette dernière variété est extrêmement précieuse, non seulement à cause de sa résistance à l'*Hemileia vastatrix*, — maladie qui a fait de terribles ravages l'année dernière à la Nouvelle-Calédonie, — mais encore parce que sa récolte constante supprime le problème de la main-d'œuvre temporaire. La reprise des cafés est à peu près constante depuis cinq ans : de 323 tonnes en 1907, la production s'est élevée à 649 en 1911. Il est à craindre que la récolte de 1912, par suite de l'épidémie d'hémileia, ne soit pas aussi bonne. Disons néanmoins que, pour obvier à la maladie, l'administration a approvisionné de semences de robusta les colons qui travaillent énergiquement à reconstituer leurs cafés et qui espèrent que la métropole leur viendra elle aussi en aide en leur accordant la détaxe complète des droits sur leurs cafés (1).

Le cocotier représente la culture d'avenir, surtout dans la région nord et dans les terres voisines de la mer. La production en 1911 a atteint 2.984 tonnes représentant une valeur de 138.043 francs. Les prix avantageux du coprah lui donnent un plein succès parmi les indigènes toujours heureux de s'enrichir sans grand effort. Deux variétés de coton : le calédonien et le caravonica semblent prospérer dans la colonie, mais avec un avantage marqué pour le premier. On a obtenu 45.219 kilogrammes en 1911 et on espère favoriser la production par l'implantation d'une troisième variété, le Mississippi, qui a donné à l'essai des résultats concluants. Deux usines d'égrainage fonctionnent à Nouméa. La vanille et le tabac ont peu réussi ; par contre, les plantes à fibres et à parfum peuvent devenir l'objet d'une culture intéressante, le climat chaud et sec à ondées de la Nouvelle-Calédonie leur étant propice : sisal, aloès, jasmin, gardénia, géranium, patchouli, cassie pourraient être utilement exploités. Il existe déjà une petite usine de distillation à Nouméa.

L'élevage est également en voie de reprise, car la qualité de la viande calédonienne est excellente. Cette qualité a été contrôlée officiellement par M. Busson, qui a recherché la teneur en eau contenue dans toutes les viandes ayant servi à la fabrication des conserves de l'armée, teneur qui est corrélative du degré d'engraissement des sujets. On a la satisfaction de voir que les bœufs calédoniens avec 73,57 0/0 peuvent être classés sous ce rapport avant ceux du Bourbonnais et du Garonnais qui ont respectivement 73,95 0/0

(1) Au cours de 1912, 10.000 francs votés par le consul général pour remédier aux effets de l'*Hemileia* ont été employés au mieux par le gouvernement local.

et 75,32 0/0 et ceux de Madagascar qui atteignent 75,54 0/0. Ces renseignements permettent de comprendre que les produits de l'agriculture et de l'élevage puissent figurer aux exportations pour un total de 3.672.034 francs en 1911 (1).

Malgré tout, on enregistre des progrès, des rendements meilleurs ; l'avenir du pays apparaît même comme lié à son développement agricole. L'administration d'ailleurs suit la question avec intérêt. Sur ses conseils, les colons ont créé un syndicat agricole et constitué une caisse de crédit. Ces organismes attendent pour fonctionner l'aide qu'ils sont en droit d'espérer de la Banque de l'Indochine. À côté d'un syndicat viendront se former peu à peu, au fur et à mesure que les colons auront apprécié les bienfaits de l'association, des syndicats locaux et spéciaux, des coopératives pour la transformation et la vente des produits agricoles, et au-dessus de caisses locales de crédit se superposera une caisse régionale unique pour toute la colonie.

Pour assurer son avenir, il faut encore à l'agriculture des bras. Et c'est ce qui lui fait le plus défaut. D'après les derniers recensements de 1911, il y aurait 28.075 Néo Canadiens et Loyaltiens. En 1906, il y en avait 28.219 ; encore prétend-on que la décadence s'est arrêtée depuis cette époque ! Aussi, pour avoir de la main-d'œuvre agricole et des manœuvres pour les mines, a-t-on introduit dans la colonie en 1911 environ 600 Javanais et 1.360 Japonais. Un essai d'immigration d'ouvriers italiens n'a pas donné satisfaction. Enfin, des Loyalty, 163 enfants ont été engagés pour la cueillette du café pendant les mois de mars, avril et mai, ainsi qu'un certain nombre d'ouvriers pour les mines. La colonie compte développer ce courant d'immigration : certaines mesures appliquées depuis le commencement de l'année 1912 faciliteront ce service.

Le commerce est appelé à bénéficier de la prospérité économique générale, comme le témoigne le chiffre des transactions pour 1911. Les importations (15.155.590 francs) sont favorisées par l'introduction du matériel pour la construction du chemin de fer de la Dumbéa à Païta et des hauts fourneaux de Thio, Nouméa, Fao, Pilov, etc. L'installation d'un decauville à Bouloupari pour l'exploitation du mont Do et les importations de houille et de coke nécessaires au fonctionnement des usines ont marqué des plus-values importantes dans le mouvement des entrées. Du reste, l'augmentation dans les importations sur 1910 porte aux trois quarts sur les provenances de France : 1.987.773 francs (étranger, 475.207 fr.). Le relèvement est surtout sensible pour les conserves de viandes en boîtes dont il y a une usine à Ouaco : 53.000 francs d'excédent sur 1910 ; les sucres brut, 54.000 francs ; les tissus, 441.000 fr. ; les vêtements : 186.000 francs ; la mécanique générale : 233.000 francs, etc.

Les exportations (12.745.956 francs) sont en

(1) La Nouvelle-Calédonie importe, par contre, des moutons d'Australie, ceux-ci ne pouvant s'accommoder d'herbes à piquants qui se rencontrent dans les prés de l'île.

augmentation sur les produits du cru, sur les minerais, sur les mattes et sur les marchandises en transit. C'est ainsi que le coprah est en avance de 404.000 francs, le coton de 59.000 francs, le minerai de nickel de 512.000 francs, le chrome de 451.000 francs, les mattes de nickel de 1.432.000 fr., celles de cuivre de 505.000 fr., etc. Certaines diminutions s'observent sur le caoutchouc, 150.000 francs et la nacre 30.000 francs. Les cafés sont en excédent de 21.000 francs sur la valeur et en déficit de 110 tonnes sur les quantités. Mais ce phénomène est dû à l'interdiction de traiter à Nouméa en 1911 les cafés néo-hébridais, transitant par ce port.

La prospérité commerciale de la colonie et ses échanges avec la France seront favorisés bientôt non seulement par la fixation d'un nouveau régime douanier plus conforme aux intérêts communs de la métropole et de ce pays, mais encore par des améliorations prochaines dans les relations maritimes de la colonie avec l'extérieur (1). Le commerce retrouvera aussi son avantage dans l'établissement étudié par M. le gouverneur Richard d'un régime administratif spécial du port de Nouméa avec un budget autonome, de façon à faciliter la création d'un outillage suffisant pour le trafic maritime et les besoins éventuels de la navigation dont voici le mouvement en 1911 :

	Entrées	Tonnage	Sorties	Tonnage
<i>Long cours.</i>				
Vapeurs.....	82	133.841	84	138.419
Voiliers.....	59	101.845	64	113.831
<i>Cabotage.</i>				
Vapeurs.....	497	40.598	498	42.614
Voiliers.....	364	5.532	373	5.758
	702	281.816	719	300.622

En ce qui concerne plus spécialement Nouméa, on a enregistré à l'entrée : 117 navires qui ont débarqué 93.644 tonnes de marchandises d'une valeur de 15.155.590 francs. Sur ce nombre 52 vapeurs et 31 voiliers étaient français. A la sortie, il y eut 126 navires ayant embarqué 179.727 tonnes de produits valant 13.079.274 fr. Ces chiffres ne comprennent pas le cabotage qui a fourni à Nouméa 1.389 bâtiments transportant pour 13.694.290 francs de marchandises.

Telles sont rapidement esquissées les ressources de nos deux grandes possessions de l'Océanie ; nous allons voir maintenant le rôle que l'avenir leur réserve.

* * *

Non dénués de ressources propres, mais favorisés au contraire par des richesses minières et des cultures variées, nos établissements océaniques se trouvent au surplus dans une situation géographique merveilleuse entre l'Australie et

l'Amérique, ou même l'Europe et l'Afrique lorsque le canal de Panama aura été ouvert à la navigation. C'est là que réside le second élément de leur prospérité future.

Sur la route d'Extrême-Orient nous possédons le lointain îlot de Clipperton ; Tahiti et Rapa sont sur les lignes directes : Panama, Nouvelle-Zélande, Sidney, Valparaiso et à mi-chemin des ports de l'Amérique du Sud, de la Chine et du Japon ; les Nouvelles-Hébrides barrent la route que suivront bientôt les navires allant de l'Atlantique dans le Pacifique ; la Nouvelle-Calédonie enfin, devient notre sentinelle avancée vers l'Australie, car il est bon de ne pas l'ignorer, le développement des échanges commerciaux avec ce continent ne manquera pas d'avoir des répercussions sur les rapports entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, sur le problème de la prépondérance française aux Nouvelles-Hébrides et sur la politique générale dans le Pacifique, toutes questions qui méritent l'attention de la France, étant donné les ambitions non dissimulées de la confédération australienne. Comme le disait déjà M. P. Deschanel en 1888 : « Nos colonies d'Océanie situées au point d'intersection des grandes routes maritimes qui relient l'Amérique à l'Extrême-Orient, aux Indes, aux îles de la Sonde, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande, à Madagascar sont appelées à commander le nouveau courant commercial qui s'orientera de l'Est à l'Ouest à travers le Pacifique. Elles nous assurent la prépondérance en Polynésie. »

Cette prépondérance procédera de différentes causes. En premier lieu, les renseignements d'ordre économique que nous avons donnés ci-dessus sont de nature à justifier cette prétention. Ensuite interviennent les distances. Nous pouvons énoncer quelques exemples. De New-York à Melbourne la distance à parcourir sera de 9.000 milles par le canal de Panama tandis qu'elle est de 12 à 13.000 milles par le cap Horn ou celui de Bonne-Espérance. Du Havre ou de Londres à Auckland il y a par Suez 11.898 et 12.066 milles, par Panama 11.266 et 11.452 milles. D'après certains calculs, le passage direct par le canal de Panama ferait gagner aux navires sortant des ports français ou anglais :

- 19 jours pour aller à San-Francisco ;
- 11 jours pour aller au Callao (Pérou) ;
- 15 jours pour aller aux îles Sandwich.

Par contre, les paquebots qui partiront de New-York réaliseront une économie de temps appréciable :

- 30 jours pour aller à San-Francisco ;
- 22 jours pour aller au Callao ;
- 10 jours pour aller à Valparaiso ;
- 26 jours pour aller aux îles Sandwich.

Si ces chiffres sont exacts, il résultera pour les vapeurs anglais, français et allemands passant par le canal une économie moyenne de 11 jours pour aller aux ports du Pacifique ; les vapeurs pour la même destination nord-américaine feront, eux, une économie moyenne de 22 jours, le double que les Européens.

(1) Pour le 1^{er} semestre de 1912 les importations ont atteint 8.007.500 francs et les exportations 5.976.864 francs.

L'importance de ces raccourcis, qui épargnent aux compagnies maritimes plusieurs jours de navigation leur permettant de réaliser une économie de plusieurs centaines de tonnes de charbon ainsi qu'une diminution du poids mort occasionné par l'approvisionnement en vivres à bord, se traduira par un profit rémunérateur et certain pour les ports d'escale ou de relâche postés comme des jalons sur le parcours direct des navires. Tel doit être le cas des Marquises et de Tahiti pour la route du Sud, des Hébrides et de la Nouvelle-Calédonie pour l'Australie du Nord. Ces considérations n'ont pas échappé aux nations étrangères qui se sont créées des intérêts dans le Pacifique. De là provient le travail de transformations qui s'accomplit actuellement dans les ports australiens de Melbourne et de Brisbane; et c'est en vue d'établir à 1.750 kilomètres du Panama une station navale correspondante à celles de Porto Rico et de Cuba dans la mer des Antilles que les Etats-Unis ont acheté en 1911 les îles Galapagos, aujourd'hui archipel Colon, au gouvernement de l'Equateur.

Il appartient à la France de ne pas rester indifférente en face du mouvement international qui se dessine dans le Pacifique car on pense bien que les Anglais et les Allemands ne demeureront pas inactifs. En ce qui nous concerne, nous avons plusieurs ports bien situés qu'il conviendrait d'aménager. Les Marquises, plus rapprochées de Panama que Tahiti et aux abords francs où il n'est pas à craindre de massifs coraliens, présentent un port d'un intérêt exceptionnel, celui de l'île Nuka-Hiva. Jolie baie aux formes arrondies et ménageant des fonds de 15 à 30 mètres, ce port est le plus intéressant des Marquises, non seulement par sa situation, mais aussi parce qu'il appartient à une île très grande où les cultures sont possibles et l'élevage fait avec succès.

Plus au Sud les Touamotou devront être éclairées puisqu'elles sont traversées par les lignes de navigation, de même que les Toubouaï, Gambier et Rapa très bien placées, mais de dimensions trop restreintes pour qu'il y soit effectué de splendides aménagements. L'essentiel, en effet, aujourd'hui n'est pas comme certains le donnent à entendre, de créer à droite et à gauche de multiples « points d'appui » auxquels d'ordinaire des crédits très insuffisants ne permettent pas de donner toute l'importance nécessaire. Ces ouvrages à courte vue sont encore malheureusement trop fréquents dans nos colonies pour qu'il soit inutile d'insister; il suffit de citer comme exemples le pont Doumer en Indochine ou le port de Dakar en Afrique. Ce qu'il faut, à notre avis, c'est moins de disséminer nos forces que de les concentrer sur un ou deux points qui remplissent toutes les conditions voulues au point de vue politique et économique. Tel paraît être le cas de Papeete ou Port Phaëton dans l'île de Tahiti, de Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

Des îles de la Société, Tahiti peut être considérée, étant donnée son importance, comme la seule pratique pour établir une station de charbon

sur cette longue « trouée » de 8.000 milles allant de Panama à Sidney. Car d'autre part, sur la route San Francisco-Wellington ou San Francisco-Auckland, Tahiti est mieux placée que sa rivale des îles Sandwich, Honolulu, les distances étant les suivantes :

San Francisco à Wellington : 6.050 milles par Tahiti, 6.263 milles par Honolulu ;

San Francisco à Auckland : 5.880 milles par Tahiti, 5.950 milles par Honolulu.

Et ainsi forcément doit se réaliser la parole de M. Deschanel que nous citions plus haut :

« Le jour où la barrière des deux Océans tombera, Tahiti doit devenir la principale étape de la correspondance entre le monde australien et asiatique et le monde américain et nous devons faire en sorte que cette correspondance, cette ceinture du globe soit aux mains de la France ». Il est probable du reste que cette ceinture nous restera, car si aux environs de Tahiti les Anglais possèdent Rarotouga et Pitcairn, ces îles n'ont pas de port naturel suffisant pour y installer un charbonnage. Quant aux Fidji, trop éloignées de l'Amérique, leur ère d'attraction est plutôt l'Australie et à cet égard leur concurrence n'est guère à craindre pour Tahiti. Les Allemands, de leur côté, ont le port d'Apia et les Américains celui de Pango. Mais ces rades sont très médiocres et leur position est moins heureuse que celle d'Hawaï (aux Etats-Unis) qui recevra une grosse part des vapeurs venant d'Australie aux ports américains de Vancouver et de San Francisco.

Dans ces conditions, l'avenir appartient à Tahiti qui possède au surplus deux ports aptes, assure-t-on, à remplir le rôle de Singapour dans le Pacifique : la rade de Papeete et Port Phaëton. Tous deux ont leurs avantages. Papeete est immédiatement utilisable; il peut abriter de grands cargos de 5.000 tonnes, recevoir en même temps deux navires à l'appontement dit des courriers, réparer les goélettes au slip, garder les marchandises dans de vastes et solides hangars, etc... Trois passes permettent d'y accéder dont l'une est large de plusieurs centaines de mètres avec des profondeurs de 10 à 15 mètres. A Papeete on peut se ravitailler, et, chose importante, trouver du coprah et des phosphates, précieux fret de retour pour les cargos chargés de charbon (1). Deux lignes le fréquentent actuellement, avec des navires de 3.000 à 4.000 tonnes : l'Oceanic Steamship Cy de San Francisco et l'Union Steamer Ship Cy de Wellington. La Compagnie navale océanienne a inauguré récemment un service de navires à vapeur de Bordeaux à Tahiti par Nouméa avec retour en Europe par Magellan et Montevideo. Ainsi nos deux colonies d'Océanie sont reliées entre elles et avec Bordeaux. Dès le percement du canal, ces navires effectueront leur voyage d'aller et retour par Panama. Enfin, il va être procédé ces jours-ci à l'adjudication du service

(1) La Compagnie française des phosphates de l'Océanie a entrepris d'y entretenir un dépôt de charbon de 2.500 à 3.000 tonnes.

maritime interinsulaire entre Papeete et les établissements secondaires de la colonie.

Malgré ces avantages on peut se demander si Papeete doit être le port préféré et si dans un avenir plus ou moins rapproché, avec le développement des relations maritimes, nos « mastodontes » modernes ne se trouveront pas trop à l'étroit dans une rade qui pourrait être difficilement agrandie. Le port de Phaéton, au contraire dispose d'une nappe d'eau plus étendue et répondra peut-être mieux aux besoins lorsque le trafic par Panama-Tahiti atteindra 30 et 40 0/0 du transit actuel par Suez. Mais tout y est à créer, il faudrait s'y prendre sans retard. La mission envoyée en 1911 à Tahiti par la « Société d'études pour l'établissement de ports dans les colonies françaises » nous renseignera sans doute bientôt à ce sujet.

Papeete ou Port Phaeton ne doit pas être le seul pivot de notre action en Océanie; il faudra le doubler à l'Ouest, du côté de l'Australie par le port de Nouméa qui semble appelé à jouer un rôle très important dans le mouvement commercial et notamment dans le ravitaillement des îles du Pacifique, y compris le continent australien où des envois de bœufs ont été faits en 1911. « La création de chambres frigorifiques à bord des nouveaux paquebots de Messageries maritimes, écrit M. Froment-Guieysse, qui seront mis en service lors de l'application de la nouvelle convention (le 22 juillet 1914), augmente encore en ce sens ses débouchés. D'ores et déjà d'ailleurs l'usine de Ouaco a permis par la fabrication de conserves de première qualité et qui mériteraient d'être connues d'apporter une aide précieuse à l'élevage : on tue à l'usine de Ouaco de 12 à 15 têtes par jour. L'exportation des conserves a été de 258.000 francs en 1911. » Aussi a-t-on étudié les chances de succès non plus seulement de la vente de conserves, mais de l'exportation régulière de bœufs, ce qui fermerait le marché de l'archipel français au bétail néo-zélandais. Elle est rendue possible aujourd'hui avec les voyages réguliers des vapeurs de la Compagnie Navale qui sont assurés de compléter leur chargement avec les coprah de Tahiti et les phosphates de Makatéa, et avec les installations nouvelles à bord des bateaux de la Compagnie des Messageries maritimes. Mais quand le canal de Panama sera ouvert la Nouvelle-Calédonie pourra prétendre à approvisionner les dépôts de bétail qui vont être constitués dans les escales du Pacifique-Est pour ravitailler les navires.

Lorsque Nouméa sera relié avec les îles de la Sonde et l'Indochine et bientôt, après l'ouverture du Panama, si les lignes de navigation allant d'Amérique en Australie *via* Tahiti ou les « îles du Pacifique » font de Nouméa un port d'escale, le commerce de transit prendra, à son tour, un assez large développement. Dans cette éventualité et aussi pour satisfaire les exigences actuelles il est nécessaire de compléter l'outillage de ce port pour faciliter l'accostage des navires, le débarquement et l'embarquement des mar-

chandises, de le doter d'un régime administratif et financier qui permette de réaliser les améliorations nécessaires et de construire un bassin de radoub, afin d'éviter aux navigateurs de la colonie de subir les frais considérables auxquels ils sont exposés quand ils sont obligés d'aller se faire radouber et réparer en Australie.

Au reste, aussi bien à Tahiti qu'à la Nouvelle-Calédonie on commence à s'organiser en vue du grand événement et la France disposera bientôt d'un centre d'activité renforcé dans le Pacifique où les marins qui ont planté notre drapeau ont su choisir des ports sûrs, des climats sains et des situations favorables. A nous de mettre en valeur ces îles et de tirer un plein parti de nos merveilleuses possessions.

J. GOULVEN.

Indochine

La répartition des dépenses des budgets indo-chinois. — L'Asie française avait tenté, il y a quelques mois (1), de présenter une répartition des dépenses du budget général de l'Indochine suivant la classification indiquée par le ministère des Colonies, et qui comprenait les cinq catégories suivantes : 1° les dettes exigibles; 2° les dépenses politiques et d'administration générale; 3° les dépenses des services financiers; 4° les dépenses d'intérêt économique; 5° les dépenses d'intérêt social. (Circulaire ministérielle du 28 septembre 1911.)

Ce travail, qui était assez difficile à établir avec exactitude pour le dernier exercice, l'administration indo-chinoise n'ayant pas eu le temps matériel de modifier la texture de ses budgets, est beaucoup plus aisé aujourd'hui. Le gouvernement a, en effet, prescrit aux différents pays de se plier au désir du département, et les dépenses étant aujourd'hui classées aussi bien pour les budgets locaux que pour le budget général suivant cette méthode, il nous a suffi d'additionner les différents totaux.

On peut toutefois faire observer que le cadre imposé par le ministère n'est pas tout à fait souple et que la répartition faite par l'Indochine pour certaines dépenses peut en conséquence sembler arbitraire. C'est ainsi que pour le budget général, les dépenses du service des postes et télégraphes figurent dans la catégorie des dépenses d'intérêt économique, alors que l'on aurait aussi bien pu les faire rentrer dans la seconde catégorie, soit celle des dépenses d'administration générale. Il en va de même pour les budgets locaux où nous trouvons les dépenses du cadastre réparties dans les services financiers alors qu'elles

(1) Voir l'Asie française, avril 1912.

auraient pu être plus normalement classées parmi les dépenses d'intérêt économique.

En outre, dans les chiffres présentés ci-dessous ne sont pas comprises les dépenses des budgets provinciaux de Cochinchine et des budgets municipaux, mais il est probable que celles-ci ne modifieraient pas le pourcentage qui a pu être établi.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres obtenus :

	Budget général	Budgets locaux — Piastres	Total —
1 ^o Contributions et dettes exigibles.....	13.054.250	»	13.054.250
2 ^o Dépenses politiques et d'administration.	4.503.794	13.655.736	18.159.530
3 ^o Services financiers.	11.584.370	1.371.795	12.956.164
4 ^o Dépenses d'intérêt économique.....	4.940.810	7.044.912	11.985.722
5 ^o Dépenses d'intérêt social.....	242.380	2.531.406	2.773.736
6 ^o Dépenses diverses et crédit personnel.	1.240.000	739.792	1.979.792
Total général.....			60.909.194

Pour établir un pourcentage sincère, il convient de déduire de ces dépenses celles qui sont seulement comprises pour ordre. C'est ainsi que dans les dépenses politiques et d'administration figure une somme de 2.221.189 piastres comme subvention du budget général aux budgets locaux, qui se trouve donc répartie dans les dépenses réelles de ces derniers budgets. En outre, au chapitre des services financiers du budget général, sont compris les crédits pour achats d'opium brut, d'alcool et de sel, qui sont compensés par des recettes égales. Il y a lieu enfin de déduire le crédit provisionnel inscrit pour parer à une baisse éventuelle du taux de la piastre.

Ces dépenses d'ordre atteignent les chiffres suivants :

	Piastres
1 ^o Achats de la régie.....	6.542.000
2 ^o Subventions aux budgets locaux.....	2.221.189
3 ^o Crédit provisionnel (budget général et budgets locaux).....	1.425.500
	10.188.689

Les dépenses se trouvent donc ramenées aux chiffres suivants :

	Piastres	Pourcentage
1 ^o Contributions et dettes exigibles.....	13.054.250	25,7 0/0
2 ^o Dépenses politiques et d'administration.....	15.930.341	31,6 0/0
3 ^o Services financiers.....	6.414.164	12,6 0/0
4 ^o Dépenses d'intérêt économique.....	11.985.722	23,6 0/0
5 ^o Dépenses d'intérêt social...	2.773.736	5,4 0/0
6 ^o Dépenses diverses.....	544.292	1,1 0/0
	50.702.505	

Ces chiffres nous montrent clairement que les

budgets indochinois sont encore mal équilibrés. Sans doute, le gouvernement actuel n'en est-il pas responsable, et nous avons vu par l'examen des budgets 1913 que ceux-ci avaient été établis avec la plus stricte économie et la plus grande sincérité. Mais les réformes profondes qui doivent décharger l'Indochine d'une administration trop lourde sont encore à accomplir. La deuxième et la troisième catégories de dépenses ne sont que des dépenses de personnel, puisque les dépenses politiques proprement dites n'atteignent pas un million de piastres (1). Or, nous voyons qu'elles absorbent 44 0/0 des ressources des budgets, ce qui ne laisse plus, les dettes une fois payées, que la trop faible proportion de 29 0/0 des ressources pour les seules dépenses utiles, celles d'intérêt économique et d'intérêt social.

La réforme demandée par le ministère des Colonies, lorsqu'il a exigé une nouvelle contexture des budgets, aura donc eu cet heureux effet de nous permettre de nous rendre un compte exact du mauvais équilibre des finances indochinoises; et les autres groupements coloniaux ayant dû établir leurs budgets suivant la même méthode, nous pourrions sans doute faire bientôt des comparaisons édifiantes.

Un remède à l'envasement du port d'Haïphong. — Chaque année les travaux de dragage du port d'Haïphong coûtent au budget général des sommes considérables. Au budget 1913 ces travaux absorbent la totalité du crédit inscrit en faveur du Tonkin au chapitre des travaux d'intérêt général, et l'importance même de la somme nécessaire suffit à expliquer pourquoi cette dépense ne peut être supportée par le budget local du Tonkin qui doit pourvoir à des œuvres multiples.

En 1912, le crédit inscrit au budget général pour le port d'Haïphong était de 258.250 piastres; il s'élève pour 1913 à 293.220 piastres, par conséquent en augmentation de 34.970 piastres. Les dragages sur la barre du Cua-nam-trieu en absorbent une bonne part, soit 135.000 piastres, mais si ces dragages donnent au moins un résultat temporaire, il n'en était pas de même de ceux opérés dans le lit du Cua-cam, puisque depuis plusieurs années on s'est aperçu que l'envasement était de plus en plus rapide et que les dragages n'y portaient plus remède (2). C'est pourquoi on a commencé à exécuter en 1912 des travaux ayant pour but de rétrécir le lit du fleuve et un premier crédit de 40.000 piastres avait été inscrit au dernier budget à cet effet. En 1913, ce crédit est porté à 68.000 piastres, ce qui nous

(1) Elles se décomposent comme suit :

Chapitre x du budget général (pensions et subventions).....	171.690 piastres
Budgets locaux : dépenses de la cour d'Annam et de la cour du Cambodge.....	661.250 —
Total.....	832.940 piastres

(2) Aussitôt après les dragages le chenal accusait une profondeur supérieure à 5m.50, mais six mois après il n'avait plus que 4m.50 et même 4 mètres en certains points.

prouve que l'administration persiste dans un projet d'endiguement du Cua-cam et cette constatation n'est pas, comme on pourrait le croire, absolument prévue car, en cette matière, l'administration indochinoise a plusieurs fois changé d'avis.

Quoi qu'il en soit, nous devons constater qu'il faudra toujours continuer les travaux de dragage sur la barre du Cua-nam-trieu, et l'on peut dire que malgré les millions dépensés, le port d'Haïphong s'envase de plus en plus. Aussi convient-il de prêter la plus grande attention à une solution proposée à cet égard par M. Roger Ducamp, chef du service forestier, et reproduite par le *Bulletin Economique de l'Indochine* dans son numéro de juillet-août 1912.

M. Ducamp indique, à vrai dire, deux remèdes : l'un est de sa compétence en tant que chef du service forestier, l'autre concerne le service hydrographique. Voici comment se pose le problème. Le Cua-cam (rivière d'Haïphong) reçoit les eaux à l'Est de la vallée du Song-lucnam, au Nord-Est de celle du Song-thuong, et au Nord du vaste bassin du Song-cau; mais en même temps le port d'Haïphong lui-même est tributaire d'une partie des eaux du fleuve Rouge qui lui arrivent par le bras appelé canal des Rapides. Or, il résulte de multiples observations que les eaux reçues par le Cua-cam et le Cua-nam-trieu sont des eaux claires, les vallées d'où elles proviennent n'ayant pas encore atteint un état de déboisement dangereux, et que si le port d'Haïphong s'enlise, cela provient uniquement des apports réguliers de vases par le canal des Rapides. Si l'on pouvait donc diriger les eaux du canal des Rapides vers son affluent direct et naturel, le Thai-binh, « celles-ci, déclare M. Ducamp, feraient retour au grand fleuve sans contaminer les eaux claires du Song-thuong, et du même coup, au reflux, les eaux troubles du Thai-binh ne ramèneraient plus les boues du bas fleuve vers les eaux claires des hautes rivières; par là le port d'Haïphong et tout son estuaire vers l'île de la Cac-ba ne recevraient à la descente que des eaux claires et non des eaux chargées de vases. »

Mais M. Ducamp se contente d'indiquer cette solution en laissant le soin au service des Travaux publics d'en établir la possibilité et le coût; et il indique un autre remède reposant sur le principe aujourd'hui absolument reconnu que la forêt a une puissance de transpiration remarquable. Il propose donc que l'on maintienne, dans la proportion voulue, l'état boisé du bassin du Luc-nam et du Song-cau et que l'on reconstitue les boisements dans la vallée du Song-thuong et de ses affluents, « la question de la navigabilité des cours d'eau étant, déclare-t-il, sous la dépendance directe et absolue de l'état dans lequel sont conservés et mis en valeur les boisements aux têtes d'eau de leurs bassins de réception ».

Il sera également intéressant de conserver, de développer et de créer des plantations arbustives forestières ou agricoles sur les rives, afin de combattre les chances d'inondations. « Ce n'est pas,

dit M. Ducamp, dans la maçonnerie inerte que l'homme trouvera l'arme de la lutte. Le boisement, le tapis végétal, essentiellement souple, à l'action indéfiniment croissante, reste l'objectif. Avec lui s'édifieront, s'étendront spontanément, gratuitement, se surélèveront les digues vivantes d'une sécurité absolue, appropriées à toutes les utilisations. »

Au moment du chômage, les paysans trouveraient dans ces forêts un travail rémunérateur, et le commerce des bois serait assuré d'une partie des approvisionnements qui lui sont nécessaires.

Il apparaîtra dans tous les cas au gouvernement local que l'un et l'autre des deux remèdes indiqués par M. Ducamp méritent une étude attentive, car il est impossible de s'en tenir aux dragages inutilement répétés, et la seconde de ces solutions, qui serait moins coûteuse et aurait pour effet de parer en même temps aux dangers des inondations, semblera sans doute la plus avantageuse.

Les recettes du chemin de fer du Yunnan en 1911. — Suivant les chiffres publiés dans le rapport commercial de la ligne Haïphong-Yunnan-fou, les recettes de ce chemin de fer ont atteint en 1911 les valeurs suivantes (1).

	Section Haiphong-Laokay	Section Hokéou-Yunnan-fou
	Francs	
Voyageurs.....	1.209.420	456.415
Grande vitesse....	262.976	140.242
Petite vitesse.....	1.736.139	4.196.646
Total.....	3.308.235	4.793.303
	Total de 1911	Total de 1910
	Francs	
Voyageurs.....	1.665.535	1.588.021
Grande vitesse....	403.218	423.438
Petite vitesse.....	2.932.785	3.147.607
Total.....	5.001.538	5.159.066
	En moins en 1911.	157.528

On voit donc que les recettes du chemin de fer ont présenté en 1910 une diminution assez importante : celle-ci provient uniquement du ralentissement des importations ou du transit sens Haïphong-Yunnan, le trafic du chemin de fer ayant été à cet égard de 7.245 tonnes en 1911 au lieu de 8.951 tonnes en 1910. Il est vrai que cette moins-value était compensée par une augmentation de 1.533 tonnes dans le transit sens Yunnan-Haïphong (8.561 tonnes en 1911 au lieu de 7.068 tonnes en 1910).

Nous avons déjà relevé cette différence dans l'étude du mouvement commercial de l'Indochine (2). Le rapport commercial de la ligne

(1) Nous avons, pour plus de clarté, groupé en ces trois rubriques : voyageurs, petite et grande vitesse les totaux de recettes répartis dans le Rapport commercial en un beaucoup plus grand nombre de rubriques.

(2) Voir l'*Asie Française*, octobre 1912.

estime que les principales causes du ralentissement du trafic ont été les suivantes :

- 1° La suppression de la culture de l'opium qui pèse toujours lourdement sur le Yunnan;
- 2° Les interruptions de circulation qui, se produisant beaucoup plus tôt qu'on ne pouvait le penser, ont empêché les commerçants de constituer leurs stocks en vue de la saison des pluies;
- 3° La révolution chinoise qui a arrêté les transactions commerciales;
- 4° Les droits de transit qui sont beaucoup trop élevés.

Il faut croire qu'en 1912 ces causes n'ont pas subsisté, car pour les trois premiers trimestres de cette année les recettes du chemin de fer se sont élevées à 5.476.891 francs, donc en progression déjà de 475.343 francs sur l'année 1911 tout entière.

L'achèvement du chemin de fer de Phanrang à Xomgon. — Le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine vient d'adresser une note au ministre des Colonies pour appeler son attention sur la nécessité d'achever la voie ferrée de Phanrang à Xomgon.

On se souvient que lors de la discussion du projet d'emprunt de l'Indochine à la Chambre, M. Paris n'avait pas hésité à qualifier de criminel l'abandon pur et simple, proposé par l'administration, de la partie déjà construite de la ligne du Lang-Bian, et que nous nous étions associés aux conclusions de l'honorable député de Cochinchine à cet égard, espérant que le Sénat reviendrait sur ce rejet (1). Or, la commission sénatoriale des Affaires extérieures, venant d'approuver le projet d'emprunt tel qu'il avait été adopté par la Chambre, la protestation du Comité du commerce et de l'industrie est donc de la plus pressante actualité.

En voici le résumé. Suivant des renseignements recueillis sur place, sur les 38 kilomètres dont il s'agit, tous les travaux d'art sont terminés, la plate-forme est terminée depuis plus de sept ans et elle est en parfait état; 40.000 kilomètres cubes de ballast sont tout prêts et disposés le long de la future voie; il ne reste plus qu'à poser le rail pour avoir un chemin de fer. Les dépenses effectuées se sont élevées à 2.700.000 fr. et celles qui seraient nécessaires pour terminer la ligne ne s'élèvent, comme l'indiquait déjà M. Paris, qu'à 200.000 francs. Si l'on renonce à la voie ferrée et qu'on veuille utiliser la plate-forme pour une simple route — d'ailleurs parallèle à une route déjà existante — suivant les estimations la dépense serait presque aussi forte, puisqu'elle s'élèverait à 161.000 francs. Pour justifier l'abandon, l'administration a allégué qu'il était inutile d'ajouter aux 2.700.000 francs déjà dépensés un coût d'exploitation qui serait très élevé, puisque la ligne ne mènerait nulle part. Le Comité du commerce et de l'industrie s'élève contre

cette assertion: le train, déclare-t-il, qui part de Nha-trang à six heures du matin et arrive à dix heures à Tourcham où il reste en gare jusqu'au lendemain, pourrait sans la moindre difficulté, avec le même personnel, faire dans l'après-midi deux ou trois fois par semaine le voyage de Xomgon. Les dépenses se borneraient au combustible, et ce train, en supposant, ce qui est inadmissible, qu'il ne prenne aucun voyageur dans une région peuplée, serait tout au moins assuré du trafic de bois actuellement existant entre Daban et Phanrang.

Le Comité du commerce et de l'industrie n'insiste pas, au surplus, pour que cette dépense minime et pourtant si utile soit inscrite au programme du futur emprunt, et il demande au ministre des Colonies de vouloir bien présenter de suite aux Chambres un projet de loi autorisant l'Indochine à y pourvoir elle-même, au moyen des ressources de son budget général.

Pour notre part, nous aurions préféré voir examiner le problème en vue de la continuation de la ligne jusqu'au Langbian, étant donné que l'Indochine n'a pas encore réglé cette importante question du sanatorium; mais il est bien certain qu'en l'état actuel des choses, et devant la volonté exprimée, tant par le gouvernement que par le Parlement, de renvoyer à une date indéterminée la création d'un sanatorium au Langbian, la solution proposée par le Comité du commerce et de l'industrie de l'Indochine doit tout au moins retenir l'attention des pouvoirs publics, ses considérants étant de telle nature qu'ils ne peuvent supporter aucune contradiction.

La contrebande d'opium par navires de commerce. — L'Asie Française a récemment signalé (1) l'arrêté du 31 janvier 1912 du gouverneur général, approuvé par décret du 25 mai 1912, suivant lequel, dans le cas d'importation frauduleuse d'opium par navires de commerce, la régie aura droit à des dommages-intérêts qui ne pourront être inférieurs à une fois la valeur de l'opium saisi ni supérieurs à cinq fois cette valeur. Cet arrêté avait pour but de remplacer la disposition de l'arrêté du 7 février 1899 prévoyant que les dommages-intérêts ne pourront être inférieurs à cinq fois la valeur de l'opium saisi.

Or, la Cour de cassation a rendu dernièrement un arrêt qui doit avoir pour effet de modifier complètement les sanctions appliquées en Indochine à cet égard.

On sait que la loi de douane de 1906 prévoit que lorsqu'il aura été découvert à bord d'un navire se trouvant dans un port de commerce des objets prohibés, taxés 20 francs et plus les 100 kilogrammes, le capitaine dudit navire sera condamné à une amende égale à la valeur de ces objets. On prétend actuellement en Indochine appliquer cumulativement les deux peines, celle de l'arrêté

(1) Voir l'Asie Française, juillet 1912.

(1) Voir l'Asie Française, juin 1912.

de 1899 modifié en 1912 et celle de la loi de 1906 qui a été rendue applicable en Indochine.

Voici maintenant l'espèce qui a donné lieu à l'arrêt susvisé. Au mois de novembre 1910, un agent des douanes de Haïphong verbalisait contre un chauffeur chinois du steamer *Hongkong*, détenteur d'un demi-kilogramme d'opium de contrebande, et il déclarait la saisie du steamer pour sûreté de l'amende et des dommages-intérêts. L'armateur protesta, niant à la fois la validité de la saisie, puisque l'auteur de la fraude était capturé et la légalité des dommages-intérêts que cette saisie avait pour but de sauvegarder. La Cour de Hanoï lui donna tort sur le premier chef et raison sur le deuxième. Les deux parties se pourvurent devant la Cour de cassation qui, par un arrêt du 18 octobre 1912, a confirmé purement et simplement le jugement de la Cour d'Hanoï.

En ce qui concerne la question des dommages-intérêts, voici un extrait de l'arrêt :

Attendu que la loi du 12 avril 1906 détermine limitativement les sanctions encourues à raison des infractions qu'elle réprime ; que cette loi a été, par son article 8, déclarée applicable à l'Algérie et aux colonies.

Attendu que le fait poursuivi, quel qu'en fût le caractère, rentrait dans les prévisions de cette loi, qu'il ne pouvait, dès lors, entraîner d'autres sanctions que celles qui y sont édictées ;

D'où il suit que l'arrêt attaqué a, à bon droit, décidé qu'il ne pouvait être fait application, dans l'espèce, de l'article 70 de l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine du 5 février 1899, qui, dans les cas de fraude prévus audit arrêté, accorde à la régie des dommages-intérêts dont le montant ne peut être inférieur à cinq fois la valeur de la quantité de la matière frauduleuse ;

Qu'il en résulte que le moyen ne saurait être accueilli ;

Et attendu que l'arrêt est régulier en la forme ;

Par ces motifs rejette le pourvoi de l'administration des douanes et régies de l'Indochine contre l'arrêt de la Cour d'appel de l'Indochine du 3 mars 1911 ; la condamne aux frais de son pourvoi.

Il apparaît donc, en définitive, qu'en cas de fraude constatée à bord d'un navire de commerce, la régie ne pourra plus appliquer à l'égard du capitaine que la sanction prévue par la loi de 1906, soit l'amende égale à la valeur de l'opium saisi.

La réorganisation judiciaire de l'Annam.

— On annonce qu'un projet de réorganisation judiciaire de l'Annam est actuellement soumis au département ; il aurait pour but de substituer aux tribunaux résidentiels soit un tribunal ordinaire soit une justice de paix à compétence étendue.

Suivant ce projet Tourane serait doté d'un tribunal de première instance composé comme ceux de Hanoï et de Haïphong d'un juge président, d'un procureur de la République, d'un lieutenant de juge, d'un juge suppléant et d'un greffier. A Vinh on créerait une justice de paix à compétence étendue qui comprendrait dans son ressort les provinces de Thanhhoa, Vinh et Hatinh. Dans le ressort des provinces rattachées aux tribunaux

de Tourane et de Vinh et où ne siègera pas le tribunal, les administrateurs n'exerceraient plus que les attributions de juge de paix et de juge de simple police. Enfin dans le Sud Annam les tribunaux résidentiels siègeraient comme par le passé en attendant que puisse être envisagée la création à Phanrang ou à Nhatrang d'une justice de paix à compétence étendue.

Le système métrique en Indochine. —

Le gouverneur général vient d'adresser au lieutenant gouverneur de Cochinchine et aux résidents supérieurs une circulaire leur demandant de préparer peu à peu la population indigène à l'adoption du système métrique. On conçoit aisément l'économie de cette réforme : actuellement les poids et mesures présentent la plus grande multiplicité et la plus large variabilité non seulement d'un pays à l'autre, mais même dans des régions voisines et ces différences rendent fort difficiles les négociations entre Français et Annamites.

Au début de 1910, une enquête avait été faite dans la colonie sur la possibilité de l'introduction du système métrique et les chefs d'administration locale avaient été unanimes à constater qu'un des principaux moyens pour aboutir consistait à agir sur les jeunes générations en développant dans les écoles indigènes et franco-annamites les cours d'arithmétique pratique. Ils préconisaient notamment pour venir en aide à l'enseignement verbal du professeur l'emploi de planches murales représentant nos unités de poids et de mesures, leurs multiples et leurs sous-multiples et l'usage de tableaux synoptiques faisant ressortir le rapport entre les mesures indigènes et nos unités métriques.

Le gouverneur général demande donc aux chefs d'administration locale de mettre aujourd'hui ce mode de propagande en application.

Un typhon en Annam. — Au début du mois de novembre un violent typhon a ravagé la côte d'Annam causant principalement des dégâts dans la région de Nhatrang.

Suivant les renseignements télégraphiques parvenus de Saïgon à cet égard, tous les bâtiments publics de Nhatrang et les immeubles privés ont été fortement endommagés, à l'exception de l'institut Pasteur, qui a été à peu près indemne. Dans les régions ravagées les récoltes sont gravement compromises ; la route mandarine a été bouleversée, la voie ferrée et la ligne télégraphique ont souffert en plusieurs endroits.

L'administration a pris les dispositions nécessaires pour procéder à des travaux de réfection indispensables et urgents et pour fournir des secours aux victimes de ce sinistre.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Levant

Inauguration des nouveaux bâtiments de la Faculté française de médecine de Beyrouth. — Nos lecteurs se souviennent que le 21 novembre de l'année dernière a eu lieu la pose de la première pierre de la nouvelle Faculté française de médecine de Beyrouth. Cette cérémonie avait été célébrée d'une façon très solennelle. Présidée par notre consul général en Syrie, elle réunissait les membres de la Commission médicale chargée de se rendre chaque année à Beyrouth pour y faire passer les examens de fin d'études, et à la « tête » de laquelle se trouvait alors le professeur Raphaël Blanchard, de la Faculté de médecine de Paris. L'amiral Dartige du Fournet et les officiers du *Léon-Gambetta*, par une heureuse circonstance en ce moment en rade, tous les hauts représentants du clergé latin et des différents rites orientaux ainsi que de nombreuses personnalités indigènes dévouées à notre cause et fidèles champions de notre influence, étaient également présents. Aussi, la cérémonie avait-elle revêtu le caractère d'une imposante manifestation française, dont l'effet avait été des plus heureux dans ces régions traditionnellement attachées à notre pays.

Cette année, presque jour pour jour à la même date, a dû avoir lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments de notre Faculté de médecine. La cérémonie a en effet été annoncée pour le 19 novembre. Elle doit coïncider avec la clôture des examens annuels de la Faculté et avec l'Assemblée générale de l'Association des anciens élèves. M. le professeur de Lapersonne, de la Faculté de médecine de Paris, président du jury franco-ottoman, assistera à cette solennité et il est à espérer que, de même qu'en 1911, notre consul général aura encore pu grouper autour de lui des officiers de notre marine, ceux du *Henri IV*, qui était attendu à Beyrouth vers cette date. Nous ne manquerons pas, dans notre prochain Bulletin de rendre compte de cette cérémonie dont les détails ne sont pas encore parvenus en France à l'heure où nous écrivons.

On sait que, grâce à l'augmentation des crédits votés par le Parlement, la Faculté de médecine de Beyrouth compte, depuis la dernière rentrée, un nouveau professeur, ce qui porte à sept le nombre total des membres de son corps enseignant. Ce septième professeur est le docteur d'Auber de Peyrelongue, ancien professeur à l'École de médecine de la marine de Bordeaux, à qui est confié l'enseignement de la physiologie. En outre, cette même augmentation de crédits a permis la création d'un certain nombre de situations rétribuées de chefs de travaux chargés, entre autres, de la bactériologie, de l'électrothérapie, de la petite chirurgie, etc.

D'autre part, le terrain sur lequel doit être

élevé le futur hôpital français, qui sera annexé à la Faculté, vient d'être acheté. Il a été choisi avec le plus grand soin afin de donner toute satisfaction tant au point de vue de sa situation à proximité de la Faculté, pour la commodité des professeurs et des étudiants, qu'au point de vue des conditions hygiéniques. L'hôpital, qui sera construit au moyen des ressources réunies par la souscription publique dont le Comité de l'Asie Française a pris l'initiative, doit, on le sait, devenir la propriété de l'Etat français : le chancelier de la Faculté a donc tenu à en confier l'édification à un architecte et à un entrepreneur désignés par le gouvernement de la République. Les matériaux vont être aussitôt réunis sur le chantier et l'on espère que les travaux proprement dits pourront commencer vers le mois de mars prochain.

Cet ensemble de faits démontre éloquemment que notre vaillante Faculté de médecine de Beyrouth poursuit de la façon la plus heureuse sa marche vers le progrès. Elle y est d'ailleurs pleinement encouragée par le succès qu'elle rencontre toujours auprès des Syriens, car aux derniers examens d'entrée, pas moins de 120 candidats se sont présentés dont 92 ont été admis.

La guerre balkanique et la Turquie d'Asie. — Les curieux renseignements que l'on trouvera ici, et qui nous sont adressés d'Asie Mineure, nous ont paru intéressants à publier, bien qu'ils contiennent d'évidentes exagérations et que notre correspondant, se plaçant à un point de vue trop étroitement local, envisage un peu trop exclusivement la répercussion des faits sur le milieu chrétien, le seul sans doute qu'il ait été en mesure de bien observer.

La déclaration de guerre et les premières hostilités n'ont, à ma connaissance, provoqué en Turquie d'Asie que des manifestations sans grande portée — des manifestations de commande en quelque sorte — au cours desquelles la foule, surtout cette foule orientale si facilement impressionnable, après avoir commencé par pousser, sans grande conviction, des cris belliqueux, se grisant peu à peu d'elle-même de bruit et de paroles, finissait par croire sincèrement, pendant quelque temps tout au moins, qu'elle désirait partir en guerre. Mais bientôt redevenus plus prudents, la plupart des manifestants, après avoir signé quelque proclamation d'une farouche grandiloquence, estimaient avoir accompli tout leur devoir. Tels sont, par exemple, ces chefs de tribus de la région d'Alep qui télégraphièrent au sultan : « Au premier signe, nous nous précipiterons comme un torrent pour lutter sans peur de la mort contre les ennemis de l'Islam » et qui paraissent s'en être tenus là. Tels encore ces cheicks druses qui, après s'être solennellement rendus à Damas pour s'engager parmi les combattants, souscrivirent une somme pour l'achat de chevaux destinés à l'armée.

Les autorités se sont efforcées d'exciter cet enthousiasme, assez factice et lui faire produire des résultats tangibles. Mais, sauf dans l'Anatolie, rempart de la puissance turque, les appels au patriotisme ottoman semblent avoir

été, dans bien des régions, laborieusement stériles, et n'avoit surtout produit aucun effet sur les nombreux chrétiens dont se compose la population de l'Empire. Beaucoup de jeunes gens susceptibles d'être appelés sous les drapeaux n'ont eu qu'une pensée : éviter de prendre part à la guerre. Ceux qui en avaient les moyens se sont empressés d'acquitter la taxe d'exemption du service militaire. Ceux qui ne le pouvaient pas ont pris le parti de fuir. Leur exemple a parfois été suivi par des jeunes gens fortunés qui, édifiés sur les procédés des autorités turques, ont jugé prudent de s'expatrier tout de même pour ne pas risquer d'être enrôlés de force après avoir versé les droits d'exemption. L'expérience a montré qu'ils n'avaient pas toujours tort. De bien des côtés, on a vu une émigration en masse. Certains, voisins de Beyrouth, se sont, paraît-il, tout simplement réfugiés dans le Liban, dont les habitants sont, comme on sait, exemptés de tout service militaire. D'autres se sont embarqués pour l'Égypte ou l'Europe. Mais il est à remarquer que beaucoup n'ont pas hésité à prendre une mesure radicale en allant jusqu'en Amérique. Il est vrai que de nombreux parents ou amis les y attendent déjà. En allant les rejoindre, ils évitent de combattre contre une cause qu'ils estiment être la leur et, du même coup, ils vont tenter la fortune.

Quant aux nouvelles de la guerre, la censure turque cherche à les étouffer ou du moins à les rendre optimistes ; mais plusieurs journaux reproduisent les télégrammes des agences quels qu'ils soient. Ils prennent soin d'ajouter, simplement, que seules les dépêches ottomanes, « surtout officielles » doivent être lues avec confiance. Cette précaution oratoire, si elle ne trompe personne, les met, paraît-il, en règle vis-à-vis de l'autorité. D'ailleurs, il n'est pas besoin d'être grand géographe ni tacticien pour deviner que les bulletins officiels de victoires remportées successivement à Kirk-Kilissé, à Lulé-Bourgas et à Tchaltaldja indiquent une reculade incessante. Mais on cherche à la représenter comme une ruse de guerre. Témoin ce passage d'un article, œuvre d'un « ardent patriote ottoman » que je m'en voudrais de ne pas reproduire :

« Notre tactique défensive a réussi à attirer nos ennemis presque sous les murs de la capitale, et là, les rôles étant enfin renversés, les armées balkaniques seront écrasées, ou tout au moins forcées d'évacuer honteusement les provinces et les villes que leur orgueil prétendait avoir conquises. »

Quoi qu'il en soit, les journaux européens sont là pour faire connaître la vérité. Ils arrivent par l'intermédiaire des postes étrangères. On les dévore en cachette et la débâcle turque que l'on devinait apparaît dans toute sa tragique étendue.

Le sentiment général s'étonne cependant que l'armée ottomane ait offert si peu de résistance. Le régime constitutionnel et les méthodes politiques des Jeunes-Turcs ont fait, ici comme ailleurs, bien du mal. Rien n'était changé dans le gouvernement que le nom. Les nouveaux fonctionnaires, inexpérimentés au lieu d'être routiniers, restaient aussi corruptibles et vénaux que leurs prédécesseurs. La justice, cette pierre de touche de bon fonctionnement d'un gouvernement, était aussi déplorablement rendue. L'inégalité entre chrétiens et musulmans, qui est l'essence même de l'Islam, restait aussi grande. Le résultat est qu'au bout d'un an d'expérience, le pessimisme était devenu général. Mais, ce qui, au milieu de ce pessimisme, soute-

nait encore l'espoir des vrais patriotes ottomans et de ceux qui avaient confiance en eux, c'était le spectacle reconfortant que leur offrait l'armée. Les Jeunes-Turcs avaient concentré sur elle le meilleur de leurs efforts. Ils paraissent avoir pleinement réussi et ils étaient fiers de leur armée. A la vérité, celle-ci faisait en effet excellente impression. Depuis le nouveau régime, il était indéniable que les soldats étaient infiniment mieux équipés, mieux nourris, qu'ils manœuvraient fréquemment et que, dans leurs évolutions, ils avaient bonne allure. Voilà que cette dernière illusion vient de s'effondrer et derrière elle, c'est l'Empire ottoman tout entier qui menace de crouler.

Car l'on chuchote ici : « Voilà les Turcs vaincus, défaits, sur le point d'être chassés d'Europe. Voilà les petites nationalités des Balkans, jadis asservies, comme nous, sous leur joug, qui ont battu l'ennemi héréditaire et appellent leurs frères à la liberté. Que n'imitons-nous l'exemple qu'ils nous donnent ? » La crainte inspirée par la force des Turcs une fois évanouie, toutes les aspirations nationales plus ou moins vagues, que la conscience de cette force avait réussi à étouffer, risquent d'apparaître.

Il ne faut pas oublier que, même en Asie, la race turque n'a pas la majorité, exception faite naturellement pour toute la partie, déjà importante, il est vrai, constituée par l'Anatolie. Mais toutes les îles ottomanes sont peuplées de Grecs qui se sont répandus également sur les côtes, particulièrement dans la région de Smyrne ; l'Arménie possède une race propre, et les immenses espaces formés par la Syrie, la Mésopotamie et l'Arabie proprement dite sont habités par des Arabes.

Les différences de races sont encore accentuées par la différence de religion, dans un pays où ce le-ci joue un rôle si prépondérant qu'elle équivaut à une sorte de nationalité. Que les chrétiens détestent les Turcs à double titre d'étranger et de musulman, personne ne l'ignore. Le loyalisme apparent de certains d'entre eux est tout extérieur et intéressé. En réalité, ils ne cherchent qu'à se tourner vers le plus fort et beaucoup d'entre eux appellent de tous leurs vœux une domination étrangère, à défaut d'une indépendance pour laquelle ils ne se sentent eux-mêmes pas mûrs. S'ils croient voir poindre une occasion favorable, ils seront bien tentés de la risquer. Quelqu'un comparait dernièrement, non sans quelque raison, la masse chrétienne de l'Empire à une jeune femme mariée depuis trop longtemps à un vieillard tyrannique et jaloux et qui chercherait à le tromper. La jeune femme a bien certaines préférences, ajoutait-on, mais il est à craindre qu'elle n'hésite pas à se donner au plus hardi de ses courtisans. De leur côté, les musulmans, autres que ceux de race turque, étaient jusqu'ici contenus dans l'obéissance par le respect religieux dû au khalife, au sultan victorieux. Mais qu'est devenu le prestige de celui-ci depuis qu'il est vaincu ? Et comment cacher sa défaite, surtout s'il est exact, comme le bruit en court ici, qu'il aille se réfugier à Brousse ? N'est-il donc qu'un usurpateur ? On entrevoit aussitôt la gravité des problèmes que cette déchéance peut poser.

La politique turque doit donc essayer de trouver un expédient pour maintenir sous sa domination cette mosaïque des populations qui tend à se désagréger. Il est à craindre qu'elle ne l'essaye en cherchant à exciter un sentiment généralement commun à la majorité d'entre elles, un sentiment latent, populaire et facile à exaspérer : le fanatisme musulman. On redoute ici que le gouvernement

ottoman ne soit tenté de recourir à ce procédé pour unir dans un sentiment commun l'ensemble des populations de même religion que les Turcs, d'une part, et de l'autre, maintenir dans une sage réserve les aspirations des chrétiens en leur inspirant la crainte d'une explosion de ce fanatisme dont ils n'ont que trop appris à redouter les effets. Certaines manifestations, encore que timides, tant du côté de Jaffa que de Tripoli de Syrie, pourraient bien être quelque tentative de ce genre. Aussi ne saurait-on assez remercier la France de l'heureuse mesure qu'elle a prise en envoyant sans retard dans nos parages des navires de guerre dont la seule présence inspire confiance à la population.

Si l'on veut maintenant quitter le domaine des hypothèses et des probabilités pour jeter un coup d'œil sur celui des faits, on voit que les derniers confirment en grande partie les premières. Les Grecs, surtout ceux des îles, attendent leurs sauveurs avec d'autant plus d'impatience que l'Italie vient de décevoir leurs espérances. L'Arménie, où la situation était déjà précaire au mois d'octobre, est troublée à la suite de la démission de son patriarche et tourne ses regards vers la Russie. La Syrie, dont les sympathies pour la France ne sont un secret pour personne, s'agite d'une façon confuse et se dit le champ d'intrigues internationales.

Si la Mésopotamie est encore amorphe, le Nedjed se remuerait et l'on y signale des mouvements de tribus inaccoutumés. L'Arabie, enfin, l'Arabie immense, a comme cœur le Yémen où couve une révolte dont les efforts des Turcs ne sont jamais parvenus à venir complètement à bout et où l'Italie, hier encore, a trouvé des alliés.

Cette rapide revue n'a rien de rassurant. Et pour mettre les choses au pire, faut-il prophétiser une révolte arabe, la formation d'une grande Arabie homogène dont la Mecque serait la capitale religieuse et Le Caire la capitale intellectuelle ? Faut-il prédire que le khédivé deviendra khalife et que l'Angleterre qui enserme déjà l'Arabie par Chypre, par l'Égypte, par Aden, Socotora, Koweit et le golfe Persique y régnera en maître ?

Trop d'imagination pourrait entraîner loin. Qu'il suffise, pour le moment, de signaler qu'un certain malaise pèse sur la Turquie d'Asie et que des agitations pourraient bien s'y préparer. Cependant avant de les provoquer, beaucoup voudraient savoir ce qu'en penserait l'Europe. Mais l'Europe paraît muette.

La nomination du nouveau gouverneur général du Liban. — Il n'a, naturellement, guère été question, pendant tout ce mois-ci, de la nomination du nouveau gouverneur général du Liban. La gravité des événements rendait difficile qu'il en fût autrement.

Depuis cinq mois, la Montagne est donc affranchie de toute autorité et livrée à elle-même. Aucun délégué de la Sublime Porte ne se trouvant parmi eux pour la représenter, il semblerait que les Libanais dussent se montrer très satisfaits de cette situation anormale. Ce serait en effet la réalisation de leur rêve d'autonomie, s'ils s'entendaient entre eux, ce qui ne paraît pas être le cas.

Notre dernier Bulletin annonçait que, de retour de Constantinople où il avait été retenu par une

affaire judiciaire, l'émir Kabellan Bellama, vice-président du Conseil administratif, avait pris, des mains de Saadallah bey Hoyeck, conseiller du district du Batroum et frère du Patriarche maronite, les fonctions de gouverneur intérimaire qui devaient légalement lui revenir, mais que ce dernier exerçait en son absence, depuis le 8 juin. L'émir ne jouit pas longtemps de sa toute-puissance ; il mourut subitement le 28 octobre. Assez embarrassé, le Conseil administratif fit part de la nouvelle à la Sublime Porte en demandant ses instructions. Celle-ci, non sans malice sans doute, répondit en chargeant le Conseil tout entier d'administrer les affaires du Liban en l'absence d'un gouverneur. C'était vouloir appliquer une fois de plus la vieille méthode ottomane : diviser pour régner. Douze fonctionnaires pour gouverner un petit pays, c'est en effet beaucoup trop ! Les conseillers commencèrent par faire acte de déférence envers leur doyen, Saadallah bey Hoyeck, en le priant de se mettre à leur tête. Puis cette politesse une fois accomplie, chacun chercha à user de son mieux de son autorité et à régler par soi-même le plus grand nombre d'affaires au gré de ses préférences personnelles. Le gouvernement paraît donc bien faiblement représenté au Liban à une heure cependant grave où il aurait besoin de pouvoir se faire sentir, le cas échéant, pour calmer une agitation non sans danger.

Un nouveau nom est à ajouter à la liste déjà longue des candidats au poste de gouverneur du Liban, c'est celui de Habib pacha el Saad. Ce personnage, qui appartient au rite maronite, est originaire du Liban où il possède, dans la haute montagne, de vastes propriétés. Il a rempli, il y a cinq ans, les fonctions de vice-président du Conseil administratif. Sa candidature est signalée comme très sérieuse par les journaux de Beyrouth sans que cette information paraisse jusqu'ici confirmée.

Enfin, le bruit court au dernier moment que, sans doute alarmée par les nouvelles venues du Liban et inquiète de la tournure que pourraient prendre les événements si la Montagne restait plus longtemps sans gouverneur, la Sublime Porte se serait décidée à brusquer les choses en désignant un gouverneur général pour cette province privilégiée. Celui-ci serait l'Arménien Coyoundjian Effendi, secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, dont nous avons déjà parlé. Cette décision semblerait avoir été prise sans l'assentiment préalable des Puissances, cependant exigé par les protocoles. Cette nomination aurait eu lieu sans qu'aucune des mesures demandées à la Sublime Porte en vue d'un amendement du statut libanais ait été décidée.

Si, réellement, la nomination dont il s'agit s'est produite dans ces conditions, elle ne peut manquer de soulever une grande émotion. Déjà le comité libanais, constitué à Paris sous la présidence de M. Chukri Ghanem, a fait entendre des protestations en demandant qu'au cas où le gouvernement jugerait indispensable de ne pas laisser en ce moment le Liban sans direction,

il ne désignât au moins qu'un gouverneur intérimaire afin de garder intacte la question de la revision du statut de la Montagne.

Extrême-Orient

CHINE

L'influence allemande en Chine d'après la presse germanique. — Depuis quelque temps, les journaux d'outre-Rhin font preuve d'une préoccupation constante en vue de développer en Chine l'influence de leur pays. C'est un sujet sur lequel ils se plaisent à revenir sans cesse en ce moment : on peut en déduire qu'il intéresse leurs lecteurs. Les personnages les plus qualifiés s'efforcent de pousser le public allemand à tourner son attention vers la Chine. Conférences et articles se succèdent, indiquant qu'un immense pays est ouvert à l'extension du germanisme. C'est à celui-ci à savoir en profiter, d'abord en essayant d'abréger la distance qui sépare l'Allemagne de la Chine, puis en se servant de son attraction intellectuelle, de ses écoles, de son commerce, de son industrie et de sa marine pour y faire rayonner son influence sur toutes les branches de l'activité humaine.

Le territoire de Kiao-tchéou, cédé à bail à l'Allemagne, est naturellement indiqué comme devant être le centre de cette propagande. On a vu, dans notre dernier bulletin, avec quelle fierté une feuille allemande reproduisait une appréciation flatteuse parue dans le « United Empire » au sujet des résultats de la colonisation allemande en Extrême-Orient : « La Chine, y était-il dit pour conclusion, ne regarde plus Kiao-tchéou comme une épine enfoncée dans sa chair, mais au contraire comme une région d'où lui vient l'exemple de la civilisation occidentale. »

Le territoire de Tsing-tao, dont Kiao-tchéou est le port, a une superficie de 552 kilomètres carrés. La population indigène est d'environ 170.000 hommes et la population étrangère compte 4.000 âmes. On sait que l'administration de ce territoire dépend non pas du ministère des Colonies, mais de celui de la Marine. Dès 1909, le port de Kiao-tchéou était fréquenté par 555 navires représentant un total de 832.000 tonnes.

A la première séance d'hiver de la Deutsche Asiatische Gesellschaft l'amiral von Truppel, ancien gouverneur de Tsing-tao, a fait, devant un nombreux auditoire, une conférence sur l'activité allemande en Chine et la nécessité de créer de nouvelles voies ferrées destinées à rapprocher l'Asie des pays européens. « Si l'Allemagne, a-t-il dit, peut déjà se réjouir de ce que l'importance économique de Tsing-tao ait augmenté d'une façon remarquable dans le courant de ces dernières années, cette colonie sera susceptible d'un

développement plus grand et plus rapide encore lorsque ses communications par rail avec l'Europe se seront améliorées. A l'heure actuelle, le voyage de Berlin à Kiao-tchéou dure quatorze jours. Après être arrivé à la frontière russe, il faut prendre le transsibérien, puis le transmandchourien qui conduit en vingt-quatre heures de Moukden à Dalny. De ce port, sur lequel les Russes avaient fondé tant d'espérances, un vapeur transporte en un jour les voyageurs à Kiao-tchéou. Bientôt même, cette courte traversée pourra être supprimée en se rendant par le Nord-Chinois de Moukden à Tien-tsin, puis en utilisant de là le chemin de fer de Tien-tsin à Poukéou qui passe à Tsinan-fou, capitale du Chantoung, d'où l'on gagnera facilement Kiao-tchéou par les lignes allemandes. Mais cette voie ne diminuera pas la durée du trajet. » Aussi l'amiral von Truppel préconise-t-il la mise à exécution d'un immense projet, qu'on serait tenté de qualifier de chimérique encore : c'est la construction d'une gigantesque voie ferrée qui, abandonnant le transsibérien à l'Est du lac Baikal, se dirigerait directement vers la Chine par Kiachta et aboutirait à Tsing-tao. Alors, continue le conférencier, ce port allemand pourra devenir le véritable port de Pékin et le débouché de toute la Chine du Nord. Une foule de raisons justifieraient, d'après lui, ces brillantes perspectives d'avenir. Le port de Tsing-tao a une eau profonde; il est toute l'année libre de glaces; les chantiers allemands l'ont doté d'une magnifique jetée, d'énormes docks dont l'un est flottant, d'un bassin où de gros navires peuvent faire effectuer des réparations urgentes. Tien-tsin, qui seul pourrait essayer de soutenir la concurrence, possède il est vrai l'avantage d'être situé à l'extrémité d'un important système fluvial, mais son port est obstrué pendant trois à quatre mois par les glaces et l'entrée de la rade, qui se trouve loin des quais, est fort mal protégée.

L'amiral von Truppel ajoute que la construction d'une ligne ferrée la reliant à l'Europe par la voie de Kiachta a toujours été désirée par la Chine. Le tronçon Pékin-Kalgan, terminé dès 1907, n'est en définitive que l'amorce de cette énorme entreprise dont la réalisation mettrait la capitale chinoise à quatre jours de Moscou. Mais la traversée du désert de Gobi, par suite du manque d'eau, présente évidemment de sérieuses difficultés. Le conférencier estime que le coût de la construction de cette ligne, d'une longueur de 800 milles, peut être estimée à 2 milliards de marks. C'est là un projet qui intéresse toute l'Europe, dit-il; seuls les Etats-Unis pourraient le voir d'un mauvais œil par crainte de la concurrence que ce rapprochement de l'Europe créerait à leur commerce et du préjudice qu'il pourrait causer au canal de Panama; les Etats européens devraient donc s'entendre pour constituer une puissante compagnie internationale chargée de l'exécution de cette gigantesque voie ferrée. Et l'amiral von Truppel, exhortant ses auditeurs à s'occuper activement de ce projet a terminé en insistant sur la nécessité de rapprocher la Chine

de l'Allemagne, nécessité sur laquelle le savant géologue allemand, le baron de Richtofen, le pionnier de la pénétration germanique en Chine, avait attiré l'attention de ses compatriotes, il y a quarante ans, en même temps qu'il leur signalait les énormes richesses inexploitées du sous-sol chinois.

Peu de temps après avoir rendu compte de cette conférence, certaines feuilles allemandes notaient avec satisfaction que, d'après une information du *Japan Herald*, la Russie s'occuperait en ce moment du projet de construction d'une nouvelle voie ferrée la reliant avec l'Extrême-Orient et qu'elle aurait même entamé à ce sujet des négociations avec le gouvernement chinois. Les ingénieurs russes envisageraient un tracé différent de celui précédemment décrit, et qui, partant de Moscou, franchirait le Volga près de Simbirsk puis, après avoir escaladé l'Oural, se dirigerait à travers les steppes jusqu'à Semipalatinsk. De cette ville à Pékin, le tracé parcourant des régions montagneuses deviendrait, il est vrai, extrêmement pénible. La longueur de ce tracé ne dépasserait pas 7.000 kilomètres que la locomotive pourrait franchir en quatre jours.

* * *

Laissant de côté les propagateurs de l'influence allemande qui préconisent, comme premier but à atteindre, le développement des voies de communication entre l'Europe et la Chine, voyons maintenant ceux d'entre eux qui se sont faits plus spécialement les champions de l'extension de la culture germanique.

Parmi eux se trouve le baron de Mackay dont l'*Echo*, revue hebdomadaire à tendances pangermanistes publiée à Berlin, vient de faire paraître un article sur « la mission intellectuelle de l'Allemagne au dehors et les moyens pratiques de la remplir ». L'auteur prend la Chine comme exemple et signale que l'élite chinoise désireuse de se mettre au courant de la culture moderne s'adresse jusqu'ici à l'Amérique. « On est étonné, dit-il, de voir de quelle masse de livres scientifiques ou récréatifs les Etats-Unis inondent, non seulement les villes de la côte, mais encore bien des régions de l'intérieur et notamment les provinces du Yangtsé. L'importation intellectuelle des Etats-Unis en Chine serait l'équivalent de celle de la France en Turquie. Elle consiste en livres de science ou d'art au milieu desquels se trouvent, il est vrai, de nombreux romans à la manière de Nick Carter. Quels sont maintenant le rôle et l'importance de la production littéraire allemande en Chine? Le maître d'école allemand part pour l'Extrême-Orient muni de gros livres pesants, à la vérité fort utiles au point de vue linguistique et technique, mais nullement faits pour donner une idée de l'âme allemande et de sa façon de concevoir le monde. Cependant c'est là le premier but que tout Allemand devrait se proposer de remplir à l'étranger. Tel est donc le véritable champ d'activité qui s'ouvre aux édi-

teurs allemands et qui est susceptible d'un grand développement. »

Le baron de Mackay fonde ses prévisions optimistes sur l'analogie qu'il croit entrevoir entre la pensée allemande et la pensée chinoise, toutes deux portées vers les conceptions philosophiques et évoluant aisément dans l'abstraction. Comme preuve de cette sympathie intellectuelle, il invoque deux discours que lors des fêtes célébrées à l'occasion de la réouverture de l'Université de Pékin sous le nouveau régime républicain, le Dr Tchien, directeur des cours préparatoires prononça en fort bon allemand. Le Dr Tchien y indiqua, paraît-il, « combien naturels et profonds étaient les liens unissant le monde chinois au monde germanique par suite de l'harmonie existant entre les chefs-d'œuvre de la pensée confucianiste et ceux qu'avaient créés l'éthique et l'idéal allemands ».

Les récents événements dont la Chine a été le théâtre démontrent également, d'après l'auteur, la ressemblance des deux races. « On a cru, écrit-il, que la victoire des révolutionnaires marquait le triomphe d'un parti politique élevé à l'école de l'Amérique. Les représentants de ce parti étaient de jeunes étudiants ayant puisé au Japon et aux Etats-Unis le principe de doctrines matérialistes et démocratiques mal digérées, et sur le modèle desquelles ils avaient la prétention de réformer leur pays. Telles ont en effet été les tendances politiques tant que la révolution fut dirigée par les Chinois du Sud, qui l'ont marquée de l'empreinte de leur esprit confus et brouillon ainsi que de leurs théories séparatistes. Mais, depuis peu, la direction de la révolution est passée entre les mains des Chinois du Nord. Et depuis lors le matérialisme américain, son aversion pour le contrôle de l'Etat dans les questions économiques répugnent aux nouveaux dirigeants chinois. Ceux-ci ont une conception du gouvernement qui se rapproche des théories aristocratiques et centralisatrices allemandes, car le vrai Chinois, non pas celui du Sud mêlé de sang malais, se sent en communauté d'idées avec le german ».

Se basant sur ces affinités psychologiques, le baron de Mackay conclut que ses compatriotes doivent développer la culture allemande en Chine en y augmentant l'importation de leurs productions intellectuelles. C'est aux éditeurs et aux libraires qu'il adresse cet appel. Il les engage à expédier en Extrême-Orient toutes sortes d'ouvrages de science ou de littérature, d'une lecture facile et attrayante, propres à répandre au loin la vie intellectuelle allemande, en ayant soin de bannir toute littérature légère qui pourrait « entacher l'honneur de l'écusson germanique ». Il préconise également la création d'un groupement réunissant les éditeurs intéressés et celle d'une entente entre les différentes sociétés s'occupant du rayonnement intellectuel de l'Allemagne au dehors. On formerait ainsi une sorte d'armée de la pensée germanique qui entreprendrait l'œuvre nationale par excellence, celle de propager la science, la technique et les méthodes alleman-

des. Les membres de ce groupement, tout en rendant à leur pays un éminent service, pourraient en retirer personnellement des bénéfices très appréciables. Ces exhortations ne restèrent pas sans effet, car dès le numéro suivant, l'*Echo* annonçait le projet de fondation à Leipzig d'une « société pour l'exportation en Chine des moyens d'enseignement allemands » ainsi qu'une prochaine conférence sur ces questions.

*
* *

D'autre part, l'opinion germanique n'est pas moins attentive à suivre le développement des écoles allemandes et heureuse d'enregistrer leurs succès. C'est ainsi que la presse signale les résultats « surprenants » de l'école supérieure de Tsing-tao. L'engouement pour cette école augmente de semestre en semestre. Les jeunes Chinois n'hésitent pas à s'y rendre, même des provinces les plus éloignées, au prix de grandes fatigues et de fortes dépenses. La considération dont jouit cette école est telle que, dès le mois d'août, elle avait reçu des demandes d'admission en nombre supérieur à celui des places dont elle dispose et qui est de 350. D'après le *Tsingtauer Nachrichten*, ses élèves tendraient de plus en plus à venir des grandes villes où se trouvent cependant des établissements scolaires importants. Par exemple un groupe de notables commerçants de Hongkong aurait envoyé à l'école allemande 21 jeunes gens accompagnés d'une lettre très flatteuse pour sa direction. Malheureusement, ajoute le journal, l'activité de cet établissement est arrivée à la limite qu'elle peut atteindre avec les professeurs et les locaux dont elle dispose et il est nécessaire que le gouvernement lui vienne en aide pour lui permettre de continuer à se développer normalement.

C'est sur le même ton victorieux que la presse germanique a annoncé que, pour la première fois depuis sa fondation, l'École allemande de médecine de Changhaï vient de décerner son diplôme de fin d'études à trois de ses étudiants. Ces nouveaux médecins chinois sont entrés dans l'établissement en juillet 1907. Tous trois comptent s'établir à Changhaï où ils resteront ainsi « en rapports étroits avec la science médicale allemande ». Il ne faut pas oublier que notre Faculté de médecine de Beyrouth avait eu des débuts tout aussi modestes. Cependant une vingtaine d'années après sa fondation, elle délivrait son diplôme à une moyenne de trente docteurs par an. L'école allemande de Changhaï espère peut-être marcher sur ses traces.

Toute la presse d'outre-Rhin appelle l'attention du public sur la nécessité de créer une organisation scolaire sérieusement et méthodiquement dirigée. « Nos compatriotes, disent-ils, ont mis longtemps à le reconnaître, mais ils ont aujourd'hui saisi toute l'importance de cette question. » On aurait déjà réuni en Allemagne les fonds nécessaires pour l'établissement de quatre nouvelles écoles techniques supérieures : la pre-

mière, qui a déjà commencé à fonctionner, est installée à Changhaï, à proximité de l'École de médecine, et les trois autres se trouveront à Canton, Hankéou et Tientsin.

Ce n'est pas seulement pour développer la culture allemande en Extrême-Orient que la presse germanique pousse à la création de nouvelles écoles. Elle envisage en même temps un objectif d'ordre essentiellement pratique, celui de provoquer une extension du commerce allemand. L'un des journaux auxquels nous faisons allusion écrit : « Si la clientèle chinoise préfère jusqu'ici les marchandises anglaises ou américaines, c'est que la langue anglaise est celle qu'elle parle le plus facilement. Sur tous les points de la côte, les Chinois savent aujourd'hui le *ridicule jargon* appelé « pidgin english », mais tout ridicule qu'il est, il a cependant été un excellent pionnier pour l'influence anglaise et un propagateur efficace des marchandises anglaises. D'ailleurs, du mauvais au bon anglais, il n'y a qu'un pas. » Les Allemands auraient jusqu'ici trop négligé cet élément. Ils se plaisent à parler l'anglais avec leur guide, avec leur boy, ou leurs amis chinois, nuisant ainsi inconsciemment à l'influence allemande en Chine, car si peu sympathique que soit l'idée d'un « pidgin deutsch », son utilité ne serait cependant pas à négliger.

*
* *

Enfin, en ce qui concerne le domaine commercial, certains journaux déclarent qu'il y aurait bien des critiques à faire sur la façon dont sont menées les affaires allemandes en Chine. Ils se demandent, notamment, si leurs établissements de crédit en Extrême-Orient se sont appliqués à soutenir d'une façon efficace les négociants allemands et si, de leur côté, ceux-ci se sont toujours venus mutuellement en aide. Pourquoi aussi un certain nombre de commerçants allemands ne s'efforcent-ils pas de diriger leurs affaires vers la métropole et pourquoi n'en font-ils pas venir leurs marchandises au lieu de faire naviguer sous leur pavillon national une foule de produits anglais ou américains ? Mais, ajoutent aussitôt ces journaux, peut-on leur en faire un grave reproche ? Il faut bien que les commerçants allemands fassent leurs affaires, et pour cela, ils sont obligés de se conformer au goût de leur clientèle. C'est donc ce goût que l'on doit chercher à modifier, et le meilleur moyen est de propager la culture et la langue allemandes par l'école et par le livre.

Le commerce avec la Chine a eu, d'une façon générale, beaucoup à souffrir l'année dernière par suite des troubles révolutionnaires et des inondations. La presse allemande se désole de ce que le commerce germanique en ait été très atteint et particulièrement à son centre, à Tsing-tao. Bien que, dans ce port, le commerce soit resté entre des mains allemandes d'une façon encore très prépondérante, elle estime que l'Allemagne n'y prend pas, dans les transactions géné-

rales, la part à laquelle elle serait en droit de prétendre. En ce qui concerne les importations à Tsingtao, la participation du Japon approche de très près celle de l'Allemagne. Pour les exportations, la France, grâce à ses achats d'arachides, est de beaucoup la première avec plus de 4 millions de taëls, tandis que l'Allemagne n'arrive que loin derrière elle avec 1.600.000 taëls.

Au point de vue industriel, notre dernier Bulletin, à propos de la visite du prince Henri de Prusse à Kiao-tchéou, a indiqué, d'après le *Berliner Tageblatt*, les entreprises dont la création paraissait projetée en vue de donner un nouvel essor à la prospérité de cette colonie : fondation d'usines métallurgiques, développement des filatures de coton et de soie, etc. De même, l'information donnée d'autre part au sujet de la Compagnie des mines du Chantoung, indique que cette société cherche à améliorer une exploitation n'ayant jusqu'ici produit que de médiocres résultats. Les journaux annoncent également qu'une certaine « Société germano-chinoise pour l'industrie de la soie », créée en 1902 à Tsingtao, et ayant pendant quelque temps fonctionné d'une façon peu satisfaisante, chercherait en ce moment à se relever. Cette entreprise, au capital de 2 millions de marks, avait à sa tête un certain nombre de membres de l'aristocratie allemande, dont le comte Elias von Erbach-Fürstenau. Son budget fut, dès les débuts, si lourdement grevé par les frais de construction de bâtiments coûteux, que, ne réussissant à réaliser aucun bénéfice, elle résolut de fermer ses usines. Après de longues négociations, elle viendrait d'être l'objet d'une réorganisation qui lui permettrait de renaître sous peu à l'activité. La maison de Hambourg H. Diederichsen, qui s'occupe d'affaires avec la Chine, et possède entre autres un établissement à Tsingtao, se serait rendue acquéreur de la totalité des actions de l'ancienne société et aurait l'intention, en collaboration avec des Chinois, d'ouvrir de nouveau ces usines improductives depuis plusieurs années.

Enfin, un autre facteur de l'influence germanique en Chine est représenté par le pavillon allemand. Or, pour ce qui touche la navigation, les journaux sont en général pessimistes. Le pavillon allemand recule de plus en plus devant la terrible concurrence de la marine japonaise qui parvient à le supplanter en partie. Non contents de s'être réservé le monopole du cabotage sur leurs propres côtes, les Japonais tendraient à s'attribuer également en fait le monopole du cabotage dans les mers de Chine. Leur gouvernement leur vient puissamment en aide pour leur faire atteindre ce but. C'est ainsi que, par exemple, la navigation sur le Yangtsé était jusqu'ici pratiquée par quatre différentes compagnies japonaises recevant chacune une subvention gouvernementale. Elles ont aujourd'hui fusionné en une seule société à laquelle le gouvernement alloue une subvention annuelle de 960.000 yen. La concurrence allemande ne pourra plus soutenir longtemps un combat devenu inégal et « seuls les

Anglais resteront en rivalité avec leurs bons alliés ». De même, lorsqu'il fut question d'établir un tarif de fret uniforme entre les différentes Compagnies de navigation étrangère, l'attitude des agents japonais fit échouer cette tentative. Ils accordaient en sous-main des ristournes à leurs clients, déclare la Revue *das Echo*, et par ce moyen illégal, mettaient leurs concurrents dans l'impossibilité de lutter avec eux. Les compagnies japonaises de navigation, conclut ce journal, peuvent offrir des conditions bien plus avantageuses que celles des autres nationalités, parce que les salaires de leurs employés sont de beaucoup inférieurs à tous les autres, parce qu'elles sont soutenues par des subventions considérables de leur gouvernement et parce que, enfin, on trouve dans tout Japonais la volonté de conquérir la Chine même au risque de travailler à perte pendant un certain temps.

Cette dernière partie de l'activité allemande, jadis en heureuse situation, serait donc relativement compromise. Même pour ce qui regarde le port de Tsingtao, le pavillon allemand n'a pas su conserver l'incontestable supériorité qu'il avait autrefois ; le pavillon anglais le serre de près. En 1910, 261 navires allemands représentant un total de 416.828 tonnes ont fréquenté ce port contre 176 navires anglais représentant 269.746 tonnes. En 1911, ces chiffres ont été respectivement de 258 navires et 500.615 tonnes pour l'Allemagne et de 235 navires et 403.445 tonnes pour l'Angleterre. Aussi, après avoir poussé le cri d'alarme, la presse allemande insiste-t-elle sur la nécessité de tenter un énergique effort pour restituer au pavillon national la place dont une âpre concurrence l'a fait déchoir.

* * *

Il nous a paru intéressant de grouper ici en un seul article des informations portant sur des sujets différents et provenant de journaux différents, mais qui toutes tendent au même but : la nécessité d'agir activement en Chine et le désir d'y développer l'influence allemande sous quelque forme que ce soit. Nous ne pensons donc pouvoir mieux faire, en manière de conclusion, que de reproduire à peu près celle d'un de ces organes auxquels il a été fait de si fréquents emprunts.

« En dépit de l'insécurité qui règne en ce moment en Chine, écrit ce journal, les Allemands n'ont pas le choix : ils doivent y travailler plus activement encore que précédemment pour la seule raison que leurs concurrents agissent ainsi et que toute négligence de leur part les ferait impitoyablement évincer. L'Allemagne peut regarder avec fierté l'œuvre qu'elle a déjà accomplie en Chine, mais l'orgueil du passé doit la pousser à envisager l'avenir avec une résolution d'autant plus ferme. Dans ce but, qu'elle développe en Extrême-Orient sa langue et sa culture : ce sont les véhicules du commerce. Qu'un mesquin esprit d'économie ne lui fasse pas hésiter à créer de nouveaux

consulats à Tchangcha, par exemple, où, bien qu'il n'y ait pas un représentant de l'Allemagne, 70 0/0 du commerce est allemand. Un pays immense va s'ouvrir, offrant un merveilleux débouché pour l'activité de ceux qui pourront en profiter. Ce pays compte 400 millions d'habitants, qui ne sont pas si pauvres qu'on a bien voulu le dire, et dont les besoins augmenteront avec leur degré de civilisation; il possède en minerais d'incalculables trésors qui n'ont pas encore été touchés. L'exploitation de la Chine doit fatalement avoir lieu, et tout capital engagé y sera rémunéré. Qu'au milieu de la concurrence des peuples, les Allemands sachent donc, dès maintenant, se mettre dans une situation favorable pour le jour où la rémunération commencera! »

La Compagnie allemande des mines du Chantoung. — Notre dernier Bulletin annonçait, d'après une information empruntée à un journal allemand, que la Compagnie allemande des mines du Chantoung, en présence de son déficit sans cesse grandissant, était sur le point de vendre son entreprise à la Société, de même nationalité, qui exploite le chemin de fer de cette province. Le même journal vient d'apporter à cette nouvelle une rectification que nous nous empressons de signaler. Les pourparlers en vue de la vente dont il s'agit ne seraient pas aussi avancés qu'on l'avait cru tout d'abord. Par suite de l'opposition de certains actionnaires, celle-ci aurait été empêchée au dernier moment. Bien qu'un grand nombre des actionnaires de la Compagnie allemande des mines du Chantoung soient, en même temps, intéressés dans celle des chemins de fer, il en existe cependant un groupe qui ne se trouve pas dans ce cas. C'est ce dernier qui, ne désespérant pas de voir la situation s'améliorer, se serait élevé contre la fusion envisagée. Les partisans de la vente se seraient alors aperçus qu'il leur était impossible de passer outre, certaines Banques importantes s'étant ralliées au parti de l'opposition. C'est sans doute à la divergence de vues existant à ce sujet entre la Deutsche Bank et la Diskonto Gesellschaft qu'il faut attribuer l'échec, peut-être momentané, d'un projet paraissant jusqu'ici en bonne voie de réalisation.

Le régime des marques de fabrique et de commerce en Chine. — D'après certaines informations émanant de Pékin, le gouvernement chinois s'occuperait en ce moment, sur la demande de la Chambre de commerce chinoise de Changhaï, de l'établissement d'un système unique d'enregistrement pour les marques de fabrique et de commerce. A l'heure actuelle, et malgré les stipulations contenues à ce sujet dans le traité de commerce conclu en 1903 entre les Etats-Unis et la Chine, le régime de protection de ces marques continue à fonctionner d'après le vieux système tout à fait insuffisant.

On se souvient que cette importante question a fait, depuis près de huit ans, l'objet de longues

et laborieuses négociations tant entre le gouvernement chinois et les Puissances qu'entre celles-ci elles-mêmes qui n'envisageaient pas toute cette réglementation à un point de vue identique. C'est en effet au mois d'octobre 1904 que le ministère chinois du Commerce fit part aux représentants des Puissances à Pékin du projet de règlement élaboré par ses soins. Après l'avoir examiné, les divers gouvernements intéressés échangèrent entre eux des observations à la suite desquelles ils s'efforcèrent de rédiger en commun un contre-projet. Toute l'année 1905 fut employée à cet échange de vues, l'accord ayant été particulièrement difficile à établir entre un important groupement formé par la plupart des Puissances et les Etats-Unis d'une part et le Japon de l'autre. Les choses traînèrent ainsi indéfiniment en longueur, la Chine profitant des divergences entre les gouvernements étrangers pour essayer de maintenir des prétentions peu admissibles. Aussi aujourd'hui encore n'existe-t-il pas en Chine un organe officiel unique pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce.

Il se trouve à Changhaï et à Tientsin, auprès des autorités douanières chinoises, des registres où les propriétaires de marque peuvent les faire inscrire par l'intermédiaire de leurs consuls respectifs. Mais le but de cette inscription est simplement de donner une preuve matérielle destinée à permettre de faire valoir le droit de priorité de tel commerçant ou fabricant sur telle marque le jour où une réglementation assurant la protection des marques de fabrique et de commerce sera entrée en vigueur en Chine. Pour le moment, l'inscription ne protège pas d'une façon générale contre les contrefaçons. La protection qui ne peut être que locale est obtenue sous forme d'un ordre des autorités chinoises interdisant aux indigènes l'imitation ou la vente de tel article. Mais cet ordre ne procure qu'une protection limitée, en ce sens que les lois chinoises ne sont pas applicables aux étrangers soumis aux seules lois de leur pays d'origine. Aussi, pour protéger en Chine certaines marques contre les imitations d'une maison américaine, par exemple, il faut que ces marques soient enregistrées aux Etats-Unis. Dans ce cas, les représentants officiels du pays auquel le contrefacteur appartient peuvent lui interdire d'imiter ou de vendre des produits revêtus des marques jouissant de la protection aux Etats-Unis. Il est par conséquent nécessaire, en cas de contestation, que la juridiction consulaire entre en jeu.

On voit donc combien un système de protection unique pour toute la Chine, et approuvé par les puissances, simplifierait la procédure et quels services une réglementation de ce genre rendrait au commerce international.

Une exposition industrielle chinoise. — Une exposition de l'industrie chinoise vient d'avoir lieu à Changhaï, dans le jardin Thang-sou-ho, sous le patronage de l'Union industrielle

chinoise. Si l'on compare cette exposition à celle qui avait été organisée à Changhaï en 1909 pour préparer la grande exposition de Nankin, on est amené à conclure qu'elle a été mal dirigée et pauvrement aménagée. Bien des branches importantes de l'industrie chinoise y étaient représentées d'une façon tout à fait insuffisante. Un classement méthodique des objets exposés faisait complètement défaut. Les laques, les broderies, les porcelaines, les bois découpés ou sculptés, les bronzes et autres articles de ce genre, relativement accessoires, occupaient une place énorme tandis que l'industrie de la soie et du coton était très faiblement représentée. L'exposition faite par l'arsenal Kiangnan de Changhaï était relativement bonne. Les usines de Hanyeh-Ping avaient également exposé quelques-uns de leurs produits, de même que les usines de ciment du Houpé.

En vue d'augmenter l'importance de cette manifestation, les directeurs de l'exposition avaient réservé des emplacements pour les maisons étrangères; mais un petit nombre d'entre elles seulement se sont rendues à cette invitation. Parmi ces dernières on remarquait : les maisons anglaises Babcock et Wilcox avec une exposition de chaudières, D. W. Bell avec des machines à vapeur, Junis et Riddle avec des moteurs, des dynamos, des appareils électriques et la maison d'entreprises John E. Hall avec du matériel de chemin de fer. La section réservée à la Compagnie du gaz de Changhaï et l'exposition des machines à coudre Singer ont été particulièrement remarquées. Parmi les maisons allemandes, se trouvaient représentées celles de Carlovitz et C^{ie} avec des modèles de canons Krupp, Bucheister et C^{ie} avec divers ateliers pour usines, et la maison de meubles König avec tout un mobilier européen adapté au goût chinois.

On ne peut que regretter de constater qu'il n'est fait mention d'aucune maison française dans le journal d'où ces informations sont extraites.

Une partie considérable de l'exposition était consacrée à un grand jardin d'attractions contenant un théâtre, un cinématographe, des cafés, des brasseries. Le Comité organisateur a tenu à faire, en terminant, une distribution de récompenses à laquelle il serait, paraît-il, difficile de prétendre donner quelque signification.

Projet de création en Europe d'une banque nationale chinoise. — Le *Berliner Tageblatt* signale, d'après une information provenant de Pékin, que les difficultés au milieu desquelles la Chine se débat pour trouver en Europe l'argent dont elle a si grand besoin l'auraient déterminée à faire un grand pas dans une voie où elle ne s'était pas encore engagée jusqu'à présent. Le gouvernement chinois songerait à fonder en Europe une banque à lui, afin d'éviter de passer par l'intermédiaire onéreux des établissements européens de crédit qui prélèveraient des commissions trop élevées. On peut d'ailleurs mettre en doute le succès d'une pareille innovation, à

supposer que cette information soit exacte. Du moment que, dans leurs propres Etats, les gouvernements européens sont obligés de s'adresser aux banques pour contracter des emprunts, au lieu de faire directement appel au public, la Chine a, en effet, encore bien moins de chances qu'eux de réussir dans un essai de ce genre. Quoi qu'il en soit, la tentative qu'annonce le journal berlinois était intéressante à signaler.

JAPON

Les funérailles de l'empereur Meiji Tenno. — *Tokyo, septembre 1912.* — Les Japonais viennent de faire à leur grand empereur des funérailles étranges et magnifiques. Moutsou Hito. — devenu après sa mort Meiji Tenno, — dernier descendant de la longue lignée divine, artisan de la grandeur actuelle du Japon, méritait une telle apothéose. Elle fut une vision de féerie; mais une féerie nocturne, sans bruit, presque sans lumière; une cérémonie telle qu'il doit s'en faire dans le royaume des ombres. Car c'est dans la nuit, et dans une nuit privée de lune que se déroula le cortège et s'accomplirent les rites.

La veille, au milieu du jour, les envoyés des cinq Puissances spécialement représentées s'étaient rendus en grand gala au Palais impérial pour se présenter aux nouveaux souverains et saluer la dépouille du monarque défunt. Et ce fut déjà un spectacle extraordinaire que celui de ces carrosses splendides, tout de rouge et d'or, s'approchant de l'antique citadelle des shoguns et pénétrant sous ces hautes murailles grises, dont les arêtes courbes et coupantes plongent comme des proues de navires de guerre dans l'eau profonde des fossés. C'était un peu du faste des cours occidentales dans ce coin subsistant du vieux Japon, qui évoque encore le temps des litières et des armures laquées.

Pour la première fois, le peuple allait pouvoir assister aux funérailles d'un de ses empereurs. Et afin de rendre le spectacle plus frappant et la leçon plus édifiante, la maison impériale avait décidé, sans rien négliger des ressources d'un protocole modernisé, d'observer dans toute leur pureté les rites du culte shinto, de ce culte primitif, froid et nu, jadis menacé de désuétude, mais dont les gouvernants ont su faire aujourd'hui le culte ardent du souverain et de la patrie.

Le cortège devait suivre dans la ville un parcours de plusieurs kilomètres. Dès le matin, sur ce parcours, les habitants avaient afflué par centaines de milliers et s'étaient rangés docilement sous la direction de la police. Durant la journée entière, ils resteront ainsi, accroupis et tassés, groupés au petit bonheur ou par délégations. Aucun désordre, aucun cri, presque aucune parole. Et pour qui connaît la rumeur et le tumulte de nos foules d'Occident, ce n'est pas la

chose la moins surprenante que l'immobilité silencieuse et recueillie de cette multitude, attendant pendant douze heures le spectacle pieux qui lui a été promis.

Sur la chaussée, qui demeurera libre jusqu'au lendemain, une couche épaisse de sable très fin a été étendue, qui doit étouffer le piétinement du cortège. Tout semble avoir été voulu, combiné pour créer et accroître l'impression si forte qui devait naître de ce silence presque absolu. Et au cours de la solennité, c'est vraiment ce silence, scandé lentement par les coups sourds du canon, qui dominera toutes choses.

Au bout de l'itinéraire funèbre, dans un des faubourgs de la grande cité, un temple tout exprès a été construit. Un temple immense, en bois blanc, comme l'exige la simplicité shintoïste. C'est là que sera la halte dernière de Meiji Tenno, avant de rejoindre là-bas, à Kyoto, la sépulture de ses aïeux; là que la Cour impériale et ses invités nombreux vont l'attendre pour la cérémonie suprême voulue par le culte.

A cet effet, deux pavillons, deux halls plutôt, parallèles et très vastes, ont été élevés. Ils sont ouverts sur leurs quatre faces, si bien qu'on y doit voir comme d'une tribune. Quand nous arrivons, une clarté très vive y règne. Un grand nombre d'officiers et de dignitaires japonais, venus de toutes les régions du pays, y sont déjà assemblés, dans l'ordre prévu; et l'or des uniformes y brille de toutes parts. Entre ces deux pavillons, très éclairés, une allée centrale, large et profondément sablée, semble plongée dans une obscurité mystérieuse. Elle conduit là-bas, tout au fond, au sanctuaire qui recevra bientôt le cercueil impérial, et dont les lumières ne s'aperçoivent maintenant qu'à travers les rideaux de deuil. Aux bouts de cette allée, deux portiques énormes, de style shinto en bois naturel, se perdant dans le ciel sombre. C'est aux pieds de l'un d'eux que tout à l'heure la famille impériale et les représentants étrangers s'inclineront au passage du char funèbre.

L'attente fut longue: plus de deux heures. Mais, dans ces grandes salles presque remplies, comme aujourd'hui dans la rue, rien ne vint rompre un silence impressionnant. Des milliers d'hommes sont là réunis, sans doute dans l'énervement de cette attente, et on n'entend qu'un son très grêle, paraissant descendre du ciel: le chant d'un grillon.

Soudain, un frémissement à peine. Tous les yeux se tournent vers l'allée centrale. On ne voit rien encore, cependant. Les oreilles seules semblent d'abord percevoir quelque chose... Oui, c'est comme une musique légère et lointaine. On dirait tantôt les longues plaintes de pleureuses enfants, tantôt le son aigu de violons effleurés par l'archet. Cela fait une harmonie douce, ténue, aérienne; une caresse musicale, telle qu'en donnent les premières mesures de la partition de Lohengrin. Pas d'autre bruit n'annonce l'approche du cortège; et déjà il est là, qui avance très vite, dans le silence et l'ombre. Sur le tapis de sable commence un défilé d'êtres et de choses étranges.

On croit ne plus être dans le monde. Ce n'est pas une marche de vivants, mais un glissement de fantômes.

Les officiants, avec leurs robes antiques raidies comme des élytres et leurs coiffures bizarres aux antennes mouvantes, ressemblent à de gros coléoptères se hâtant vers des cachettes obscures. On devine plutôt qu'on ne voit, entre leurs mains, tous les objets requis par les rites: attributs et accessoires sacrés, que l'imagination occidentale ne peut sans initiation se représenter. Ce sont, outre les haliebardes et les bannières, les tambours et les gongs muets, les arcs, les carquois et les boucliers, les arbustes sacrés au feuillage toujours vert: toute la figuration des funérailles primitives. Voici les musiciens; chacun d'eux souffle doucement dans l'archaïque instrument fait d'un faisceau de pipeaux de bambou; et c'est de leur art qu'émanaient tout à l'heure ces sons inouïs si émouvants.

Enfin, le char funèbre, lourd, massif, monumental, de la forme consacrée par le temps. Il est tout revêtu d'une laque sombre, sur laquelle brillent sourdement des appliques de cuivre. Cinq bœufs en font l'attelage, marchant en file: bêtes superbes et rares, soigneusement appareillées, les plus belles qu'aient pu fournir les étables du Japon. Ils sont couverts de bandelettes claires. Etroitement pressés par les rangées d'officiants, ils semblent des victimes entraînées à l'autel comme dans les sacrifices de notre antiquité. Les grandes roues laquées, bardées de cuivre, grincent légèrement, trahissant le poids qu'elles supportent; et on a voulu, paraît-il, ce gémissement très doux.

La procession, en atteignant le temple, s'était dépouillée de tout ce qui compose un cortège moderne. Plus de police, plus de garde militaire, plus d'uniformes de notre époque. C'est bien le vieux Japon qui passe sous nos yeux. Et tout cela, je le répète, a passé très vite, sans fracas, à peine aperçu, comme tiré par une machine de théâtre.

Quand le char franchit le dernier portique et que le nouvel empereur, qui se tenait là, se découvrit, le spectacle devint réellement majestueux. Il y eut un moment de grandeur émouvante, et tous les visages montrèrent cette émotion. Mais il fut de courte durée. La cohue des habits chamarrés qui suivaient le char rompit brusquement le charme.

Pendant que ces centaines d'habits, rutilants de dorures et surmontés de plumes blanches, comblaient les vides des deux grands pavillons, le char se glissait derrière les voiles noirs qui masquaient le sanctuaire. Et la transparence le fit paraître un instant comme fuyant dans un épais brouillard.

Puis, ces voiles lentement s'écartèrent. Le sanctuaire apparut, très loin, ouvert comme une scène: une scène qui serait très éclairée et toute tendue de soie blanche. Et au milieu de cette blancheur lumineuse, un seul objet qui s'aperçut: le char dételé, vu de profil, ses brancards appuyés sur un tabouret de laque noire. On eût dit un objet

très précieux posé seul dans une vitrine éblouissante. Le véhicule funèbre, avec son fardeau sacré, était devenu l'autel au pied duquel on allait officier.

Je ne puis décrire les rites qui se déroulèrent alors. Les prêtres, rapetissés par la distance, avaient des attitudes et des gestes dont la plupart nous échappaient. La cérémonie fut en tout cas d'une simplicité extrême. Elle me parut consister dans une longue succession d'offrandes : mets, vêtements et objets familiers, placés sur de petits guéridons de bois blanc, que les prêtres se passaient délicatement de main en main. Ces offrandes furent d'abord déposées devant le catafalque, puis enlevées, avec une componction pieuse. Au début et à la fin, un chœur invisible fit entendre un chant grave et lent. Et la monotonie de ce cérémonial était si grande que l'on prit soudain un intérêt singulier à voir l'empereur et l'impératrice, les hauts dignitaires de la Cour et du gouvernement, les ambassadeurs et les envoyés étrangers, se diriger à un moment donné, en files sombres, vers le sanctuaire pour révéler une dernière fois le mort divinisé. Le souverain et deux des principaux ministres prononcèrent de courtes oraisons funèbres, qui devaient célébrer les vertus du grand monarque et les hauts faits de son règne glorieux. Mais leur voix ne pouvait parvenir jusqu'à nous.

Deux longues heures passèrent ainsi, dans l'immobilité et le silence de 20.000 assistants. Autour de moi je cherchais à scruter les visages. Je ne vis aucune affectation de douleur, aucun air tragique, mais des faces profondément sérieuses et des attitudes de grand recueillement. Cependant ces hommes ne paraissaient pas communier entre eux. Chacun, les yeux fixés sur le catafalque, semblait s'isoler dans ses sentiments et ses réflexions. Mais sûrement la même pensée exaltée de vénération et de patriotisme remplissait alors toutes ces âmes.

Ce recueillement sembla croître encore quand vint minuit. C'était l'heure fixée pour l'invocation de tout un peuple. Pendant trois minutes, d'un bout à l'autre de l'empire, toute vie profane devait s'arrêter. Dans les chaumières et dans les palais, comme dans les écoles et dans les bureaux de tous les services publics, l'ordre avait été donné de suspendre toute occupation, tout travail, pour s'abîmer dans la méditation et la prière. Et tels sont la discipline et le loyalisme religieux de ce peuple que l'on peut être assuré que l'ordre fut scrupuleusement exécuté.

Enfin, la cérémonie est achevée très tard dans la nuit. Les tentures noires lentement se rejoignent devant la clarté du sanctuaire. Le char funèbre de nouveau disparaît. Et on ne le reverra plus; car le cercueil va lui être pris pour être enfermé dans le wagon qui l'emportera sur l'heure vers Kyoto, où doit se faire l'ensevelissement.

Nous sortons dans l'enceinte sacrée. Aussitôt nous sommes repris par les réalités terrestres et modernes. Des carrosses de gala passent devant nous, et s'éloignent au galop sous les lueurs bru-

tales du magnésium, entre les alignements rigides des uniformes khaki.

Et voilà qu'au moment où tous regagnent leurs demeures, une stupéfiante nouvelle se répand dans la ville. Nogi, le grand Nogi, le héros populaire de la guerre de Mandchourie vient de mourir. Aux côtés de sa femme, qui voulut le suivre dans son trépas, il s'est ouvert le ventre, suivant la mode antique, dès le premier coup du canon annonçant les funérailles de son impérial maître. Au milieu de cette pompe qui trahit malgré tout l'avènement définitif des temps nouveaux, c'est l'âme austère et farouche du vieux Japon qui tout d'un coup surgit et qui défie. Dans ce geste excessif d'un loyalisme traditionnel, on veut voir l'acte du parfait samurai qui a lié sa vie à celle de son seigneur et qui longuement a attendu l'heure d'expiation une infraction ancienne au code d'honneur.

Cependant, demain, la presse s'emparera de cet acte. Les uns l'exalteront comme une survivance glorieuse de l'esprit de sacrifice qui a fait le Japon très grand, comme un exemple héroïque destiné à stimuler l'énergie nationale qui faiblit. D'autres, au nom des principes de la morale civique moderne, le condamneront comme un acte d'égoïsme et de dépossession vis-à-vis de la patrie. Quelques-uns même, aux vues plus positives, en feront peut-être une protestation sévère contre certaines tendances politiques ou sociales nouvelles. Et ce sera une chose bien significative que cette polémique autour d'une pareille action, souvenir des traits, jadis indiscutés, de la pure chevalerie nationale.

Ainsi se révéleront une fois de plus les divergences et les contrastes qui tiraillent le Japon d'aujourd'hui. A travers ce fait sanglant, on peut entrevoir les problèmes graves et troublants qui dominent maintenant la vie de ce pays, et qui naissent du conflit d'un présent impérieux et d'un passé obsédant et encore tyrannique.

FERNAND PILA.

Les premiers actes de la politique du Mei Ji. — *Le serment en cinq articles. Le premier message de l'empereur Moutsou Hilo à son peuple.* — L'empereur Osa Hito (nom posthume Komei) étant mort le 13 février 1867, son fils, l'empereur Mutsu Hito, qui n'avait alors que quatorze ans et trois mois, lui succéda aussitôt.

Deux partis puissants se disputaient alors la faveur impériale :

D'une part, celui du jeune shogun, Tokugawa Keiki (1), dont le père, Nariaki, avait joui de la faveur de l'empereur Osa Hito, et qui, très intelligent, ne demandait qu'à adopter une politique libérale. Il était soutenu par les clans batailleurs d'Aizu et de Kuwana.

(1) Tokugawa Keiki vit encore à Tokyo très âgé et comblé d'honneur; son fils adoptif est président de la Chambre des pairs, et un autre fils plus jeune, a épousé une princesse du rang impérial.

D'autre part, celui des deux clans puissants et alliés de Satsuma et de Nagato, qui, assagis par les graves échecs de Kagoshima et de Shimonoseki, dont la cour les avaient rendus responsables, avaient reconnu la folie de leur politique xénophobe.

Mais le prestige de Bakufu, ou gouvernement shogunal, avait été gravement atteint par les défaites qu'avaient infligées à ses troupes, en 1866, celles du seigneur Mori, de Nagato, et ses ennemis disposaient d'hommes politiques tels que Okubo et Kido, d'une rare habileté.

Au commencement de 1867, les daimyo de Satsuma, Nagato et Tosa, se démirent de leurs pouvoirs temporels entre les mains du jeune empereur.

Keiki comprit qu'il ne pourrait conserver un rôle important dans le nouveau régime sur le point de s'établir que s'il en faisait autant, et dès le mois d'octobre, en manifesta le désir. Mais il avait affaire à trop forte partie.

En décembre 1867, eut lieu en présence de l'empereur une assemblée de tous les kuge, ou nobles de cour, et de ses principaux conseillers, au premier rang desquels figuraient déjà Okubo et Kido, au cours de laquelle il fut décidé non seulement d'accepter la démission de Keiki, mais aussi, sans doute, d'éliminer des Conseils de la cour, tout élément du Bakufu et la garde du palais fut enlevée aux clans d'Aizu et de Kuwana, pour être confiée à ceux de Satsuma et de Nagato.

A cette occasion, un grave conflit à main armée se produisit entre les samuraïs des deux partis, dont tous les torts furent attribués à ceux de Keiki. Celui-ci, indigné, se ravisa, et prit la tête des troupes qui lui étaient restées fidèles. Mais il était battu d'avance, l'armée de Satsuma et de Nagato, organisée d'une manière relativement moderne, étant de beaucoup supérieure à la sienne. Dans toutes les rencontres, cette armée qui disposait de la bannière impériale fut victorieuse.

Un prince du sang, Arisugawa, avait été placé à sa tête, mais elle était dirigée en réalité par un excellent général, Saigo Takamori, de Satsuma.

Au milieu de 1868, Tokugawa Keiki, devenu par la force des choses un chef de rebelles, se soumit, et l'armée impériale prit possession du château fort de Yedo. Les partisans irréductibles du Bakufu continuèrent cependant cette lutte sans espoir, et leur résistance ne prit fin que lors de la capitulation de l'amiral Enomoto à Hakodate, en juin 1869.

C'est donc du début de 1868 que date en réalité la venue au pouvoir définitive des gens de Satsuma et de Nagato avec lesquels il faut mentionner aussi, mais dans une situation secondaire, ceux de Tosa. Leur honneur, et aussi sans doute leur sagesse, a été de se placer très sincèrement sous l'autorité impériale, à la restauration aussi complète que possible de laquelle ils se sont consacrés avec énergie et persévérance. Les actes initiaux de la politique du Meiji, que nous relatons ci-après, mettent bien ce fait en lumière, et

constituent comme un programme d'action qui a été suivi avec une fidélité surprenante, et qui démontre en tous cas la grande clairvoyance de ses auteurs.

Le treizième jour de la première lune de cette année 1868, correspondant au commencement de février, s'organisait sous le nom de Dajokwan, qui rappelait les temps anciens, auxquels les empereurs gouvernaient directement, un triumvirat ainsi composé : le kuge Iwakura Tomomi, Okubo Toshimichi de Satsuma et Kido Koïn de Nagato, sous la présidence du premier, mais dirigé effectivement par Okubo.

Leur premier souci a été de faire connaître largement dans le pays la prise par l'empereur de la direction effective des affaires, et les grandes lignes de l'œuvre devant être entreprise, ce qui devait avoir, entre autres résultats, celui de désaffecter la masse de la population des partisans du shogun.

Le 4 avril, eut lieu à Kyoto, au palais impérial, une assemblée solennelle, à laquelle assistaient tous les princes, tous les kuge, et tous les daimyos favorables au nouveau régime. L'empereur Moutsou Hito, qui la présidait, prit lui-même la parole, chose inouïe, et prononça une sorte de serment en cinq articles ainsi conçu :

« I. — Toutes les affaires de l'Etat seront soumises à la délibération d'assemblées parlementaires libéralement représentatives de la nation.

« II. — Tous, du haut en bas, devront unir leurs cœurs pour contribuer dans la mesure de leur activité à l'œuvre du gouvernement.

« III. — Tous, fonctionnaires civils ou militaires et simples sujets, devront sans défaillance agir en parfaite conformité avec cet esprit.

« IV. — Les mauvaises coutumes seront abolies et les principes du droit naturel seront strictement observés.

« V. — Tous enseignements utiles seront recherchés dans le monde, afin de consolider les bases de l'empire et d'en assurer la prospérité.

« Afin de mener à bien ces réformes sans précédent dans notre pays, moi, l'Empereur, je me placerai à la tête de mon peuple, et j'en fais serment aux divinités du ciel et de la terre, je déterminerai avec la plus grande fermeté les principes de la politique nationale de manière à assurer la sécurité de tous. »

Il paraît que ces paroles du jeune empereur remplirent tous les assistants d'une émotion intense, et qu'ils jurèrent avec enthousiasme de se conformer fidèlement à leur esprit. Mais le Dajokwan voulut faire plus encore. Il fallait faire connaître à la masse du peuple le nouvel état de choses afin de l'intéresser à l'œuvre nationale, et de transformer sa vénération exagérée pour la personne de l'empereur en une aide effective et consciente, donnée avec tout le dévouement dont elle était capable.

A cet effet, un message du jeune empereur, adressé directement à son peuple et sensé être

écrit de sa main, fut imprimé et distribué dans tout l'empire, pour être affiché et livré à la lecture de tous, jusque dans le plus infime des hameaux. La traduction de ce curieux document qui a été reproduit dans le journal *Jiji Shimpō* du 13 septembre dernier, jour des obsèques impériales, est donnée ci-après :

COPIE D'UN MESSAGE DE LA MAIN DE SA MAJESTÉ.

« Tout jeune encore, et inopinément, je reçois le lourd héritage de l'empire et nuit et jour je tremble d'inquiétude, me demandant comment je pourrai, tout en tenant tête aux puissances, servir dignement la mémoire de mes ancêtres.

« En réfléchissant à part moi, j'ai compris que depuis la décadence du pouvoir impérial, au moyen âge, la classe militaire, s'étant emparée de la direction effective du gouvernement professait, certes, une grande vénération apparente pour la cour, mais en réalité, tout en lui prodiguant les marques du plus profond respect, tenait l'empereur à l'écart, de manière à l'empêcher, bien qu'il fut le père et la mère du peuple, de connaître les sentiments de ses enfants, faisant qu'il n'était en somme leur souverain que de nom.

« C'est pourquoi aujourd'hui, bien que la vénération pour l'empereur paraisse double de ce qu'elle était dans les temps anciens, ses pouvoirs sont presque annulés, et il se trouve séparé de son peuple comme les nuages le sont du limon. Comment dans ces conditions, pourrait-il donc gouverner l'empire ?

« Aussi, ayant entrepris la restauration du pouvoir impérial, je considère que ce serait de ma part une grande faute d'en laisser ignorant un seul de mes sujets, et dès aujourd'hui, je veux moi-même, sans craindre peine ni tourments, me placer en face des difficultés, et marchant sur les traces de mes laborieux ancêtres, m'acquitter comme chef du gouvernement des devoirs que m'imposent le mandat céleste qu'ils m'ont légué et ma situation de souverain.

« Autrefois, l'empereur dirigeait lui-même les innombrables affaires de l'Etat, et en cas de rébellion, se plaçait en personne à la tête des troupes de répression. Il gouvernait avec simplicité ; sa personne n'était pas comme maintenant l'objet d'une vénération exagérée ; il entretenait des relations cordiales avec ses serviteurs, et il y avait affection réciproque entre les classes hautes et basses de sorte que les faveurs impériales étaient abondamment répandues, et que notre nation était glorieuse dans le monde.

« Actuellement, dans l'univers, les progrès de la civilisation sont rapides et les nations rivalisent d'activité dans toutes les directions. Seul notre pays reste étranger à cette transformation du monde, restant attaché à des doctrines vieilles sans rien faire pour se rénover.

« Si, derrière les murs neuf fois épais qui ont été élevés entre moi et mon peuple, je me complais

dans une insouciance inactivité, oubliant pour un jour de tranquillité cent années de malheurs, je deviendrai l'objet du mépris de toutes les nations, causant au ciel la honte de mes ancêtres, et ici-bas, l'infortune de mon peuple.

« Aussi, ai-je fait serment ici, devant les princes, les nobles et les seigneurs de l'empire, de continuer en l'élargissant la grande œuvre des premiers empereurs et sans craindre pour moi-même ni efforts ni tracas, d'exercer en tous sens, mon activité de manière à assurer la sécurité de mon peuple, à répandre par-delà la mer immense le prestige de mon pays, et à lui procurer les bienfaits de la richesse et de la prospérité.

« Quant à vous, mon peuple, si, restant attaché à des coutumes néfastes, vous continuez à n'accorder à votre empereur qu'une profonde vénération, et si, ignorant des dangers qui menacent la terre des dieux, un simple geste de ma part, vous plonge dans la stupeur et dans un égarement tumultueux, m'empêchant ainsi d'accomplir ma volonté, non seulement vous m'interdirez la voie qui m'est tracée en tant que souverain, mais encore vous serez cause de la perte de l'héritage de mes ancêtres.

« O vous, mon peuple, pénétrez-vous donc de mes sentiments, unissez-vous, sacrifiez vos intérêts privés au bien public, et aidez-moi.

« Ainsi vous assurerez l'intégrité de notre contrée, cette terre des dieux, et serez agréables aux mânes divins des héros nationaux.

« Ne sera-ce pas pour vous la plus heureuse des destinées ? »

Suivait la note suivante, signée « les conseillers de Sa Majesté » et datée 3^e lune.

« Que tous sans exception, se pénétrant des sentiments de profonde mansuétude de Sa Majesté, qui a daigné, par ce message écrit de sa main, exprimer sa sollicitude pour toute la population, en prennent connaissance respectueusement, et, l'interprétant sans erreur, se consacrent au parfait accomplissement de leurs devoirs envers la patrie. »

Si l'on considère précisément cette vénération quasi divine dont était alors l'objet l'empereur du Japon, et contre laquelle il s'élevait avec raison dans ce message, on doit comprendre quel effet ce document a dû produire. Le peuple habitué, de la part des autorités shogunales au mépris le plus complet, a sans doute été étonné et ravi : non seulement l'empereur lui-même tenait compte de lui, et lui parlait directement, mais encore il faisait appel à son aide et à sa collaboration.

On sait comment il a répondu à cet appel de son souverain, et comment a été accompli le programme tracé par le serment et le message impérial. Le Japon, a secoué sa torpeur, il a participé aux progrès de l'univers, et son prestige s'est répandu par delà la mer immense.

PERSE

La situation intérieure. — Dans notre dernière chronique, nous avons signalé le retour en Perse d'un exilé de marque de l'ancien régime, Saad ed Daouleh. On dit que le premier ministre aurait pris sur lui de faire revenir l'ancien président du conseil sans avoir consulté préalablement ses collègues. On dit aussi, sans que rien d'officiel d'ailleurs soit venu confirmer ce bruit, que Saad ed Douleh, qui a accepté de revenir de Genève à Téhéran, serait appuyé par les légations anglaise et russe comme candidat à la présidence du Conseil. Ce bruit de la candidature de Saad a été mal accueilli des Téhéranais. Le correspondant du *Times* dit que des listes de protestation portant des signatures diverses, clergé et laïques, ont été remises à Samsam es Sultaneh. Reverrons-nous donc l'ancien « père du peuple » à la tête des affaires ? Il est permis d'en douter. Et cependant les nationalistes devraient se souvenir que Mohamed Ali disgracia une première fois Saad comme étant trop libéral, puis que, revenu à des sentiments constitutionnels qu'on pouvait croire sincères, il le chargea de former un nouveau ministère. Cela se passait en avril 1909 ; le 9 mai, le nouveau premier faisait signer au souverain deux proclamations, la première accordant l'amnistie politique, la seconde renouvelant d'une façon formelle la promesse de l'octroi d'une véritable constitution. Le 1^{er} septembre de la même année, le gouvernement jeune-persan arrivé au pouvoir expulsait Saad ed Daouleh qui s'était réfugié dans le *bast* de la légation de Russie, ainsi que quinze autres « réactionnaires » qui avaient été les serviteurs de Mohamed Ali.

Ce dernier, depuis sa tentative malheureuse de restauration, mène à Odessa une vie moins renfermée qu'auparavant. Il circule fréquemment dans son automobile et est un des spectateurs les plus assidus de l'Opéra.

A la frontière turco-persane. — Le gouvernement ottoman avait fait savoir dans les derniers jours d'octobre au gouvernement persan qu'il était disposé à retirer ses troupes du territoire contesté de l'Azerbaïdjan occidental sous trois conditions. La première, c'est que la Perse accorde une amnistie aux populations de la zone litigieuse. La seconde, qu'aucunes autres troupes étrangères ne remplacent les troupes turques. Enfin que les biens et les personnes des nationaux turcs occupant les districts en question soient protégés par des autorités persanes. A la requête de la Perse, la Porte consentait à prolonger de trois autres mois le délai des négociations relatives au différend de frontière.

Le 12 novembre, le vice-roi de Russie au Caucase recevait à Tiflis un télégramme de Tebriz lui annonçant que les troupes turques et les

administrateurs civils avaient évacué les districts situés à l'ouest d'Ourmiah. Il ne restait plus de troupes turques en territoire persan et les maraudeurs kurdes, n'étant plus protégés par les Turcs, étaient rentrés chez eux. Le consul de Russie de Saoudj-Boulak a reçu à son arrivée dans cette ville et pendant tout son voyage un accueil solennel de la part des autorités persanes, des chefs kurdes et de la population. Les représentants de toutes les tribus kurdes rassemblés à Saoudj-Boulak ont demandé pardon au gouvernement persan. Les Turcs ont vendu leurs approvisionnements et ont abandonné tout le territoire des provinces occupées, où ont été maintenus de nombreux postes militaires russes et où l'administration persane a repris ses droits.

Ispahan et les routes du Sud. — « Un jour que Salomon traversait les airs, en compagnie de son grand-vizir Asaf, sur un tapis enchanté, raconte M. Aubin dans son livre : *La Perse d'aujourd'hui*, il déboucha sur le plateau d'Iran, au point même où le Zende-Roud sort de la montagne. » Le passage une fois franchi, la rivière formait un lac. « Comme Salomon frappé de la beauté du site parlait d'y fonder une ville, le sage Asaf lui fit observer que les crues du lac rendraient tout établissement difficile ». Aussitôt un génie de l'escorte du grand prophète s'enfonça en terre provoquant le dessèchement du lac. « Il reparut à Kerman pour dire au grand-vizir : *Asaf han !* Voyez-vous Asaf ; d'où par corruption Isfahan, Ispahan. » Dès les débuts de l'histoire iranienne, cette ville connut une incomparable splendeur ; Chah Abbas, au commencement du xvii^e siècle, y établit sa capitale. D'après une géographie anglaise de 1763, que le correspondant du *Times* a trouvée à Ispahan, la cité comprenait « 169 mosquées, 1.800 caravansérails, 260 bains publics, un nombre énorme de beaux squares, rues et palais, où se trouvent des canaux et où l'on a planté des arbres pour donner au public ombrages et divertissements. » Sous le règne d'Elizabeth d'Angleterre et d'Akbar le Grand à Delhi, la capitale des Séfévis entra en relations avec l'Occident. La mission organisée par les deux frères anglais sir Anthony et sir Robert Shirley eut un grand succès. Ce fut l'époque des Tavernier et des Chardin qui nous ont laissé un récit circonstancié de leurs voyages et une description détaillée des richesses artistiques d'Ispahan. On doit à la vérité de dire que les Bakhtiaris, notamment le gouverneur actuel, Sardar-i-Zaffer, ont montré dans la conservation de ce qui reste encore de ces richesses de la cour du Grand Sophi un réel souci d'art. Bon nombre des beaux monuments et sites ont cependant disparu : le dôme du *Madresseh* est en partie détruit, le jardin des « Huit Paradis » est délaissé, seul le fameux pont d'Ali-Verdi-Khan a été épargné par le temps.

L'invasion afghane détruisit, en 1722, avec la dynastie séfévie, la grandeur d'Ispahan. Son mar-

ché où confluaient, au xvii^e siècle, le commerce des Indes, de l'Asie antérieure et de l'Orient moyen, ne s'alimente plus guère que du trafic local. En 1890, dit le correspondant du *Times*, lord Curzon rapporte que la situation commerciale était une source de légitime orgueil pour un Anglais. Bien que Ispahan fût située à mi-chemin entre la Caspienne et le golfe Persique, les quatre cinquièmes de son commerce étranger était anglais. Les importations des cotonnades figuraient parmi les plus importantes; Manchester était, selon la propre expression de lord Curzon, « l'universel drapier d'Ispahan ». Jusqu'en mars 1911, la vente de ces articles a encore atteint des chiffres importants. La route de Chiraz est fermée au commerce, mais celle de Ahwaz reste ouverte aux marchandises anglaises. L'importation des pièces de coton a atteint 357.000 livres sterling et sur 23.000 balles, 22.000 venaient d'Angleterre et 1.000 de Russie. Le rapport consulaire pour l'année finissant au mois de mars prochain ne produira pas les mêmes chiffres. Le représentant d'une firme moscovite qui visitait récemment Ispahan, voyant qu'aucune balle de coton ne venait plus du Sud depuis quatre mois, que la route de Ahwaz avait été interceptée, en a profité pour passer à sa maison d'importantes commandes de coton qui sont en route maintenant. Les chiffres des importations sucrières sont également significatifs. Elles atteignaient 160.000 livres sterling dont, en temps normal, 65 0/0 de fabrication française était importé par des maisons anglaises et 35 0/0 venait de Russie. Le dernier rapport consulaire montre qu'en 1910-1911 cette proportion a été renversée au profit du commerce russe. Son accroissement a nécessité la création d'un établissement financier: depuis la fin de 1910, la Banque russe d'escompte est installée à Ispahan. Le marché de cette ville, par suite de l'insécurité croissante des routes commerciales du Sud à laquelle le gouvernement persan est impuissant à remédier, est de plus en plus envahi par les produits russes. Ispahan est le point central entre le Nord et le Sud, mais en réalité elle se trouve attirée dans la sphère d'influence de la Russie. Le correspondant du grand quotidien anglais le constate non sans un certain regret et il conclut par une phrase empruntée à son géographe du xviii^e siècle qui peut s'appliquer à la situation présente. « Le grand projet de l'Angleterre de commercer en Perse avec la Russie promettait de grands avantages à ces deux pays, mais jusqu'à l'heure actuelle il n'a pas répondu aux espoirs communs. Rien ne peut être affirmé avec certitude à ce sujet jusqu'à ce que le gouvernement persan soit dans une meilleure situation qu'il ne l'est en ce moment. » Il y a à Ispahan 128 hommes du Central India Horse avec 3 officiers impuissants à faire cesser l'anarchie et qui attendent l'ordre de regagner Chiraz, si toutefois cette petite troupe n'est pas trop faible pour le faire sans danger, tellement les routes sont peu sûres! De Téhéran à Bouchir, en effet, le correspondant du *Times* a mis 69 jours alors que

normalement 30 suffiraient; encore a-t-il dû à une bonne fortune inespérée de ne pas rester à moitié chemin. Pendant tout le trajet le plus dangereux de la route entre Ispahan et Chiraz, il a accompagné l'expédition du nouveau gouverneur général du Fars. De Chiraz à Kazeroun, il eut une escorte de 200 hommes munis d'un canon de campagne. De Kazeroun il se rendit seul à Bouchir pour se rendre mieux compte de l'état des routes. A chaque mille il rencontra des groupes de gendarmes qui s'étaient bénévolement constitués en « gardiens de route » et qui lui réclamèrent une « taxe de route ». Le voyageur ne peut avancer qu'en l'acquittant de bonne grâce, mais lorsqu'apparaissent les détresseurs de caravanes, les « gardiens de route » disparaissent comme par enchantement. Autant d'arrêts des muletiers, autant de « taxes de route », si bien que le coût d'une mule chargée de marchandises, de Bouchir à Chiraz, qui était autrefois de 1 livre sterling, est aujourd'hui de 5 livres sterling, et encore faut-il avoir la chance d'échapper aux professionnels du vol à main armée qui ont d'aussi bons Mauser que les « gardiens »!

Le commerce anglo-russe : voies de communication. — Le représentant du *Times* vient de nous faire entrevoir, en parlant d'Ispahan, la lutte économique que se livrent en Perse la Russie et l'Angleterre, lutte qui menace de tourner au détriment de cette dernière. Et cependant la situation de cette puissance sur le marché persan est loin d'être mauvaise et pourrait surtout devenir meilleure. Un correspondant de l'*Economist* a envoyé à la grande revue anglaise de très intéressants renseignements sur ce qu'il appelle « les intérêts britanniques en Perse. » Le commerce direct anglo-persan se fait principalement, dit ce correspondant, à travers le golfe Persique, mais l'exportation des marchandises de coton d'Angleterre en Perse qui se fait par des agents juifs, turcs et allemands ne se confine pas à cette région. Beaucoup de vêtements arrivent de Constantinople *via* Trébizonde et Tebriz, tandis que la toile bon marché et le calicot, vendus par des juifs, voyagent par la route du Sud-Est, venant de Mésopotamie à travers le Kurdistan et le Hamadan. C'est ainsi que les marchandises anglaises trouvent des débouchés non seulement dans les zones britannique et neutre, mais encore indirectement sur les marchés du Kurdistan, du Hamadan et même de l'Azerbaïdjan qui sont sous l'influence de la Russie. Néanmoins, dans ces régions, les marchandises anglaises concurrencent difficilement comme quantité et comme prix les marchandises russes. La question la plus importante qui touche les intérêts du Lancashire en Perse est celle de la sécurité des routes commerciales. Celles de Bender-Abbas à Kirman, de Bouchir à Chiraz et à Ispahan, de Mohammerah à Hamadan ont été rendues impraticables par les tribus nomades et pillardes qui vivent sur les confins sud du plateau iranien. Et cet état de choses menace

de se perpétuer : la Russie ne fait rien pour y mettre un terme, l'Angleterre hésite à intervenir, la gendarmerie suédoise manque d'hommes et d'argent. Une autre route importante, il est vrai — et plus sûre celle-là — conduit aux marchés de l'Azerbaïdjan, de Trébizonde à la côte turque de la mer Noire. Ce qui paralyse le trafic, c'est la cherté excessive des transports. Le tarif actuel de 18 liv. st. la tonne de marchandises de Trébizonde à Tebriz a doublé dans ces cinq dernières années, et il n'y a pas d'espoir que l'on revienne de si tôt à un taux normal. Tout projet de chemin de fer le long de cette route est arrêté par l'accord russo-turc, interdisant de construire aucune voie ferrée dans ces régions sans le consentement préalable de la Russie. Le perpétuel conflit de frontière turco-persane est un autre obstacle aux facilités des transactions commerciales. Reste pour les marchandises anglaises un autre moyen d'atteindre les marchés de l'Azerbaïdjan sans risques, ce sont les envois postaux à travers la Russie. Aux termes d'une entente internationale, cette dernière est obligée d'accepter les colis postaux jusqu'à concurrence de 10 livres. Beaucoup de vêtements allemands arrivent ainsi à Tebriz et les commerçants anglais pourraient user davantage de ce moyen.

Les principaux articles importés en Perse sont les cotonnades, les lainages, la quincaillerie et le sucre. Le commerce de ces deux derniers est entre les mains de firmes russes et celui des deux premiers est partagé entre maisons anglaises, russes, et depuis quelques années allemandes. Les bazars des principales villes de la Perse sont remplis de ces marchandises de qualité ordinaire et qui se vendent cher. Les vêtements, laine et coton, sont principalement achetés par les citadins; campagnards et nomades se vêtissent de calicots imprimés ou unis : les couleurs voyantes sont populaires. Manchester avait autrefois le pas sur Moscou : aujourd'hui les marchés — ceux du Nord surtout — sont envahis de produits russes. Ils sont toutefois de qualité inférieure; le correspondant de l'*Economist* a vu des paysans se servir de leur calicot imprimé pour teindre des œufs qui leur servent pour leurs fêtes religieuses, tellement la couleur des étoffes était de fabrication inférieure! Il y a là une concurrence facile pour les marchandises anglaises et un enseignement dont devraient profiter les exportateurs d'Angleterre.

Mais ce dont la Perse a le plus besoin, c'est de chemins de fer, aussi bien pour sa prospérité matérielle que pour sa sécurité intérieure. Les troubles seraient plus rapidement réprimés si la gendarmerie avait à sa disposition des voies ferrées et le commerce plus florissant si les marchands confiaient leurs produits à des trains au lieu d'incertaines et coûteuses caravanes. Encore faut-il que ces futures lignes suivent les routes commerciales les plus importantes, de l'avis de tous ceux qui connaissent la Perse. Un transpersan, tel que la Société d'études le conçoit, ne répond pas à ce besoin.

La Russie a déjà un œil sur la ligne Djoulfa-Tebriz avec un prolongement jusqu'à Ourmiah pour étendre sa mainmise sur le Nord et empêcher la construction d'une ligne Trébizonde-Tebriz. Mais une des lignes qui favoriserait le plus le commerce de l'Europe occidentale avec l'Azerbaïdjan, serait celle de Mohammerah à Khorama-bad, reliant le golfe Persique au centre ouest de la Perse. Elle ne présente pas de grandes difficultés d'exécution et aurait en outre un avantage politique en ce sens qu'elle traverserait les districts toujours révoltés du Louristan. L'embranchement Téhéran-Khanikine, avec raccordement au Bagdad, a été prévu par l'accord de Potsdam et sera construit avec de l'argent russe et allemand. Si le Bagdad est prolongé jusqu'au golfe, il y aurait ainsi un triangle de voies ferrées reliant la côte syrienne à l'Ouest à la côte persique à l'Est avec la Mésopotamie et le centre de l'empire iranien. L'Angleterre et l'Allemagne ont intérêt à ce que ce réseau se construise et la Perse y trouvera également son profit.

NÉCROLOGIE

LA MORT DE JEAN DUPUIS

Le 28 novembre s'est éteint à l'âge de 83 ans, dans la retraite où il s'était confiné depuis de longues années, Jean Dupuis, le célèbre explorateur qui joua un rôle si important dans la conquête du Tonkin. Ce fut lui qui, le premier, réussit à démontrer la navigabilité du fleuve Rouge, problème que n'avaient pu prouver ni Doudart de Lagrée, ni Francis Garnier. Après une tentative malheureuse en 1868, Dupuis réussit à descendre le fleuve en 1870.

Les autorités du Yunnan voulurent alors charger notre compatriote des approvisionnements de l'armée chinoise, et ils lui offrirent un corps de 10.000 hommes pour assurer la libre circulation du fleuve. Dupuis accepta la mission commerciale, mais refusa toute intervention officielle de l'administration chinoise; il avait en effet songé à faire profiter son pays de sa découverte, et il vint à cet effet à Paris en 1872. Mais le vice-amiral Pothuau, ministre de la Marine, lui objecta qu'au lendemain de nos désastres notre pays n'était pas en mesure d'entreprendre une telle conquête.

Revenu en Chine, Dupuis partit avec ses propres moyens. Il était accompagné de deux canonnières françaises et d'une jonque chinoise qui portaient les munitions de guerre et les armes destinées au maréchal Ma, commandant de l'armée chinoise. Parti, le 26 octobre 1872, de Hong-kong, Dupuis arriva le 30 avril 1873 à Hanoï après avoir surmonté des obstacles de toutes sortes. Mais à la suite de difficultés suscitées par les mandarins, la cour de Hué fit entendre des ré-

clamations et l'amiral Dupré invita Dupuis à quitter Hanoï. Cet incident exigeait un règlement, et c'est alors que l'amiral Dupré chargea Francis Garnier de faire une enquête sur le conflit survenu entre Dupuis, les mandarins annamites et le vice-roi du Yunnan. La conquête du Tonkin était commencée.

Il est triste de penser que malgré les énormes services rendus à la cause coloniale par ce grand Français, dernier héros d'une époque glorieuse qui ait survécu jusqu'à nos jours, celui-ci soit mort à peu près dans la misère. Pour le dédommager de la saisie de sa flottille lors des incidents de Hanoï, le gouvernement français lui avait accordé la concession d'une houillère au Tonkin; mais cette exploitation ne donna pas de bons résultats et Jean Dupuis y engloutit la plus grande part de sa fortune. Pour comble de malheur, il perdit il y a quelques années le reste de ses capitaux placés dans une banque qui fit faillite, et on put voir le créateur du Tonkin forcé de venir demander au ministère des Colonies une augmentation de la pension qui lui était servie par le budget local.

Jean Dupuis laisse plusieurs ouvrages importants. Dès 1879, il avait publié deux volumes intitulés : *L'Ouverture du fleuve Rouge et les événements du Tonkin*. En 1896 : *Les Origines de la question du Tonkin*. En 1898 : *Le Tonkin et l'Intervention française*. Son dernier ouvrage, paru en 1910 : *Le Tonkin de 1872 à 1886*, est une sorte de testament dans lequel il résume le rôle qu'il joua en Extrême-Orient.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Sont nommés interprètes de 3^e cl. :
 M. Fallot à Bangkok; M. Crépin à Mongtsen; M. Bonmarchand à Séoul; M. Lepissier à Tauris;
 M. d'Apchier le Maugin, secrét. d'ambass. de 1^{re} cl., est chargé du consulat général de Budapest;
 M. de Rettel est nommé vice-consul à Bender-Bouchir;
 M. Missir est nommé vice-consul à Recht;
 M. Saglio est nommé vice-consul à Mossoul;
 M. Jaunez, secrét. d'ambassade, est placé à Constantinople;
 M. Brugère est nommé 3^e secrétaire à Pékin;
 M. Maugras, secrét. d'ambassade, est placé à Tokio;
 M. Ronflard est nommé interprète chancelier du consulat de Jérusalem;
 M. Girieud est nommé 1^{er} interprète au Caire;
 M. Peretié est nommé 1^{er} interprète à Smyrne;
 M. Durieux est chargé des fonctions d'interprète à Damas;
 M. Péron est chargé de la chancellerie de Sydney;
 M. Rôtig est chargé de la chancellerie du consulat général de la Canée;
 M. Valentini est chargé de la chancellerie du consulat de Yokohama;
 M. de Fourmestaux est chargé de la chancellerie du consulat général de Beyrouth.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le chef de bataill. Brissaud-Desmaillet est chargé d'une mission en Chine.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Tonkin. — M. le général de brigade Arlabosse est nommé au command. de la 1^{re} brigade à Hanoï.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les capit. Hubin, Granier, Verse-puy et Raucoules; les lieut. Agamenmon, de Roffignac, Fréhly, Alibert, Silve et Picard sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le capit. Péron et le lieut. Portat sont désig. pour la Cochinchine.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les capit. Morizon et Manuel et les lieut. Picard et Dubuisson sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le lieut.-colonel Thouard et les capit. Civette et Millet sont désig. pour la Cochinchine.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'offic. d'administ. Roussel est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'offic. d'administ. Montassier est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — MM. le sous-intendant de 3^e cl. Lasne-Desvareilles et l'adjoint Bertrandon sont désig. pour le Tonkin.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le méd.-maj. de 1^{re} cl. Bussière est désig. pour la Légation de France à Pékin.

Indochine. — M. le méd.-maj. de 2^e cl. Pelofi et l'aide-maj. de 1^{re} cl. Delmas sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les méd. aides-maj. de 1^{re} cl. Henry et Laborit sont désig. pour le Tonkin.

M. le pharm.-maj. de 1^{re} cl. Pognan est désig. pour Hanoï.

Cochinchine. — M. le méd. ppal de 1^{re} cl. Dumas est nommé directeur du service de santé en Cochinchine;

M. le pharm.-maj. de 2^e cl. Vallery est désig. pour la pharm. centrale de Saïgon.

Siam. — M. le méd. aide-maj. de 1^{re} cl. Robert est désig. pour l'Institut Pasteur de Bangkok.

Nouvelle-Calédonie. — M. le pharm.-maj. de 2^e cl. Vergnes est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le capit. de vaiss. Daveluy est nommé au command. du *Montcalm*;

M. le lieut. de vaiss. Fauque de Jonquières est désig. pour le *Montcalm*;

M. le lieut. de vaiss. Theroinne est nommé au command. de la *Fronde* à Saïgon;

M. l'enseig. de 1^{re} cl. Tavera est nommé au command. du *Péi-ho*.

Levant. — M. l'enseig. de 2^e cl. du Plessis de Grenedan est désig. pour le *Bruix* à Salonique.

Pacifique. — M. l'enseig. de 1^{re} cl. Guilleminet est désig. pour le *Kersaint*, à Nouméa;

M. l'enseigne de 2^e cl. Morier est désig. pour la *Zélée*, à Tahiti.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le commiss. de 2^e cl. Célanière est désig. pour l'intendance maritime à Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le commiss. de 1^{re} cl. Lemaesquier est désig. pour le *Montcalm*.

CORPS DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le méd. de 1^{re} cl. Le Berre est désig. pour la flottille de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. J. Van Vollenhoven, secrét. général du gouvernement général de l'Indochine est nommé chevalier de la Légion d'honneur;

M. Charles (J. F.), est nommé résid. supérieur p. i. au Tonkin.

Sont nommés :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Poymiro. — Substitut du procureur général de l'Indochine, M. Dartiguenave. — Juge-président du tribunal de Vinh-long, M. Tricon. — Procureur de la République à Pnom-penh, M. Morché. — Juge au tribunal de Saïgon, M. Lacouture. — Juge de paix à Nam-Dinh, M. Habert. — Lieutenant de juge au tribunal de Travinh, M. Tranchesset. — Juge suppléant au tribunal de Mytho, M. Mesnard. — Juge suppléant à la justice de paix de Rach-gia, M. Garrigues. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Carlotti. — Juge-président du tribunal de Haïphong, M. Fruteau. — Vice-président du tribunal de Saïgon, M. Lacaze. — Juge-président du tribunal de Canthô, M. Dusson. — Lieutenant de juge au tribunal de Mytho, M. Reynaud. — Juge suppléant au tribunal de Saïgon, M. Lafrique. — Avocat général en Indochine, M. Sallé. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Adamolle. — Procureur de la République à Vinh-long, M. de Saint-Michel-Dunezat. — Juge d'instruction au tribunal de Saïgon, M. Lobrani. — Juge de paix à Bac-lieu, M. Baurens. — Lieutenant de juge au tribunal de Soctrang, M. Larre. — Juge suppléant à la justice de paix de Baria, M. Lortat-Jacob (Robert). — Vice-président à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Baudet. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. Dain. — Procureur de la République à Haïphong, M. Thermes. — Procureur de la République à Long-xuyen, M. Crosnier de Briant. — Juge de paix, de Baria, M. Gintzburger. — Lieutenant de juge au tribunal de Hanoi, M. Collet. — Juge suppléant au tribunal de Bentré, M. Dubois-Carrière. — Lieutenant de juge au tribunal de Chaudoc, M. Oger. — Juge suppléant à la justice de paix de Bac-lieu, M. Beaufort. — Greffier du tribunal de Hanoi (Indochine), M. Locquet-Duquesne. — Greffier de la justice de paix de Tourane, M. Cléonie. — Vice-président de la Cour d'appel de l'Indochine, M. Fays. — Avocat général en Indochine, M. Vacher. — Substitut du procureur général de l'Indochine, M. Bourayne. — Procureur de la République à Mytho, M. Lacouture. — Conseiller à la Cour d'appel de l'Indochine, M. de Merona. — Président du tribunal de Saïgon, M. Fruteau. — Juge-président du tribunal de Haïphong, M. Beziat. — Conseiller auditeur à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Jardon. — Juge suppléant au tribunal de Pondichéry, M. Dexant. — Greffier du tribunal de Haïphong, M. Peruis. — Greffier du tribunal de Bentré (Indochine), M. Hervé. — Greffier de la justice de paix de Baria, M. Duplan.

MM. Barrière, Filatriau et Sudre sont nommés attachés au parquet du procureur général de l'Indochine.

Par arrêté du ministre des Colonies, ont été nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indochine :

MM. Bary (Benoît-Eugène-Raphaël-Gaston); Fousset (Eugène-Henri); Lano (Maurice-Henri-Emile); Chausson (Bernard-Jean-Marcel); Morize (Jules-Paul), élèves brevetés de l'école coloniale.

Bibliographie

Les Barmécides, d'après les historiens arabes et persans, par L. BOUVAT. — 1 vol. in-8° de 148 pages. Editeur Ernest Leroux, Paris.

Cette intéressante publication, tirage à part de la *Revue du Monde musulman*, est la thèse de l'École des Hautes Etudes (section d'histoire et de philologie) qui a déjà valu à M. Bouvat les éloges mérités de tous les spécialistes. C'est le premier travail historique paru en Europe sur les Barmécides. Persans d'origine et, d'après une vieille tradition, pontifes du Nooubehâr de Balkh, temple bouddhique dont la légende fit plus tard un temple du feu, convertis à l'islamisme vers la fin du premier siècle de l'hégire et amenés à la cour des khalifes omeyyades à la suite de circonstances assez mal connues, les Barmécides, par leur mérite et leurs richesses, exercèrent une grande influence sous Abd el Malik (65-86 = 685-705) et ses successeurs. Cette influence ne fit que croître sous la dynastie abbaside, et deux ans après l'avènement d'As-Saffâh (132 = 749) un des principaux Barmécides, Khâlid-

ibn Barmek, parvenait au vizirat. Il resta en charge sous Al Mansour, frère et successeur d'As Saffâh, et vit ses fils arriver aux premières charges de la cour. L'aîné, Yahyâ ibn Khâlid, gouverneur de Hâroûn Ar-Rachid, puis son vizir, fut pendant dix-sept ans le seul maître, le khalife, dont il avait pris peu à peu tous les pouvoirs ne comptant plus. Les deux fils de Yahyâ, Fadl et Djafar, suppléaient leur père au vizirat, et les premières dignités de la cour étaient réservées aux Barmécides, qui éloignaient du pouvoir quiconque n'était pas des leurs. Cette puissance excessive, jointe aux jalousies qu'elle ne pouvait manquer d'exciter, aux calomnies des courtisans de Hâroûn, à la désobéissance de Fadl et de Djafar aux ordres du khalife, amena leur ruine. En 187 (803) Hâroûn faisait mettre à mort Djafar, ainsi qu'un grand nombre des parents, des alliés et des affranchis des Barmécides. Yahyâ et Fadl étaient jetés en prison, où ils moururent quelques années plus tard, après avoir subi d'odieuses persécutions, et tous les biens des vizirs de Hâroûn furent confisqués. La chute des Barmécides eut un immense retentissement dans tout l'Orient, qui conserva longtemps le souvenir de Khâlid et de ses mérites incomparables; de Yahyâ, prudent et intelligent; de Fadl, généreux et habile; de Djafar, écrivain et orateur de talent; de Mohammed, homme de sentiments nobles et de vues élevées; de Moûsâ, brave et énergique. Bien que rentrés en grâce sous le khalifat d'El Mamoûn, les Barmécides ne retrouvèrent jamais leur ancienne puissance. Tels sont, résumés en quelques mots, les renseignements que fournissent les documents orientaux sur cette famille célèbre, et d'après lesquels M. Bouvat a pu reconstituer son histoire d'une façon si intéressante.

SOMMAIRES DES REVUES DU MOIS

Questions Diplomatiques et Coloniales (1^{er} nov. 1912). — Commandant DE THOMASSON : La campagne diplomatique et militaire des Balkans. — CH. BRUNET-MILLON : Cheik-Said, monnaie d'échange.

Revue des Français. (25 nov. 1912). — BIARD D'AUNET : Ce qui se passe dans le monde. — HENRI MAZEL : Enquête nationale sur la présidence de la République. — H.-R. SAVARY : Le malaise allemand. — ALBERT TOUCHARD : Une opinion allemande sur l'aviation militaire en France. — Capitaine CHARLOT : Les engins de guerre aériens. — SERGE BASSET : Pardessus l'orgueil. — ERNEST SEILLIÈRE : Un humoriste psychologue. — PIERRE CLERGÉT : L'activité commerciale de la France. — X. Y. Z. : Bibliographie. — Le Petit mois.

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1913. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1912 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits 49, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au trésorier.

Le Gérant : A. MARTIAL.